Terres de Bourgogne

N° 1079 - VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2010 — 2 €

ISSN 1776-0224

Ets COIGNET

58 CIEZ Tél. 03 86 26 43 28
CLAMECY Tél. 03 86 27 19 38
LA CHARITÉ Tél. 03 86 70 15 93



EUROTYRE MICHELIN Exelagri

COMBUSTIBLES ET CARBURANTS TOUS LUBRIFIANTS

- Tous pneumatiques neufs et occasions
- Équipement jantes et jumelage
- Vulcanisation à chaud des pneus accidentés
- Véhicules ateliers - Dépannage
- Nettoyage et vente de cuves à fioul aux normes en vigueur
- Granulés de bois (norma DIN+)

Sommaire



Zoom sur le Gaec Bietry. Un élevage performant au beau milieu des vignes. *(P10)*

P 04 **Actualités** Côte d'Or

Dégâts de gibier : Des champs labourés... Sans le vouloir

P 05 **Actualités** Nièvre

Visite ministérielle : Les leçons d'économie du Pr Devedjian dans la Nièvre

P 07 **Actualités** Yonne

Session de la Chambre : L'agriculture n'est pas un long fleuve tranquille

P 11 Filières **Élevage**

Élevage porcin : des co-produits pour réduire la facture alimentaire

P 22 Filières **Cultures**

Le point sur la récolte de cassis

P 23 Filières **Bois-forêt**

Forêt privée : Pour une vision dynamique de la biodiversité

Encarté avec cette édition: Catalogue AGRAM (partiellement)
Offre spéciale d'abonnement (partiellement)
Profil + (partiellement)

Dossier spécial



GROUPE **BUCHEZ**

Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00



▷ TELESCOPIC 531.70

DEMANDEZ à LES ESSAYER !

JCB AGRI



▷ FASTRAC série 7000

JCB AGRI: ***LA PUISSANCE D'UN LEADER***

* sous réserve d'acceptation du dossier

LE MOULIN MOBILE Moulin d'Arc sur Tille Fondé en 1919



FABRICATION d'aliments à la ferme

Un aliment à moindre coût

NOUVELLE USINE MOBILE

Entre **20 et 26 € HT/tonne**

EFC SEMENCES Agnès et Jean-Louis Courtot
5, Rue de la Rigole - 21560 Arc sur Tille
Tel. 03 80 37 23 40 - Mobile 06 73 87 95 01 jlcourtot@aol.com

l'Agenda

Côte d'Or

Journée du cheval en Bourgogne

Le Conseil du Cheval organise une grande journée de la filière cheval de Bourgogne sur l'hippodrome de Vitteaux le dimanche **19 septembre**.
Au programme :
-Plus de 200 chevaux (race de trait, poney, course, sport)
-5 espaces de démonstrations : une cinquantaine de présentations différentes (races, disciplines, spectacle…)
- Courses de poneys
- Course de chars romains
- Défilé des 200 chevaux
- Animations enfants : baptême poneys, balade en calèche (accessible aux handicapés)
- Village exposants équestres (club hippiques, associations de cavaliers, éleveurs de chevaux…)
- Formation des métiers du cheval (2 écoles spécialisées présentes)
- Produits du terroir
- Buvette
Entrée libre de 11h à 17h

Réunions Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or organise des réunions d'information sur la conjoncture économique, la compétitivité des exploitations, le projet agricole départemental, la directive nitrates et les zones défavorisées simples. Attention, des modifications ont été apportées par rapport à notre précédente édition.
Les réunions auront toutes lieu à 20 heures, le **20 septembre** à Châtillon (Salle Schréder), le 27 septembre à Magny-sur-Tille (salles des fêtes), le 4 octobre à Semur-en-Auxois (salle Violet le Duc), le **11 octobre** à Pouilly-en-Auxois (salle des fêtes) et le **22 septembre** à Til-Châtel (salle des fêtes).

Foire bio près d'Arnay le Duc le 19 septembre

A Longecourt-lès-Culètre, près d'Arnay-le-Duc, se déroulera le dimanche **19 septembre** une foire bio de 10 heures à 19 heures.

Bessey-la-Cour : visite de deux poulaillers label

La Ferme de Bessey la cour (21360) organise le dimanche **26 septembre** de 10h à 19h, une visite de deux poulaillers label et la découverte de sa production de pommes de terre.

Nièvre

Cantonal de labours

Les JA du canton de Moulins-Engilbert organisent leur concours de labours dimanche **19 septembre** à partir de 9 heures chez Thierry Bondoux à Villapourçon. Renseignements et inscriptions auprès de Ludovic Gauthier au 06 84 64 30 62.

Cantonal de labours

Thomas Michon, président du CCJA de Châtillon-en-Bazois, et son équipe préparent le concours cantonal qui aura lieu samedi **18 septembre**, à partir de 13h30, au «*champ Siret*», Mont-et-Marré, sur une parcelle prêtée par Sylvain Bonnodot. Remises des prix vers 17h30 avant un vin d'honneur offert par la municipalité. Contact: 06 09 74 52 04.

Certiphyto

La Chambre d'agriculture organise deux sessions de formation à Certiphyto, par la voie D. Ce certificat est nécessaire pour l'utilisation des produits phytosanitaires à usage professionnel. La première formation débutera le **20 septembre** à Cosne-sur-Loire, la seconde le **22 septembre** à Nevers (9h-17h). Renseignements auprès de Martine Goin au 03 86 93 40 37 ou de Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 15.

Cartographie des cours d'eau

Suite au groupe de travail «*rivières*» du 1er juin dernier, le préfet de la Nièvre a pris un arrêté, le 11 août, validant la carte définitive, réalisée par la DDT, qui recense les cours d'eau du bassin versant de la rivière Nièvre par commune (consultation sur nievre.gouv.fr). Des cartes provisoires des autres bassins versants sont en cours de consultation et l'administration organise cinq réunions de présentation selon le calendrier suivant: Bassin de la Canne, mairie de Rouy, jeudi 23 septembre à 9h30; bassin de la Colatre, mairie de Saint-Parize le Chatel, mardi 28 septembre à 9h30; bassin du Sauzay, mairie de Varzy, jeudi 30 septembre à 9h30; bassin du Beuvron, mairie de Brinon-sur-Beuvron, mardi 5 octobre à 9h30; et enfin bassin du Nohain, mairie de Donzy, mardi 12 octobre à 9h30

Actrices nivernaises

L'assemblée générale des actrices nivernaises se tiendra le **28 septembre** de 9 heures à 16h30 à la mairie de Saint-Saulge sur le thème «le monde bouge». Jérôme Loan-Pascale, ingénieur de la FNGDA (Trame), animera la matinée et la vie de l'association sera examinée l'après-midi.
Un repas gratuit est prévu sur place, chacun apportant un plat salé ou sucré à partager.
Renseignements: Nadine Loisy au 03 86 60 80 63 ou Michelle Picard au 03 86 60 22 47.

Vente aux enchères à Vandenesse

Le Gaec Gauthé, de Vandenesse, connu pour de nombreux animaux charolais sélectionnés et primés selon les critères de la race, organise sa traditionnelle vente aux enchères, vendredi **1er octobre**, au Domaine Saint-Etienne. Selon un rituel bien rôdé, la Sicafome apportera sa collaboration technique aux transactions. Cette année, 60 veaux reproducteurs et 30 vaches ou génisses pleines sont mis en vente.

Gercela Vente aux enchères et vente amiable

De reproducteurs charolais HBC.
Vendredi **24 septembre** à 14h00, à la Ferme du Marault à Magny-Cours 58470. Exposition des animaux et vente amiable à partir de 9 heures (catalogue sur simple appel 03 86 58 16 03 ou 03 86 21 08 60.
Possibilité de restauration sur place.
Gercela.com

Yonne

Cédants et repreneurs

L'organisme de développement et d'aménagement des structures des exploitations agricoles (ODASEA) de la Nièvre, désormais intégré à la Chambre d'agriculture, organise une rencontre-échanges entre cédants et repreneurs, mercredi 29 septembre à 9h30, sur l'exploitation de Fabrice Gauthard (Savault à Ouroux-en-Morvan). Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme régional à l'installation (PRI Terres de vie). Jusqu'à 12h30, un éleveur de bovins bio en recherche d'associé pour son nouvel atelier, des exploitants en recherche de repreneurs ou d'associés et des candidats à l'installation échangeront à bâtons rompus. Fabrice Gauthard présentera ensuite son exploitation avant un verre de l'amitié.
La participation est gratuite sur inscription avant le 20 septembre auprès de Carole Simon (Odasea) au 03 86 93 45 99 ou par mail: carole.simon@nievre.chambagri.fr

Concours Interdépartemental de la race charolaise Avallon

Le Syndicat d'Elevage de la Race Bovine Charolaise de l'Yonne organise son Concours Interdépartemental de bovins reproducteurs les : **Vendredi 22 et samedi 23 octobre** à Avallon
Il se déroulera dans les locaux des établissements Flexico, rond-point de la Croix verte, en Zone Industrielle (proche des établissements Laurent).
Ce concours est ouvert à tous les animaux inscrits au H.B.C. LIVRE A.
Les opérations du jury se dérouleront le Vendredi 22 dès 13h30.
Les éleveurs désirant participer sont priés de prendre contact pour le 25 septembre dernier délai avec le :
Syndicat d'Elevage de la Race Bovine Charolaise :
9 avenue du 11 Novembre
89200 Avallon
03.86.34.23.40 (entre 8h et 9h)
Fax 03.86.31.63.56

MSA Instants santé à Saint-Florentin

La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de saint-Florentin âgés de 15 à 74 ans, **du lundi 27 au jeudi 30 septembre** de 7h30 à 11h.
Les bilans se dérouleront dans la salle des fêtes d'Avrolles (ancienne mairie), à Saint-Florentin.

Visite au Sommet de l'élevage Cournon

Le Syndicat d'Elevage de la Race Bovine Charolaise de l'Yonne organise une visite au Sommet de l'Elevage qui se déroulera à Cournon (Puy de Dôme) le :
Mercredi **6 octobre**, journée phare concernant la race charolaise.
Le déplacement s'effectuera en autocar avec deux départs possibles, en fonction des participants :
départ Auxerre à 5 heures
départ Avallon à 6 heures
pour une arrivée sur le salon à 10 heures, Le coût du voyage est fixé à 35 € par personne.
Pour la bonne organisation de cette journée, je vous remercie de prendre contact pour le 20 septembre dernier délai avec : Syndicat d'Elevage de la Race Bovine Charolaise :
9 avenue du 11 Novembre
89200 Avallon
téléphone 03 86 34 23 40 -
télécopie 03 86 31 63 56

Journées du Patrimoine

A l'occasion des Journées du Patrimoine, la Préfecture de l'Yonne ouvre ses locaux dimanche **19 septembre** de 14h à 18h.
Des visites guidées gratuites de 45mn sont organisées toutes les 20 minutes pour des groupes de 50 personnes. Elles permettront de découvrir le palais épiscopal, le cellier gothique primitif, ainsi que la galerie romane dans laquelle se trouve le bureau du Préfet.

▶ Sortir

Deux fermes ouvrent leurs portes aux journées du patrimoine

Dimanche dans le cadre des journées du patrimoine, Jean-Pierre et Béatrice Chaume à Savigny-le-Sec et Didier Caverot à Senailly accueilleront les visiteurs. Ceux-ci seront à chaque fois accompagnés par un conférencier paysagiste pour une promenade d'une heure autour de la ferme. Le conférencier s'attachera à expliquer les éléments constitutifs d'un paysage (haies, prés, bosquets, champs...) et le rôle de l'élevage depuis des siècles.



Jean-Pierre et Béatrice Chaume, producteurs laitiers à Savigny-le-Sec en Côte d'Or, participeront aux deuxièmes journées du patrimoine. L'autre Bourguignon participant sera Didier Caverot à Senailly, dans le canton de Montbard, pour la partie des bovins viande.

Cette balade commentée permettra aux visiteurs de réaliser qu'un paysage diversifié favorise un équilibre écologique à travers le pâturage du troupeau, les haies, les clôtures de bois, les champs.

Action syndicale des producteurs de viande bovine

Front commun des éleveurs de l'Yonne et de la Nièvre

A l'appel de la FNB, les éleveurs Nivernais et Icaunais ont entamé le 14 septembre, à Avallon et Auxerre, une mobilisation appelée à durer et à s'amplifier. La situation devient insoutenable et les Pouvoirs publics se doivent de prendre leurs responsabilités.



«*Stickage*» et contrôle des origines étaient au menu de la journée.

De la viande à moins de 3€, des charges qui ne cessent de croître et en bout de ligne, une dégradation des prix du gras qui impactera directement le marché du maigre, voici le tableau peu glorieux qui se dessine à la veille de la reprise massive des exports. Face à ce constat et enlisés dans une quatrième année successive de crise, les producteurs de viande bovine des FDSEA 58 et 89 ont, le 14 septembre dernier, sonné le top départ d'une mobilisation syndicale nationale appelée à s'amplifier et à s'intensifier dans les prochaines semaines. Avec pour objectif d'obtenir une revalorisation du prix de la viande de 20% et une année blanche, aujourd'hui seul levier d'action pour permettre aux producteurs de reprendre souffle et espoir.

Une soixantaine de producteurs mobilisés

C'est à Avallon, sous la houlette de Frédéric Blin (FDSEA 89) et de Michel Loison (FDSEA 58) qu'une soixantaine de producteurs Morvandiaux s'étaient donnés rendez-vous pour cette première action qui a conduit la délégation directement chez Schiever (Auchan, Atac, Maxi-Marché). Alors qu'à chaque bout de la chaîne producteurs et consommateurs peinent à joindre les deux bouts, les éleveurs entendaient faire la lumière sur la ventilation des flux financiers au sein de la filière et comprendre où passe la marge. Comme à leurs habitudes, les représentants de la distribution se sont abrités derrière des explications pour le moins évasives affirmant jouer le jeu et soutenir au mieux les éleveurs. Face à cette attitude regrettable et devant l'absence – volontaire ? - du responsable des achats viande pour le groupe, les responsables professionnels Icaunais et Nivernais ont arrêté une date de rencontre qui, espérons-le, dans l'intérêt de tous, permettra d'avancer sur le sujet. Car à vrai dire, il sera effectivement nécessaire que les explications délivrées soient plus précises et permettent de justifier les aberrations constatées dans les rayons d'Auchan Avallon ou encore de Métro Auxerre où les éleveurs procédèrent à une opération de stickage et de contrôle des origines. Rien à signaler de ce côté mais reste notamment à savoir quelle ligne le groupe Auchan suit en terme de politique de prix lorsque trois prix différents se retrouvent dans le même rayon pour les mêmes produits. Sans parler de la volte face du responsable de l'enseigne qui refusa de répondre à la demande des éleveurs et de leur remettre des copies de factures d'achat de viande… Pourquoi, comment… ?

L'État doit prendre ses responsabilités

Le flou et l'opacité sur la filière persiste et il est désormais grand temps que l'observatoire des prix et des marges obtenu l'an dernier à la suite des mobilisations FNSEA/JA daigne fonctionner et fournir les éléments escomptés. Car malgré le flou entretenu, des tendances se dessinent et mettent en avant le comportement intolérable de l'ensemble des opérateurs de la filière qui plus que jamais ont fait de la rentabilité de leurs outils l'alibi pour enfoncer les producteurs dans un marasme intolérable.
Sur la question des marges comme sur celle des cotations où la FRB est intervenue à plusieurs reprises pour bloquer les offensives indécentes des opérateurs sur le prix de la viande, l'État doit prendre ses responsabilités et intervenir pour moraliser les comportements indécents. Bruno Le Maire s'est à plusieurs reprises adressé aux agriculteurs en clamant que leur survie était une priorité. Monsieur le Ministre, les producteurs vous attendent !!! De même, et étant donné la situation de crise traversée par les éleveurs, des mesures de soutien immédiate aux trésoreries doivent être décidées, sans quoi l'action des producteurs s'intensifiera de manière inéluctable. Dès la fin de cette semaine et la semaine prochaine de nouvelles actions sont programmées par la FDSEA 58 et 89 dans les GMS du département. Il faut faire fort et vite, sans quoi la marmite explosera.

S.L – FDSEA 58

Une action peut en cacher une autre

Des producteurs de viande bovine se sont rendus la semaine dernière dans les locaux de Pomona à Chevigny-Saint-Sauveur pour exprimer leur «*ras-le-bol*». La prochaine cible sera la grande distribution.

Emmenée par Dominique Guyon (FDSEA) et Jean-François Lallemant (JA), une vingtaine de producteurs de viande s'est rendue la semaine dernière à Chevigny-Saint-Sauveur. Le rendez-vous était donné devant les locaux de Pomona (importateur, transformateur et distributeur de produits agro-alimentaires). Les manifestants ont réussi à obtenir un entretien avec le directeur du site. Les agriculteurs ont exprimé le degré de difficulté ressenti au sein de leur exploitation. Et plus particulièrement vis-à-vis de leurs revenus. Les représentants du monde agricole étaient unanimes : une hausse des prix à la production est «*urgente*» et «*vitale*». C'est la raison pour laquelle les éleveurs ont souhaité organiser un «*contrôle de la filière*» afin de détecter «*les failles du système*». Lors de l'entretien avec le directeur de Pomona, les viandes d'importation de pays tiers ont été dénoncées, celles-ci «*ne respectant pas les normes exigées pour la production nationale*».


Les éleveurs ont contrôlé les factures d'un importateur de viandes.

Du sanglier d'Australie

Dominique Guyon, le président de la commission bovins viande de la FDSEA, dressait le bilan de la rencontre : «*La concurrence déloyale, on l'a trouvée avec des entrecôtes venant d'Uruguay payées 5,40€/kg! En France, ils l'achètent 10,30€/kg chez Bigard, soit quasiment le double. En ce qui concerne les origines des pays, celles-ci ne sont pas toujours bien identifiées. Lors de la visite, nous avons également trouvé du sanglier d'Australie. Il faut le faire, il y en a plein en France*». L'éleveur de Pouilly-en-Auxois invite désormais les producteurs de viande à venir nombreux à la prochaine action syndicale qui se déroulera dans la grande distribution : «*Nous allons discuter avec elle, c'est là que ce font les plus grandes marges. Une hausse de 50 centimes d'euros du kilo, prix en ferme, permettrait à une exploitation moyenne du département d'avoir une augmentation de revenus de 10 000 à 12 000€. Cinquante centimes pour la grande distribution, c'est rien. Pour nous, c'est énorme. Il faut que l'on réussisse à passer de 3€/kg à 3,50€/kg !*».

Aurélien Genest

▶ Revendications

La FDSEA et les JA dénoncent qu'avec «*le niveau actuel des prix à la production, les producteurs de viande bovine ne peuvent plus vivre de leur activité. Des mesures exceptionnelles sont demandées en faveur des trésoreries. La situation des agriculteurs n'est plus tenable alors qu'ils doivent faire face à une 4ème année de très bas revenu. L'absence de perspectives de «sortie du tunnel», la pression continue de l'aval de la filière pour une baisse supplémentaire des prix production, l'indifférence et l'inaction des pouvoirs publics exacerbent leur désarroi et leur colère. Les producteurs ne peuvent comprendre et accepter la présence de viandes d'importation de pays tiers, qui ne respectent pas les normes exigées pour la production nationale, et la concurrencent de façon déloyale*».

ALDOR
Alimentation Animale



INVITATION
jeudi 23 septembre
de 11h à 17h
à La Prairie
21350 ARNAY SOUS VITTEAUX

Sarah
& Jean-François
LALLEMANT,
en partenariat
avec les Ets SIRUGUE,
seront heureux
de vous accueillir
pour l'inauguration
de leur bâtiment
volaille nouvelle
génération.

ETS SIRUGUE S.A.
Esbarres - 21170 Saint JEAN de LOSNES
Tél. 03 80 48 18 28 - Fax 03 80 39 26 09

Futurs reproducteurs charolais

Quarante trois charolais «*admis*» à la station

Le centre d'élevage de la station d'évaluation de Créancey a fait sa rentrée lundi. Quarante-trois charolais ont été sélectionnés parmi les 80 présents.

La grande vente de reproducteurs charolais de la station d'évaluation de Créancey se déroulera le 19 février. La première grande étape avant cette date très attendue s'est déroulée lundi avec la sélection des animaux qui participeront à cette vente. Cinquante éleveurs ont amené en début de semaine un total de 80 animaux à Pouilly-en-Auxois.

Parmi la commission qui avait en charge de sélectionner les futurs reproducteurs figuraient notamment le président de la fédération nationale des stations, le vice-président de l'association nationale des éleveurs charolais et le président de Bovins Croissance 21.

Sept éleveurs en plus

Jean-Pierre Godot, le président du GIE Charolais évaluation, se montrait satisfait à l'issue de la sélection : *«Nous avons eu sept éleveurs de plus que l'an passé. Cela prouve notre réputation, avec notamment la présence d'un éleveur du Cher et un autre de la Meuse. Le succès de la précédente vente a probablement joué un grand rôle dans cette belle affluence. C'est une bonne chose pour la promotion de la race charolaise»*. Sur la qualité, Florence Marquis, responsable génétique à la Chambre d'agriculture, pense que ce lot est très homogène avec un bon niveau génétique : *«77% des veaux sont issus de pères qualifiés (50% de pères évalués sur ISEVR dont la moyenne est à 108) et 53% ont des mères qualifiées (avec un IVMAT moyen de 104 et un Ifnais moyen de 101)»*.
«Cette année, la commission a été intransigeante sur les qualités de races et plus particulièrement au niveau des aplombs» ajoute Florence Marquis.

Une future vitrine

Les jeunes charolais vont désormais vivre dans les mêmes conditions (même alimentation, même objectif de ration sous le même bâtiment).
L'objectif du GMQ des 22 premiers jours sera de 1000g/jour afin de gommer l'effet milieu avant la phase d'évaluation. Leurs valeurs génétiques seront ensuite évaluées avec des renseignements sur le potentiel de croissance, le développement musculaire, le développement squelettique et la facilité de naissance.

Ces index seront de précieux outils pour comparer les animaux entre eux. Les éleveurs acheteurs pourront faire leur choix le 19 février 2011 en fonction de leur type de production.

AURÉLIEN GENEST



Près d'un animal sur deux a dû être refusé. La pression de sélection a été une nouvelle fois très forte, mais telle est la condition pour obtenir un bon résultat final.

▶ Pourquoi venir à Créancey ?

Outre l'intérêt de la promotion de la race, amener un de ses animaux à Créancey permet à un éleveur de *«mieux vendre son reproducteur et de se faire de la publicité indirecte avec des retours sur son exploitation»* selon Jean-Pierre Godot.
Même dans le cas d'un animal non retenu, Florence Marquis souhaite conserver le côté positif : *«Le jour du rassemblement, les éleveurs viennent mesurer les résultats de leur choix en matière d'accouplement et de sélection»*.

Dégâts de gibier

Des champs labourés... Sans le vouloir

Au printemps dernier, des arrêtés préfectoraux -justifiés par une situation sanitaire inquiétante- interdisaient l'agrainage des sangliers dans la zone *«tuberculose»*. Aujourd'hui, plusieurs agriculteurs situés aux contours de cette zone se plaignent de *«recevoir»* encore plus de gibier dans leurs champs.



Pascal Vion, Julien et Pierre Forey, agriculteurs dans le Châtillonnais, constatent les dégâts de gibier dans un champ de colza.

Nous sommes dans la commune d'Arrans, à quelques kilomètres de Montbard. Julien Forey, un jeune agriculteur de 31 ans, est excédé. Ses champs de colza sont de plus en plus *«saccagés»*. Les sangliers les visitent toutes les nuits ou presque. Les problèmes liés au gibier ne sont pourtant pas nouveaux dans la petite commune. Mais pour Julien Forey, *«c'en est trop !»* : *«Depuis qu'il repleut, c'est vraiment de pire en pire»* constate l'agriculteur qui emploie notamment des techniques sans labour (TSL). Les vers et résidus pailleux sont nombreux avec ce mode de culture et les sangliers en raffolent. Le jeune agriculteur aborde la réglementation de l'agrainage qu'il considère comme une explication pertinente des dégâts dans ses champs : *«l'agrainage est interdit à Montbard mais pas à Arrans. Une partie des populations de sangliers se déplacent et voilà ce que ça donne !»*

Des chasses commerciales

Le jeune agriculteur, épaulé par son père Pierre et deux autres agriculteurs Philippe Sylvestre et Pascal Vion, pointent également du doigt les *«grandes»* chasses. *«Ce ne sont plus les petites chasses d'avant. Ce sont de véritables chasses commerciales, avec des chasseurs qui viennent de toute la France»*. Les quatre agriculteurs regrettent que les sangliers ne soient pas tirés avant l'ouverture de la chasse au bois et que l'agrainage soit fait *«abusivement»*. Autre remontrance de Julien Forey, cette fois-ci sur la fédération des chasseurs : *«Au lieu de gérer les populations de gibier, elle gère les budgets pour payer les dégâts. Je pense que c'est un mauvais choix. Le prix des bracelets est augmenté, de même que la taxe à l'hectare mais il n'y a pas assez de sangliers prélevés»*.

Quelles solutions?

«Le loisir passe avant la profession» regrettent les agriculteurs qui considèrent que leurs problèmes sont similaires à d'autres agriculteurs des communes voisines, aux contours de la zone réglementée. Qu'espérer ? *«Il y a bien un système d'indemnisations prévu mais il ne prend pas en compte la totalité des dégâts : les casses de matériels, la perte de paille et de plus en plus, une destruction des couverts dans le cadre de la préservation des sols»* mentionnent les agriculteurs. *«Si ce que l'on fait est détruit, il n'y a plus de raison de semer ici»* fait remarquer Pierre Forey, *«c'est le travail de l'agriculteur qui est atteint»*. Alors, que faire? Les agriculteurs ne savent plus quoi penser : brûler les résidus des cultures sur place serait une solution envisageable (il y aurait 70% de dégâts en moins selon Pierre Forey), mais les surfaces à brûler sont trop importantes et la proximité des bois représenterait trop de risques de propagation du feu.

AURÉLIEN GENEST

▶ FDSEA

Rencontre avec le préfet

Face à une situation *«intolérable et récurrente»*, la FDSEA de la Côte d'Or estime que les mesures entreprises pour régler ce problème sont *«très insuffisantes»*. Les responsables départementaux se rendront à la préfecture le 20 septembre avec la *«ferme intention de concrétiser plusieurs propositions»*. La limitation de l'agrainage fera partie des points soulevés mais il s'agira surtout de *«prendre des dispositions urgentes et efficaces pour maitriser durablement les populations»*.

A votre service depuis plus de 150 ans
WALTEFAUGLE
Bâtiments Agricoles
Panneaux Photovoltaïques
Industriels - Artisanaux
A votre écoute pour tous vos projets
BP32 - 70184 Dampierre-sur-Salon CEDEX
Tél. 03 84 67 07 07 - Fax 03 84 67 08 17
Email : societe@waltefaugle.com
site : www.waltefaugle.com

Visite ministérielle des chantiers de la relance

Les leçons d'économie du Pr Devedjian dans la Nièvre

Sa mission s'achève : le Plan de relance de l'économie touche à sa fin. Son ministère va disparaître lors du prochain remaniement. En attendant de savoir ce que lui proposera -ou pas- Nicolas Sarkozy, Patrick Devedjian fait le tour des chantiers qu'il a initiés depuis décembre 2008. Vendredi dernier, il était dans la Nièvre.



PatrickDevedjian a visité au pas de charge le chantier de la RN7 à Moiry, en présence de nombreux élu(e)s nivernais(e)s.

D'abord, les images. Le ministre, le préfet et les services de l'État ainsi qu'un panel très représentatif d'élus locaux et régionaux, les pieds sur le bitume encore tout collant, se retrouvent ce vendredi matin, sur la fin du tronçon en travaux de la RN7 à Moiry. A la fin de l'année, les quatre voies, financées pour moitié par le Plan de relance (9 millions d'euro sur 18), seront ouvertes à la circulation. Les officiels se félicitent de la rapidité d'exécution du chantier, le plus spectaculaire que la Nièvre ait obtenu. Aussi rapide que la visite officielle conduit ensuite Patrick Devedjian à l'ISAT, où les bancs d'essai de moteurs automobiles ont été financés par l'État (140 000 euros), puis sur le chantier d'agrandissement des archives départementales (2,1 millions d'euros) à Nevers. Un déjeuner rapide avec les représentants du monde économique et voilà le ministre parti vers le Cher pour lancer l'électrification des 58km de ligne ferroviaire entre Bourges et Saincaize. Fin de la visite.

110 entreprises et 2 924 contrats aidés

Les chiffres, ensuite. 36,7 milliards d'euros ont été injectés dans l'économie française depuis décembre 2008 au titre du Plan de relance. Il s'agissait de *«financer des projets sur tout le territoire prêts à démarrer immédiatement»* rappelle Patrick Devedjian. La Bourgogne en a reçu 780,2 millions et la Nièvre, en particulier, s'est vue attribuer 94,4 millions d'euros. 15,1 millions ont financé des investissements publics de l'État, 12,1 millions versés aux collectivités locales, 3,3 millions de primes à la casse pour l'achat de voitures, et aussi 110 entreprises bénéficiaires de garanties de prêts OSEO (15,6 millions) et 2 924 contrats aidés dont 521 dans le secteur marchand.

«Vigueur et rigueur»

Le temps d'un point presse, Patrick Devedjian se félicite de l'action publique qu'il a placée sous le seau de *«la vigueur et de la rigueur»*. Sous l'autorité directe du Premier ministre, le ministre distingue les dépenses *«proactives»* qu'il a engagées dans l'investissement, *«qui rapportent et qui financent le développement économique et la croissance - l'État a le devoir de mener cette politique de financement des infrastructures pour favoriser la compétitivité et l'attractivité du pays»* et la vigilance de mise *«sur le train de vie de l'État»* qui n'offre *«aucun retour sur investissement»*. Le gouvernement fait d'autant plus *«attention à l'endettement que, compte-tenu de l'état des finances publiques, les agences de notation (internationales) peuvent vous ruiner»*. *«Quand il y a le feu à la maison, on ne regarde pas à la facture d'eau»* se défend-il. Maintenant que l'incendie est éteint, Patrick Devedjian revendique l'efficacité du Plan de relance.

EMMANUEL COULOMBEIX

»Rentabilité»

Interrogé sur les clés de la réussite économique, Patrick Devedjian se montre disert. Et élitiste. *«Les investisseurs attendent de la rentabilité»* dit-il. Un principe qui vaut certainement pour les groupes financiers internationaux autant que pour les PME-PMI et, extrapole-t-on, pour les activités telles que l'agriculture. *«Les infrastructures et les transports, l'aménagement de l'espace, la qualité de la main d'œuvre»* sont des conditions essentielles à l'attractivité d'un pays. Sans négliger l'importance des chercheurs *"parce que les stratégies des entreprises se font en contact direct, géographique et technique, avec eux»*. Le ministre du Plan de relance plaide ainsi pour une logique de création *«de produits nouveaux. Nous sommes un pays d'inventeurs. Notre capacité industrielle est parfois trop négligée, contrairement à certains pays à bas coûts de main d'œuvre»*. Et de citer l'exemple du groupe *«Danone, sans qui l'élevage laitier serait dans une situation encore plus difficile»*. L'innovation, la qualité seraient donc les clés de la survie du monde agricole ? Le ministre a raison. Il est juste permis de douter que les paysans français disposent encore, en tout cas par eux-mêmes, de la vigueur financière nécessaire aux investissements de rigueur.

Dégats du gibier

La Sous-préfète de Cosne lance la concertation

C'est en terrain neutre, le 8 septembre à la mairie de Suilly-la-Tour, que s'est déroulée la rencontre entre les représentants professionnels agricoles d'une part, les responsables de la Fédération des chasseurs d'autre part, sous la présidence de Marina Muraro, sous-préfète de Cosne-sur-Loire et en présence de fonctionnaires de la DDT.

Dans les campagnes, l'exaspération enfle. Pas un jour sans que ne soit rapporté qui un champs de maïs dévasté par des *«cochons»*, qui du matériel de fenaison endommagé après le passage de sangliers dans les prairies. Toute la Nièvre est concernée par la surpopulation de ces animaux sauvages, du sud au nord, en passant par les plaines du centre où, depuis quatre ans, les dégâts sont en nette augmentation. Au cours d'une première prise de contact, entre agriculteurs et chasseurs, le dialogue a donc été amorcé. Et les débats ont parfois été vifs, la sous-préfète devant à plusieurs reprises recadrer les débats. Après deux tours de table et la litanie des plaintes, Marina Muraro, très mobilisée sur ce dossier, a obtenu la création d'un Groupe de concertation sur les dégâts du gibier, intégrant Éric Bertrand ou un représentant de la Chambre d'agriculture, Jean-Pierre Condamine ou un administrateur de la FDSEA, un élu du syndicat viticole du Val de Loire, les représentants de l'administration (DDT, ONCFS, Réserve naturelle), des agriculteurs de Bazolles et Mesves ainsi que les représentants des chasseurs (Président et directeur de la Fédération départementale, association nationale des chasseurs de sangliers de Bourgogne…). Pour y voir plus clair dans l'ensemble des griefs que s'échangent les interlocuteurs et espérer des décisions communes, il faudra attendre le 7 octobre à la sous-préfecture de Cosne. En attendant, Marina Muraro a pu constater de visu la situation sur le terrain. Après les débats, Jean-François Guédon, producteur de maïs à Mesves a fait visiter l'une de ses parcelles à la représentante de l'État. Situé à proximité de la route et de l'autoroute, et non grillagé, le champ de maïs a subi les assauts des sangliers. Et l'attention a été portée, en plus des pertes financières de l'exploitation, sur les risques que font courir les animaux à la circulation automobile. La Sous-préfète a promis de saisir la Direction des infrastructures routières (DIRCE).

E.C.



Jean-François Guédon offre un apercu des dégâts causés au maïs à la sous-préfète de Cosne-sur-Loire.

MELANGEUSES & PAILLEUSES SUPERTINO



UNE QUALITÉ DE TRAVAIL IRRÉPROCHABLE À UN PRIX ABORDABLE !

Des matériels qui n'ont plus à faire leurs preuves



LUZY MOTOCULTURE
58 - Luzy **03 86 30 16 99**

CUMA HYDRAULIQUE DU CHER



DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

Rentrée scolaire

Le Legta du Morvan en projets

La rentrée qui s'est déroulée le 2 septembre dans tous les établissements scolaires de France a concerné 323 élèves (dont 190 internes) du lycée agricole et aquacole de Château-Chinon. Effectifs stables et projets nombreux.



Paule Dupin, proviseure du Legta, noue un premier contact chaleureux et rigoureux avec les nouveaux élèves.

Paule Dupin est une proviseure heureuse de rentrer. Les désagréments de l'orage du 14 juillet, qui a endommagé deux toitures et des stores du lycée, sont presque oubliés. Ce 2 septembre, elle a reçu le député Christian Paul venu accompagner les jeunes dans leurs nouvelles vies et mesurer l'avancement des travaux d'agrandissement de l'établissement. Elle n'a pas non plus ménagé sa peine pour nouer un dialogue, chaleureux et néanmoins rigoureux, avec les nouveaux venus, les encourageant à la pause ou les pressant après le tintement de la sonnerie. Elle est comme çà, Mme le proviseur, stricte sur le bon déroulement de la vie scolaire et ouverte, comme le lycée qu'elle dirige, sur l'extérieur. *«Un lycée bien ancré dans son territoire dont le principal atout est de nourir une approche très professionnelle des contenus pédagogiques»* dit-elle. Nathalie Madon, son adjointe chargée des programmes, le confirme. Exemple parmi d'autres, une professeure de français se retrouve en cotte, le soir, sur son exploitation. Les élèves aiment cette orientation pragmatique, qui facilite le transfert de saviors et de compétences. Et le plus bel exemple de ce succès se vérifie dans les taux de placement à l'issue de leur cursus. 85% d'entre eux trouvent un emploi dans les cinq ans après leurs diplômes. 323 élèves, qui veulent y croire, ont franchi le pas du LEGTA cette année, que ce soit dans la filière *«agriculture»*, la filière *«aquaculture»* ou celle des "services en espace rural". Des effectifs stables, sauf forfait des premières semaines, qui integrent *«des jeunes courageux, volontaires et motivés»* souligne Paule Dupin. Cette condition tacite permet aux 35 enseignants du Legta de conduire efficacement leurs disciples sur la voie de l'intégration.

Un goûter pour les 4ème et 3ème.

Se sentir bien dans sa peau et dans son environnement pour bien étudier: telle pourrait être la maxime du lycée de Château-Chinon. De gros efforts ont été engagés depuis trois ans, dans cette optique. L'internat, tout neuf, a été ouvert en 2008. L'établissement, dont la notoriété en filière aquacole n'est plus à démontrer, attire des élèves de toute la France. Il leur fallait bien un lieu de vie fonctionnel et accueillant. Un projet de vie de l'établissement, mené par Hervé Menant, le CPE, offre dorénavant une aide aux devoirs, un goûter pour les 4ème-3ème, des animations extra-scolaires et une cellule de suivi individuel. Pour tous, les conditions de travail vont aussi s'améliorer avec, en février 2011 si la météo le permet, la livraison du nouveau bâtiment, déjà sorti de terre. Le Conseil regional a investi 5,7 millions d'euros dans cet agrandissement. De nouvelles salles de cours remplaceront les pré-fabriqués, de nouvelles salles d'aquariologie et d'aquaculture accueilleront de multiples espèces de poissons, deux salles informatiques et multimedia s'ajouteront à des clubs et à un grand foyer donnant sur le relief morvandiau et les hauteurs de la ville. Dans le même temps, les renovations des classes de Bac pro s'intensifient. Après la prise en main des locaux et le maintien de la cohesion du corps enseignant, Paule Dupin fixera de nouveaux horizons au lycée : *«donner une culture internationale aux élèves»* et *«intégrer le développement durable dans tous les axes du parcours de formation»* deviendront une priorité. Un projet d'établissement doit être examiné en novembre. Et le passage d'une partie de la pisciculture du lycée en exploitation biologique est au programme.

EMMANUEL COULOMBEIX

Un projet de la FDSEA de l'Yonne

Ensemble... à la reconquête de la marge

Le groupe support du projet *«s'organiser pour commercialiser les produits locaux»* lancé par la FDSEAY, s'est réuni pour la seconde fois. La réflexion avance, sur une démarche collective destinée à valoriser les produits de la Ferme Yonne.



Séance de remue-méninges pour les participants à cette deuxième journée de réflexion autour d'un projet d'organisation collective, pour la commercialisation en circuits courts des produits de la Ferme Yonne.

Les prix et la répartition équitable de la marge sont au centre des préoccupations des agriculteurs. Le producteur, comme le consommateur final, fait trop souvent office de variable d'ajustement et, entre les deux, la formation du prix obéit à des règles obscures. Sans attendre un observatoire des prix qui fonctionne enfin, la FDSEAY a lancé la réflexion pour une meilleure valorisation des produits locaux en privilégiant les circuits courts. Les circuits courts ont le vent en poupe, la transformation et la vente des produits fermiers se développent, mais essentiellement au travers d'initiatives individuelles. Or, toutes les productions ne se prêtent pas à ce mode de commercialisation et tous les producteurs ne peuvent pas y accéder.

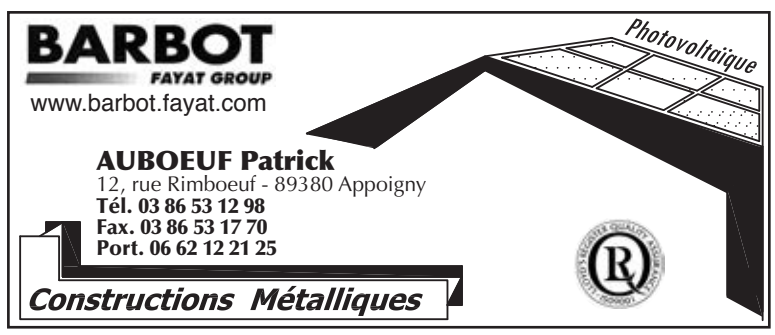
Pour répondre aux besoins et aux attentes d'un plus grand nombre de producteurs, la FDSEA de l'Yonne souhaite s'engager dans un projet collectif local. Le groupe support du projet se réunissait pour la seconde fois le 7 septembre dernier. Cette seconde étape a permis de dégager les lignes de force d'un projet qui doit permettre de retrouver de la valeur ajoutée sur les productions et d'inventer une autre façon de vendre et de s'organiser pour vendre. Le *«gagnant/gagnant»* est à la mode, mais dans un projet collectif partagé entre producteurs il retrouve tout son sens.

Une dimension collective et territoriale

Ensemble on est plus fort pour réfléchir, pour avancer, pour s'organiser et pour vendre. Et qui mieux qu'un professionnel peut donner un supplément d'âme à un produit, même basique et répondre aux attentes de consommateurs en matière de proximité, d'accueil, de qualité et d'information produit ?

Au cours de cette seconde journée où l'on a pu faire le tri entre toutes les propositions et se mettre d'accord sur l'essentiel, Nadine Darlot a rappelé *«qu'il ne s'agissait pas de réinventer ce qui existe déjà mais de trouver des propositions innovantes et complémentaires»* ayant, point essentiel pour l'ensemble du groupe, une dimension collective. A ce stade les contours du projet sont encore flous, mais le champ du possible commence à se dessiner. De partenaires acteurs issus des industries locales pourraient ainsi s'inscrire dans la démarche. Le consultant venu animer cette journée de prospective a permis de clarifier le contenu des différentes solutions développées sur d'autres territoires. Reste maintenant à avancer dans la recherche d'une démarche collective innovante, estampillée *«Yonne»*, qui assure au consommateur la proximité, la traçabilité, la variété des produits et des gammes, un bon rapport qualité/prix... et au producteur un espace de commercialisation et un prix *«juste»* pour ses produits. Une façon comme une autre d'apporter aux produits et productions de la Ferme Yonne une meilleure visibilité et de reconquérir au passage une partie de la marge souvent confisquée au producteur.

ANNE-MARIE KLEIN



Session de la Chambre d'agriculture

L'agriculture n'est pas un long fleuve tranquille

Ordre du jour chargé pour la Chambre d'agriculture de l'Yonne dont les membres se sont réunis à Auxerre. Les questions d'actualité étaient nombreuses et les échanges avec la salle furent nourris.



La dernière session de la Chambre d'agriculture a permis de dresser un large panorama de l'actualité agricole.

«*L'agriculture n'est pas un long fleuve tranquille*»… Et l'intervention de Gilles Abry, lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, l'a amplement démontré aux invités présents, dont Pascal Lelarge, préfet du département, accompagné par le nouveau directeur départemental du territoire. La situation des filières, qui a fait l'objet d'un large tour d'horizon, est là pour le prouver. Les grandes cultures soumises au diktat des marchés bénéficient d'une forte hausse des cours. Mais pour combien de temps ? Les marchés sont plus que jamais volatiles et le président de la Chambre 89 a encouragé *«les agriculteurs à la plus extrême prudence»* et les Pouvoirs Publics à ne pas *«bâtir du structurel à partir de conjoncturel»*.

Alimentation animale : on prospecte...

Toutes les composantes de l'élevage sont dans la tourmente des prix et sous le couperet de nouvelles hausses de l'alimentation animale et des charges de structure. L'avenir de l'élevage ovin s'éclaircit pourtant, mais la production reste fragile. La vigilance s'impose, rappelle Gilles Abry, pour préserver cette production et alimenter la chaîne d'abattage dédiée, mise en place par le groupe Sicavyl-Sicarev à Migennes.
En ces temps de renchérissement de l'alimentation animale, aggravé par la sécheresse estivale qui a pénalisé la productivité des surfaces fourragères, le président de la Chambre d'agriculture a annoncé que l'association Alyse travaille à la mise en place d'un dispositif de contractualisation avec l'usine de trituration du Meriot. Une issue favorable permettrait aux éleveurs de la zone Alyse (Aube/Loiret/Yonne) de disposer de tourteaux de colza à prix compétitifs. Les perspectives «*sont encourageantes*» mais le dossier reste complexe.

Vendanges : l'exception icaunaise

Les vendanges vont bientôt commencer et l'actualité dans l'Yonne c'est le refus de l'inspection du travail d'accorder les indispensables dérogations en matière d'heures supplémentaires. L'Yonne n'a pas vu sa demande satisfaite, au contraire de la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire. Les responsables professionnels ne peuvent se satisfaire de cette *«exception»* icaunaise préjudiciable aux structures viticoles.

Dégâts de gibier : l'impossible dialogue

Autre dossier sensible : les dégâts de gibier ont fait l'objet d'échanges nourris et d'une intervention particulière de Pascal Lelarge. Difficile d'envisager une issue favorable quand la situation semble bloquée sur le terrain et que l'État ne peut intervenir que *«dans les limites de l'appréciation des tribunaux»*, rappelle le préfet qui *«a moyennement apprécié»* de se voir débouter par le tribunal. Mais le représentant de l'État a surtout insisté sur la nécessité d'être particulièrement attentif à la faune sauvage dans le secteur du département menacé par la tuberculose.

Cours d'eau : les professionnels entendus

Le sujet faisait largement débat et le contentieux s'aggravait depuis quelques temps entre la direction départementale du territoire et les professionnels, représentés par la Chambre d'agriculture et la FDSEAY, ulcérés de se voir imposer une nouvelle carte des cours d'eau. Gilles Abry a demandé à la DDT de revenir sur cette décision, afin d'engager la concertation et de parvenir à une définition concertée des cours d'eau, en phase avec la réalité du terrain. Le directeur de la DDT a entendu l'argument et s'est engagé à maintenir le dispositif antérieur jusqu'en 2011, dans l'attente que les travaux avec les professionnels aboutissent.

De vrais projets de territoire

L'actualité départementale, c'est aussi le pôle d'excellence rural *«valorisation des ressources locales pour l'agro-industrie»*. En jeu, le développement de la filière chanvre et celui d'une production avicole bio. Deux orientations soutenues par la préfecture qui encourage à poursuivre les efforts sur ces dossiers. Autre projet PER, la *«filière AOC Chaource»* qui intéresse l'Aube et l'Yonne permet de soutenir un projet global de territoire.
Les incertitudes restent nombreuses sur l'après-2013, mais le plan eco-phyto 2018 trace les contours d'une agriculture où les enjeux environnementaux engagent à réfléchir à de nouveaux systèmes de cultures. Le réseau *«Fermes de l'Yonne»*, présenté lors de la session, s'inscrit dans cette démarche d'expérimentation. Une démarche qui devrait selon le président de la Chambre d'agriculture permettre *«d'examiner le champ du possible entre les différents modes d'exploitation en mesurant et comparant leurs impacts environnementaux, économiques et humains»*.

ANNE-MARIE KLEIN

Dégâts de gibiers

La Puisaye fortement touchée par les dégâts de gibiers

Depuis plusieurs années, le département et la Puisaye principalement pour 2010, sont touchés par des dégâts de gibiers sur les parcelles agricoles.
Par arrêté préfectoral, la pression de chasse devait être accrue ; en Puisaye, au travers des plans de chasse, par l'augmentation des droits à prélèvements de sangliers (bracelets).
Le gestionnaire du plan de chasse («*Bergère de France*») concerné par cet arrêté préfectoral l'a attaqué en justice. Le plan de chasse n'a donc pas été mis en application ce qui a favorisé le développement de la population de sangliers dans une zone très concentrée.
Les dégâts causés par ces derniers engendrent des pertes considérables pour les agriculteurs à proximité de cette zone et un manque à gagner qui devrait affaiblir les exploitations déjà sensibilisées par une conjoncture économique défavorable.
L'expertise, réalisée vendredi matin sur les parcelles de maïs de Christophe Fouquet à Fontaine, a révélé une perte de 15ha sur les 30 examinés. Thibaut Paillet, a quant à lui, perdu 10ha de blé et une dizaine en colza les semaines précédentes. *«C'est un hectare par jour qui était ravagé par les sangliers. Tous les ans c'est la même chose. Et cette année encore, la moitié de mes parcelles de maïs ne peut être ensilée. Je suis obligé de faire des achats de maïs chez d'autres agriculteurs. Pour ma deuxième année d'installation, ces dégâts me mettent dans une situation économique difficile»*, s'inquiète Christophe Fouquet.
Chez quelques agriculteurs de la zone, la Fédération des chasseurs et la Chambre d'agriculture sont venus constater vendredi 10 septembre, l'étendue des dégâts. Les services de l'État ainsi que la Préfecture étaient invités à cette visite de parcelles.
La Chambre d'agriculture et la FDSEA de l'Yonne demandent aux services de l'État de s'investir, en collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs, sur ce dossier afin d'apporter des réponses concrètes et immédiates aux agriculteurs touchés.
Une nouvelle rencontre est prévue fin septembre avec les agriculteurs, la Fédération départementale des chasseurs, Bergère de France (propriétaire de la zone de refuge des sangliers) et le Préfet, *«qui acceptera peut être de se déplacer cette fois-ci pour faire le même constat que nous et s'engager sur des actions multiples qui permettront de solutionner ces dégâts de gibiers récurrents sur le département»* conclue Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

▶ Rendez-vous

Concours inter-départemental de la race bovine Charolaise Avallon

Le Syndicat d'Élevage de la Race Bovine Charolaise de l'Yonne organise son Concours Interdépartemental de bovins reproducteurs les **Vendredi 22 et samedi 23 octobre à Avallon**
Il se déroulera dans les locaux des établissements Flexico, rond-point de la Croix verte, en Zone Industrielle (proche des établissements Laurent). Ce concours est ouvert à tous les animaux inscrits au H.B.C. LIVRE A.
Les opérations du jury se dérouleront le Vendredi 22 dès 13h30.
Les éleveurs désirant participer sont priés de prendre contact pour le 25 septembre dernier délai avec le Syndicat d'Elevage de la Race Bovine Charolaise, 9 avenue du 11 Novembre, 89200 Avallon. TÉL. 03 86 34 23 40 (entre 8h et 9h).Fax 03 86 31 63 56.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Finale régionale des labours

Les résultats

Le concours régional des labours s'est déroulé les 4 et 5 septembre dans le cadre de la fête régionale de l'agriculture à Sementron dans l'Yonne. Il a rassemblé un large public, constitué aussi bien d'initiés que de néophytes. 21 concurrents représentaient l'Yonne, la Nièvre, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, le Jura, le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Berlfort. 9 concouraient en labour en planche et 12 en labour à plat.



Labours en planche

1er Stéphane DEROCHE, 71140 Mont ; 2ème Julien FAIVRE, 70310 Les Fesseys ; 3ème Rémy CHAUDEY, 70000 Colombier ; 4ème Benoît BEAULIEU, 25770 Franois ; 5ème Damien SALE, 58800 La Collancelle ; 6ème Emmanuel MOREL, 25110 Villers saint Martin ; 7ème Flavien AUROUSSEAU, 71760 Issy l'Evêque ; 8ème Nicolas SAIVE, 39570 Vevy ; 9ème Florian NIEL, 39240 Arinthod.

Labours à plat

1erème Christel ROGNON, 25620 Tarcenay ; 2ème Jean-Michel BEAULIEU, 25770 Franois ; 3ème Jérôme PRIEUR, 71760 Issy l'Evêque ; 4ème Jérémy LAVRUT, 39100 Foucherans ; 5ème Benoît LAROCHE, 70500 Saint Sauveur ; 6ème Manuel VIAL, 39700 Romange ; 7ème Augustin DEDIOT, 21230 Jouey ; 8ème Bastien MERLOT, 89520 Lainsecq ; 9ème Pascal PETIT, 58290 Isenay ; 10ème Fabien GUILLOT, 71300 Saint-Berain sous Sanvignes ; 11ème Brice MULHEMATTER, 70240 Mollans ; 12ème Thomas BEAUMIER, 58420 Brinon sur Beuvron.



Installation

PRI infos

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, un désir, un rêve, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Aujourd'hui, vous ne savez pas du tout comment vous y prendre ni par quel bout commencer. «*Est-ce que mon projet tient la route ? Auprès de qui dois-je m'adresser ? Quelles sont les conditions pour m'installer ?*». N'hésitez plus, un seul lieu est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous indiquer les aides auxquelles vous pouvez prétendre, les démarches nécessaires ainsi que les personnes ressources pour mener à bien votre projet. Nous organisons des sessions collectives au Point Info Installation, contactez Aurélie Chapeau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements

Nièvre Deux rendez-vous importants en matière de transmission et d'installation

Le 29 septembre à Ouroux-en-Morvan : c'est l'occasion pour des jeunes et des futurs cédants de se rencontrer et d'échanger sur leurs projets, le 08 octobre à Nevers : La MSA, la DDT (ex DDA) et la Chambre d'agriculture vous donnerons des informations pratiques sur la cessation d'activité. Renseignements : Carole Simon - Odsea de la Nièvre 03.86.93.45.99 - carole.simon@nievre.chambagri.fr. Plaquettes avec le programme détaillé de ces actions disponibles à la Chambre d'agriculture et sur le site internet : www.nievre.chambagri.fr

Saône et Loire Bénéficier d'un soutien pré-installation grâce au PRI

Saône-et-Loire : vous avez un projet d'installation en agriculture ? Vous pouvez bénéficier d'un soutien pré-installation grâce au Programme Régional à l'Installation (PRI) En amont de la création ou de la reprise d'une exploitation agricole, les candidats à l'installation peuvent bénéficier d'un soutien spécifique pour élaborer leur projet. Par exemple, lorsque le jeune s'installe en dehors du cadre familial, lorsque son projet a un caractère innovant (production atypique, atelier de diversification, agrobiologie, vente directe, etc.) ou bien lorsque l'installation s'effectue de manière progressive. Les demandes de prise en charge du soutien pré-installation sont réalisées par les conseillers installation qui vous accompagnent dans l'élaboration de votre Plan de Développement de l'Exploitation (PDE). Pour plus d'information, n'hésitez pas à leur en parler ou bien contactez Laurent Berizzi, coordinateur du PRI en Saône et Loire 03 85 29 56 36.

Yonne Futurs retraités, la DICA est une obligation

Deux ans avant l'âge théorique de votre retraite, en tant que chef d'exploitation, vous avez reçu via la MSA, une Déclaration d'intention de cessation d'activité.18 mois au plus tard avant la date prévisionnelle de votre cessation d'activité, vous devez renvoyer ce document Cerfa à la Chambre d'agriculture (Missions Odasea), que vous ayez un repreneur identifié ou pas. Pour de plus amples informations, contactez Marc Abonnet au 03.86.94.21.95.



DAFP MATERIEL AGRICOLE

Route de Joigny
89130 Toucy
Tel. 03 86 44 00 77

et son agent: Ets JERUSALEM - Ancy-le-Franc - Tel. 03 86 75 11 14

ENTREPRISE DE TERRASSEMENT DU CENTRE

Terrassement, démolition,
création d'étangs, déboisement

La Baratte - 58000 St Eloi
Tel. 03 86 38 85 44 - Mail: terrassement-centre@orange.fr

Réforme des retraites

La FNSEA pour la reconnaissance de la problématique agricole

Après plus de 6 mois de débats aussi pauvres qu'inutiles, nos politiques ont entamé la semaine dernière au parlement l'examen du projet de texte relatif à la réforme générale des retraites. Dès le début des discussions sur le sujet, la FNSEA au travers de la SNAE et de ses sections départementales des Anciens, avait alerté les élus sur la nécessité de positionner la problématique des retraites agricoles au cœur des débats.

Malgré nos relances successives et la situation plus qu'indécente de millions de retraités agricoles, le projet de loi ne tient que trop peu compte de nos justes revendications et n'est, à l'image des faux semblants disséminés tout au long des derniers mois, qu'une réponse caricaturale à une problématique qui devrait pourtant mobiliser fortement l'ensemble des soi-disant *«responsables»* - un mot lourd de sens – politiques de notre pays. Le dossier des retraites a toujours souffert d'une approche et d'une conduite extrêmement politique dans notre pays ce qui se traduit par une réforme n'en étant pas une et ne répondant aucunement à une logique d'équité et de juste retour du travail fourni durant ses années d'activités par le biais de la retraite.
Le dossier des retraites est otage des politiques de tout bord et d'opinion ne visant qu'à sauvegarder des acquis d'un autre temps. Au final trop peu d'ambition collective pour œuvrer dans le juste sens.
Malgré cela, la FNSEA continue à œuvrer pour la reconnaissance de la problématique agricole et vient d'obtenir l'ouverture du dispositif de la pénibilité aux agriculteurs, mesure qui se cumulera aux mesures propres aux non-salariés agricoles d'ores et déjà annoncé (amélioration des plus faibles retraites, affiliation à la RCO des conjoints et aides familiaux et exclusion du recours sur succession des terres et bâtiments d'exploitation).

▶ Les points à retenir

La FNSEA regrette une réforme uniquement paramétrique qui ne change rien au pilotage financier et ne réduit aucune des inégalités persistantes entre les régimes.

La FNSEA prend acte du report de l'âge de la retraite à 62 ans, mais des mesures d'accompagnement sont absolument nécessaires pour les non salariés agricoles :

• accompagner les fins de carrière d'exploitants qui rencontrent des difficultés économiques et sociales trop importantes pour poursuivre leur activité ;
• ouvrir des possibilités de rachat à des tarifs accessibles des années effectuées en tant qu'aide familial, chef d'exploitation ou conjoint mineurs, afin que les exploitants puissent, comme tous les autres assurés, bénéficier d'un départ anticipé avant 62 ans.

La FNSEA déplore le report, de 65 à 67 ans, de l'âge permettant une liquidation de la pension sans minoration pour les personnes ne justifiant pas d'une carrière complète. Il s'agit d'une mesure extrêmement pénalisante pour les conjoints d'exploitants qui ont déjà par ailleurs, les plus faibles retraites.

Concernant la pénibilité, la FNSEA s'étonne que tous les efforts soient supportés par les employeurs, tant sur le plan financier à travers la création d'une nouvelle cotisation patronale que sur le plan administratif du fait de la mise en place d'un suivi par l'employeur des risques encourus par ses salariés.

La FNSEA est satisfaite des mesures propres aux non salariés agricoles :
• amélioration des plus faibles retraites ;
• affiliation à la retraite complémentaire obligatoire (RCO) des conjoints et des aides familiaux ; exclusion du recours sur succession des terres et des bâtiments d'exploitation.

Il manque dans l'avant-projet de loi, le principe de calcul de la retraite des non salariés agricoles sur la base des 25 meilleures années. Toutefois, nous avons entendu avec satisfaction le Ministre de l'Agriculture annoncer être prêt à examiner le sujet et à engager les travaux techniques.

Concernant le volet *«ressources nouvelles»* qui ne figure pas dans le projet de loi, la FNSEA s'inquiète du prélèvement supplémentaire d'un point qui sera appliqué sur les revenus du capital. En effet, de nombreux anciens exploitants complètent leur retraite par des revenus fonciers en louant leurs terres. Cette nouvelle taxation réduit une nouvelle fois leur pouvoir d'achat. La FNSEA propose que soit instaurée une franchise.

BATMETAL
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES



MALDANT Pierre-Emile
Tel. 06 82 74 61 78
E-mail: contactbatmetal@aol.com

20, Avenue du Puits d'Argent
21310 BELLENEUVE

Space

Réactions à la destruction des stands

A premier jour du Space, les producteurs laitiers en casquette jaune de l'OPL, l'Apli et l'EMB ont investi le hall où Bruno Le Maire et Jean-Michel Lemétayer ont prononcé leur discours d'inauguration. Le saccage des stands qui s'en est suivi a provoqué la réaction immédiate des responsables FNSEA, FDSEA, JA et des représentants professionnels. Il ont unanimement condamné cette action.

Fabrice Faivre, président de la FDSEA de Côte d'Or, souhaite réagir vivement à un comportement inacceptable et scandaleux.
«Rien ne peut justifier une telle violence de la part des syndicats minoritaires qui créent un climat de haine et de rejet. Lancer des projectiles sur nos collègues, détruire des outils faisant la promotion de notre métier, de nos productions et de notre savoir-faire et de nos valeurs, ce n'est pas une politique de défense des agriculteurs ! C'est le renoncement à un métier qui, certes, vit une grave crise mais qui dispose de nombreux atouts pour tracer son avenir !»

Francis Letellier, président de la FDSEAY a vivement réagi en déclarant : *«Faute d'argument, ils en passent aux mains ! Face à des revendications illusoires, face à des méthodes démagogiques... La seule façon d'exister pour eux est de montrer une image déplorable de la profession. Est-il encore utile de préciser que nous sommes des élus, élus par le terrain ?»*

Témoin de l'événement, Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne était justement présent au moment où le groupe emmené par les responsables de la confédération paysanne et de l'Apli, a fait irruption dans le hall du Space.

«Ce qui s'est passé là est aberrant. Cette destruction gratuite et systématique des stands est inacceptable, elle s'est déroulée dans un climat de violence inouï et a abouti à un démontage systématique des installations, non sans faire quelques blessés légers parmi les personnes présentes sur le stand de la FNSEA. Au final les forces de l'ordre ont du intervenir pour dégager les lieux. Je suis choqué que dans cette enceinte on puisse se livrer à un tel déferlement de violence».
«Les responsables des organisations qui ont poussé les agriculteurs à de telles extrémités portent une lourde responsabilité. Dans une conjoncture très difficile comme celle que nous traversons actuellement, ce n'est pas en cassant que l'on résout les problèmes, il vaut mieux mettre toute cette énergie au service d'initiatives constructives».



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1079
VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2010

Zoom sur le Gaec Biétry dans le canton de Nuits-Saint-Georges (21)

Un élevage performant en plein milieu des vignes

Le palmarès du Gaec Biétry est impressionnant. Si l'on s'arrête aux derniers concours du bœuf de Pâques à Dijon et à la fête du Charolais à Saulieu, le bilan est de 7 prix Vallée sur les dix dernières éditions et 3 grands prix d'excellence depuis 1995...



Un boucher localisé à Dijon, un abattoir situé à Beaune...Travailler près de Nuits-Saint-Georges, à mi-distance des deux villes, n'est donc pas un problème. *«C'est une proximité et il y a moins de stress pour les animaux»* résume Hervé Biétry, ici à gauche.

Entre Beaune et Dijon, il est plus fréquent de visiter la cave d'un vigneron que l'exploitation d'un éleveur. Le Gaec Bietry, à Flagey-Échézeaux, possède la double caractéristique d'être en plein milieu des vignes et d'être très performant. Son atelier d'engraissement en bovins obtient de très bons résultats dans les concours. Le rendez-vous annuel du bœuf de Pâques, chaque printemps à Dijon, en est le plus bel exemple. Le gaec Biétry a remporté les quatre derniers prix Vallée, épreuve phare du rendez-vous dijonnais. Sur les dix dernières éditions, le trophée est même reparti sept fois à Flagey.

Quel est son secret ?

L'exploitation est aujourd'hui gérée par Hervé, 52 ans et son frère Éric, 50 ans. Bernard, le père, est à l'origine du Gaec et est aujourd'hui en retraite. L'exploitation est orientée en polyculture élevage sur une surface proche de 300 hectares, avec notamment des céréales, des oléagineux, du maïs et le fameux atelier bovins d'engraissement de culards mulots de haute qualité, regroupant une quarantaine d'animaux. A la question : *«C'est quoi, le secret pour gagner autant de prix Vallée ?»*, Hervé Biétry répond qu'un *«repérage d'animaux à fort potentiel et à haut niveau génétique»* est la première étape nécessaire. *«Nous avons des fournisseurs, principalement en Saône-et-Loire, qui nous font une présélection d'animaux susceptibles de se développer fortement. Ensuite, nous réalisons nous-mêmes un second tri»* signale l'éleveur.

Pointu sur l'alimentation

Mais *«avoir l'œil»* ne suffit pas à expliquer pareils résultats. Il faut ensuite *«mener les animaux à point»*, pour qu'ils représentent le *«haut-de-gamme des concours»*. Là va intervenir le poste alimentaire. *«Nous achetons puis élevons des animaux qui ont deux ans»* enchaîne Hervé Biétry, *«avant de les amener en concours, nous les préparons pendant un an voire un an et demi»*. Une alimentation adaptée est nécessaire pour que les animaux se développent bien et pour que la viande obtenue soit de qualité. *«Pour notre part, c'est principalement de la pulpe de betterave déshydratée, de la luzerne déshydratée, des céréales produites sur la ferme et un peu de tourteaux pour compléter»* explique l'éleveur.

Aucune variation selon la saison

Le Gaec Biétry avoue avoir une méthode qui convient parfaitement au boucher. *«Ses clients veulent toujours le même type de viande, légèrement grasse et avec de la couleur»* affirme Hervé Biétry, *«en conséquence, nous ne varions pas notre alimentation. Celle-ci reste la même été comme hiver, si les animaux pâturent ou sont dans l'étable. Il faut rester constant. La qualité de la viande doit toujours être la même. Le boucher est intransigeant là-dessus»*. Une autre piste est donnée par l'éleveur : *«il faut également garder les animaux assez longtemps avant de les amener en concours. Il est vrai que financièrement, cela a un coût avec les rations alimentaires en plus. Mais au final, on s'y retrouve qualitativement»*.

Inquiétudes pour l'avenir

Malgré les nombreux prix remportés et la non-dépendance directe aux GMS, le gaec Biétry partage les mêmes inquiétudes que les autres éleveurs. Hervé s'explique : *«Les budgets des ménages deviennent de moins en moins importants et il se mange beaucoup moins de viande. Il est vrai que la viande coûte cher, c'est un vrai budget»*. En ce qui concerne les adaptations possibles, il est difficile pour l'éleveur de donner une réponse : *«notre coût de revient est assez important et on ne peut pas se permettre de baisser nos prix. Les animaux sont achetés environ 2 500€. Suivant le poids, les meilleurs seront revendus aux alentours de 4 000€. L'alimentation a un coût variant entre 600 et 700€ qui ne peut pas être réduit car la qualité serait moindre. Les bouchers, de leur côté, ont également une main d'œuvre et des installations qui coûtent cher»*.

L'éleveur n'a pas peur d'évoquer le mot *«crise»* concernant l'actuelle conjoncture. Son boucher écoule de moins en moins de viande depuis deux ans et le gaec Biétry a même été contraint de réduire son volume d'animaux.

AURÉLIEN GENEST



Hervé et Bernard Biétry, ici avec deux prix Vallée. Il y a quelques jours, le père et le fils étaient une nouvelle fois la fête du Charolais à Saulieu. Le prix d'honneur et le prix d'ensemble mulots sont venus s'ajouter à leurs décorations..





Zoom sur une exploitation porcine icaunaise

Des co-produits pour réduire la facture alimentaire

En quelques années la production porcine du Gaec Collot-Chesnet, installé à Septfonds (89) a beaucoup évolué. Du plein air aux bâtiments, de l'activité de naisseur à celle de naisseur-engraisseur… Chaque étape a nécessité de nouveaux choix techniques et économiques. Avec un objectif : contenir les charges, étaler les investissements et s'organiser pour répondre aux contraintes économiques en améliorant les performances techniques de l'ensemble.



Le nouveau bâtiment, en cours de construction, aura une forme rectangulaire. Destiné à accueillir les truies gestantes, il sera équipé dune fosse intégrale et de cases avec réfectoires.

Le prix de la viande - bovine et porcine - est à la Une de l'actualité professionnelle. Mis devant le fait accompli de prix non négociables et déconnectés des coûts de production, les éleveurs porcins n'ont pas d'autre alternative que d'améliorer sans cesse leur technicité afin de rester dans la course. «*En tant qu'éleveur, je me trouve totalement désarmé par rapport aux prix imposés par le marché, la voie technique reste donc la voie privilégiée pour jouer sur l'économie de notre élevage*» témoigne Laurent Chesnet, associé du Gaec Collot-Chesnet à Septfonds.

Un développement par paliers successifs

S'ils sont tous, en terme de prix, «*logés à la même enseigne*», les éleveurs porcins peuvent faire des choix techniques qui impactent fortement sur le résultat de l'exploitation. Depuis sa création, le Gaec Collot-Chesnet s'est ainsi attaché à avancer pas à pas «*en se donnant à chaque évolution le temps d'absorber la charge des nouveaux investissements, pour les bâtiments comme pour les choix techniques liés à la production*» précise le responsable de l'élevage porcin. Chaque étape a permis de sauter un pas décisif pour le développement de la structure. Ainsi l'abandon du plein air, avec la construction d'un premier bâtiment en 1996 marque un tournant dans l'activité. En quelques années, le virage est pris, le Gaec saisit cette première opportunité pour évoluer vers une activité de naisseur-engraisseur. Dans le même temps le troupeau de 250 truies élevées en plein air est réduit à 160 truies en production, tandis que l'activité engraissement se développe pour atteindre aujourd'hui 1 496 places.

Allier intérêt économique et apport nutritionnel

«*Le plein air a eu ses avantages*» explique Laurent Chesnet, «*mais le passage en bâtiment a favorisé l'amélioration génétique et déterminé certains choix en matière d'alimentation*». Là encore, les associés ont saisi dès qu'elle s'est présentée l'opportunité du recours à différents co-produits afin de faire baisser la facture alimentaire. Lactosérum concentré, purée de pommes de terre, viennoiseries... entrent depuis quatre à cinq ans dans la ration journalière des porcs. Deux des co-produits sont distribués par l'intermédiaire du groupement auquel l'élevage porcin adhère. Depuis la sécheresse de 2003, la Scapp (devenue entre temps Cirhyo) a cherché de nouvelles sources d'approvisionnement alliant intérêt économique et apport nutritionnel. Le lactosérum concentré (fourni par Yoplait et Senoble) et la purée de pommes de terre (par une usine située dans le Loiret) ont trouvé dans les élevages porcins de nouveaux débouchés. Avec cependant une contrainte d'investissements supplémentaires pour le stockage et la distribution des co-produits.
Bertrand Deblock, en charge chez Cirhyo des appros, insiste sur la nécessité de développer une relation durable avec les industriels fournisseurs de co-produits «*car il faut que les éleveurs disposent du temps nécessaire à l'amortissement de leurs investissements*». L'alimentation liquide facilite grandement l'utilisation de ce type de compléments alimentaires. Mais l'évolution des marchés peut inverser certains flux. Le prix de marché de la poudre de sérum augmentant ces derniers mois éloigne dans une certaine mesure cette ressource des élevages porcins. Mais la plupart des industriels restent convaincus de la nécessité de garder une relation avec les éleveurs et de continuer à les fournir (même si les quantités sont moins élevées).

Jouer et raisonner «collectif»

Laurent Chesnet insiste aussi sur la nécessité d'utiliser toutes les ressources de l'organisation collective et de la filière. Le Gaec s'est appuyé sur l'accompagnement technique fourni par le groupement, CER France Yonne a apporté son expertise économique et la forme sociétaire a assuré «*une prise de décision collégiale. On n'est jamais seul face aux décisions à prendre et on n'est pas seul non plus dans sa campagne*» argumente Laurent Chesnet. Le tout permettant de développer des outils de gestion performants. «*Nous avons installé un système alimentaire souple, sous forme d'aliment liquide, ce qui permet notamment de conduire plus finement le rationnement des porcs charcutiers, sachant que nous en produisons 4 000 par an. Chaque distribution de repas est pesée, ce qui facilite un suivi précis des performances à partir des résultats d'une bande. Nous orientons ainsi nos choix génétiques et alimentaires en conséquence*».

Un ensemble raisonné

Dans cette organisation «*le lien au sol est essentiel avec la valorisation du lisier sur les surfaces de céréales*». Le parcellaire groupé permet d'optimiser la fertilisation. Les céréales sont autoconsommées, mais en période de fortes tensions sur les marchés, comme c'est le cas actuellement, le Gaec peut être amené «*à faire des choix en matière de vente ou d'achat de céréales, en fonction du prix d'intérêt et de la conjoncture*». Quand on parle prix et rentabilité de l'élevage porcin, Laurent Chesnet préfèrent considérer «*le prix de revient au kilo de croissance car ce coût peut être soumis à de fortes variations. Certains paramètres techniques ont ainsi une grande importance, comme l'ambiance, la valeur nutritive des co-produits...*»
L'exploitation est gérée comme un système économique cohérent, dont chaque élément participe à la performance de l'ensemble. Un ensemble raisonné aujourd'hui pour assurer à chaque associé une qualité de vie et un confort conformes à ses attentes.

ANNE-MARIE KLEIN

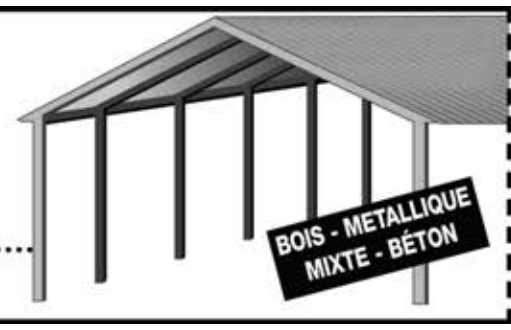
▶ Un Gaec à trois associés

Le Gaec Collot-Chesnet compte trois associés depuis 2002 : Laurent et Véronique Chesnet, ainsi que Marc Collot.
Le Gaec exploite 80ha en céréales, 2 poulaillers label de 400m² et conduit un élevage porcin de 160 mères truies et une activité d'engraissement de 1 496 places, dont 4 000 porcs fermiers produits annuellement. Les trois associés sont aidés par un salarié à temps complet et recourent pour un quart de temps aux services d'un groupement d'employeurs.
Les besoins en aliments s'élèvent à 1 400 tonnes, dont la moitié seulement sont produites sur l'exploitation. Le recours aux co-produits permet de faire baisser la facture alimentaire en réduisant la part des céréales.
Parmi les co-produits utilisés dans l'alimentation liquide des porcs, Senoble fournit le lactosérum et une usine du Loiret la purée de pommes de terre. C'est Cirhyo qui assure la relation avec les fournisseurs et la fourniture des co-produits. Les viennoiseries proviennent d'un contact direct du Gaec avec le fournisseur.

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr

POUR TOUTES
CONSTRUCTIONS AGRICOLES
CONÇUES POUR DURER

Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr



DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Trait auxois à Semur (21)

Un concours de «*trait*» haute qualité

Le concours national du cheval de trait auxois s'est déroulé vendredi et samedi derniers à Semur-en-Auxois. Les Côte d'Oriens, omniprésents, se sont particulièrement distingués.

«*Un beau concours, avec des chevaux en bon état et bien présentés*» : les commentaires de Pierre Pasdermadjian, le président du syndicat du cheval de trait auxois, étaient très positifs au lendemain du concours national de Semur. Seules les transactions n'auront pas été au rendez-vous : «*nous sommes encore en pleine crise*» avouait l'organisateur du concours. Sur les 100 éleveurs présents à Semur, 38 étaient du département de la Côte d'Or. Deux d'entre eux ont remporté l'un des trois prix les plus convoi-





Première participation et première victoire pour la jeune Bénédicte Bizouard de Saulieu (8 ans) qui remporte le premier prix des pouliches de deux ans avec «Urgente».

La SCEA Bailly Fauvernier de Meursanges (21) et l'EARL Zwaenepoel à Raveau (58) remportent respectivement les prix de championne jeune avec Une d'Oosthof et de championne adulte avec Sofia d'Oosthof.

tés. Il s'agit de Jacques Girard de Saulieu (champion mâle) et de la SCEA Bailly Fauvernier à Meursanges (championne jeune). L'EARL nivernaise Zwaenepoel de Raveau remportait dans le même temps le prix de la championne adulte.

AURÉLIEN GENEST

Le palmarès

Champion mâle : Ulysse le chanceux (Jacques Girard, 21, Saulieu)
Championne jeune : Une d'Oosthof (SCEA Bailly Fauvernier, 21, Meursanges)
Championne adulte : Sofia d'Oosthof (EARL Zwaenepoel, 58, Raveau)

Prix d'ensemble femelles
Propriétaires : 1er : gaec des granges de Vesvres (Vesvres, 21), 2ème : Gilles Vailleau (Charmoy, 71), 3ème SCEA Bailly Fauvernier, 4ème : Jean-Christophe Rerolle (St-Symphorien de Marmagne, 71)
Prix de famille Yvan Marciaux
Propriétaires : 1er : gaec des granges de Vesvres, 2ème : Gilles Vailleau, 3ème : syndicat d'élevage de Meursanges, 4ème : Jean-Christophe Rerolle
Classement des mâles
Mâles de 1 an : 1er et 2ème : EARL Dupaquier (Posanges, 21), 3ème : M.Piaget (Savigny-sur-Clairis, 89)
Mâles de 2 ans – pt – 1,64m et moins : 1er M Charry (St Loup Géanges, 71), 2ème : Mme Piaget, 3ème : M. Guyollot (Saints, 89)
Mâles de 2 ans – gt – 1,65m et plus : 1er : M. Girard (Saulieu, 21), 2ème : M. Forest (Charmoy, 71), 3ème : Gaec des granges de Vesvres
Mâles de 3 ans : 1er M. Modot (Velogny, 21), 2ème : Mme Lacroix (Charmoy, 71), 3ème : M. Therville (Gourdon, 71)
Mâles de 4 ans et plus – pt – 1,66m et moins : 1er : M. Rerolle, 2ème : M. Vailleau, 3ème : syndicat d'élevage trait auxois (Bierre-lès-Semur, 21)
Mâles de 4 ans et plus – gt – 1,67m et plus : 1er : M. Guyollot, EARL Zwaenepoel, 2ème : M. Bizouard (Allerey, 21), 3ème : syndicat d'elevage trait auxois;
Classement des femelles
Pouliches de 2 ans - pt : 1er : Mlle Bizouard (21, Saulieu), 2ème : M. Zanutto (89, Vallery), 3ème : M. Aymes (21, Nuits)
Pouliches de 2 ans - gt : 1er: SCEA Bailly Fauvernier (21, Meursanges), 2ème : M. Forest (71, Charmoy), 3ème : M. Pasdermadjian (21, Saulieu)
Pouliches de 3 ans – pt moins de 1,65m : 1er : M. Guyollot (89, Saints), 2ème : Mme Billard (21, Liernais), 3ème : Mle Berrier (89, Provency)
Pouliches de 3 ans – gt plus de 1,65m : 1er : M. Duverne (71, La Tagnhière), 2ème : SCEA Bailly Fauvernier, 3ème : M. Cornelius (58, Sichamps)
Poulinières suitées 1,61m et moins : 1er : gaec Odde (71 Blanzy), 2ème : M. Duverne (71, St-Symphorien de Marmagne), 3ème : M Guyollot
Poulinières suitées 1,61m et moins : 1er : gaec Odde, 2ème : M. Duverne, 3ème : M. Guyollot
Poulinières suitees de 1,62m à 1,64m : 1er : M. Vailleau (71, Charmoy), 2ème : M. Therville (71, Gourdon), 3ème : M. Dupaquier (21, Vesvres)
Poulinières suitées gt de 1,65m : 1er: EARL de Poisot (21, Perrigny-lès-Dijon), 2ème : M. Charry (71, St-Loup-Géanges), 3ème : gaec de Marcilly (89, Provency)
Poulinières suitées gt de 1,66m : 1er : M. Duband (71, Charmoy), 2ème : M. Bizouard (21, Allerey), 3ème : M. Lecomte (71, Dompierre lès-Ormes)
Poulinières suitées 1,67m à 1,69m : 1er : EARL de Poisot, 2ème : M. Bizouard, 3ème : M. Guyollot
Poulinières suitées plus de 1,70m : 1er : EARL Zwaenepoel, 2ème : M. Duband, 3ème : M. Guyollot
Poulinières non suitées moins de 1,65m : 1er : M. Jacquesson (71, St-Emiland), 2ème : M. Lorton (71, Couches), 3ème : EARL du Moulin brule (21, Argilly)
Poulinières non suitées 1,66m et plus : 1er : M. Bizouard (21, Sussey), 2ème : M. Muet (71, St-Symphorien), 3ème : Mle Piaget

Concours régional percheron à Magny-Cours (58)

Équi-Marault accueille ses premiers chevaux

Pour la première fois, les infrastructures de la ferme du Marault, à Magny-Cours,ont servi à recevoir des chevaux en compétition. Les percherons avaient rendez-vous le 4 septembre pour leur finale régionale.

Pour la première fois, la ferme du Marault et le projet de site dédié au cheval a ouvert ses portes pour un concours. Le 4 septembre, des éleveurs percherons de toute la région, et leurs invités –une centaine au total- ont pu faire évoluer leurs chevaux dans des conditions de présentation idéale. L'association Équi-Marault, qui regroupe les différents partenaires équins du département, a profité pleinement de ces infrastructures nouvelles. Le ring de présentation, les box, les bâtiments tout neufs ont fait l'admiration des éleveurs. 57 chevaux de toute la Bourgogne et des départements limitrophes étaient en compétition.
Si le palmarès n'a laissé que peu de place aux fantaisies, tant les lauréats sont bien connus du milieu, l'affluence a rempli de bonheur les organisateurs. A peine si le déjeuner a-t-il pu satisfaire tous les ventres affamés.

700 000 euros d'investissement

La filière équine constitue depuis longtemps un axe de développement des pouvoirs publics dans la Nièvre. Équi-Marault concrétise les efforts entrepris par la filière il y a 6 ou 7 ans. État, Conseil régional et Conseil général ont apporté 80% des 700 000 euros de budget engagés, les 20% restant se répartissant entre les associations membres (Équilibre, syndicat des trotteurs, syndicat des chevaux de selle, syndicat percheron, Chambre d'agriculture, Centre de gestion puis un opérateur supplémentaire, Stéphane Longigner, qui gèrera la structure). La parcelle de 9 hectares pourra dorénavant servir, en location, à des cavaliers seuls ou à des manifestations collectives. L'exploitant, à demeure dans un mobil-home, proposera également des formations pour les formateurs d'équitation, grâce aux 20 chevaux dont il dispose sur place. Gérard Ville, le co-président du syndicat percheron, se réjouit de la réalisation du projet, «*fait pour réunir tous les intervenants de la filière sur un site unique*». La gestion des installations, à défaut d'offrir une perspective de rentabilité, permettra «*d'équilibrer les emprunts*».

E.C.



Roger Petit (La Fermeté) a brillé à Magny-Cours. Présentant 16 percherons lors du concours, il a remporté de nombreux prix. Et n'a pas ménagé sa peine pour faire le spectacle, en fin de journée, avec une partie de son écurie.



Capucine et Anaïs Nicolle, d'Arzembuy, présentent un cheval au jury. Leur grand-père, Paul, 76 ans, et Jean Brest (Charrin), ont reçu une médaille (or et argent) du ministère de l'Agriculture, des mains de Patrick Bourven, directeur départemental des Territoires (DDT).

Le palmarès

Pouliches de 1 an: Venus des grappes, de Roger Petit (La Fermeté, 58)
Pouliches de 2 ans petites tailles: Ulysse des grappes, de Roger Petit (58, La Fermeté)
Pouliches de 2 ans, grandes tailles: Uranie des grappes, de Roger Petit (La Fermeté, 58)
Pouliches de 3 ans, petites tailles: Tzigane des grappes, de Roger Petit (La Fermeté, 58)
Pouliches de 3 ans, grandes tailles : Topequa, de Jean Brest (Charrin, 58)
Poulinières suitées petites tailles : Quessi de Nangles, de Serge Dutarte (Moroges, 71)
Poulinières suitées, grandes tailles : Princesse des grappes, de Roger Petit (La Fermeté, 58)
diligencières : Perrine des Hates, de Marie Petot (Varzy, 58)
Poulinières non suitées : Opérette, de Jean Brest (Charrin, 58)
Mâles de 1 an : Vainqueur du Rabutin, de Pascal Leroy (Bussy Le Grand, 21)
Mâles de 2 ans : Unique d'Arzembuy, de Christine Nicolle (Arzembuy, 58)
Mâles de 3, 4 ans et plus : nc

Terres de Bourgogne

13

Spécial Vendanges

Dossier réalisé avec la caisse régionale MSA Bourgogne, en partenariat avec lesService vendanges du Pôle Emploi ; la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ; les services emploi des FDSEA.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1079 VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2010

Vendanges 2010, Conseils pratiques pour bien vivre cette période clé

Les vendanges devraient débuter vers le 15 septembre pour le sud de la Saône et Loire et s'échelonner jusqu'en octobre pour le reste de la Bourgogne. Les organismes concernés par cette nouvelle campagne souhaitent cette année encore apporter leur concours aux viticulteurs qui embauchent du personnel. Ce dossier rassemble les conseils pratiques du service spécifique vendanges du Pôle Emploi ; des différents services de la direction régionale des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ; des services emploi des FDSEA ; et de la Caisse régionale MSA de Bourgogne.

Conditions d'emploi et de travail

Les règles à respecter

Pour les vendanges 2010, l'attention des responsables d'exploitations viticoles est appelée sur le fait que le respect des règles suivantes sera tout particulièrement vérifié. Le Service inspection du travail agricole de la Direccte Bourgogne veille.

Obligations administratives

L'embauche des salariés doit être déclarée auprès de la MSA, préalablement à l'exécution du travail.
Le salaire ne peut être inférieur au minimum conventionnel (cf. barèmes en page 21).
Les horaires journaliers de travail des salariés doivent être comptabilisés.
Il est interdit d'employer des jeunes âgés de moins de 16 ans (sauf apprentis ou stagiaires).
Des règles spécifiques sont applicables pour les salariés âgés de moins de 18 ans (durée du travail et repos) : pour plus d'infos, contacter l'Inspection du travail agricole.

Obligations en matière de sécurité et conditions de travail

Il faut fournir de l'eau potable en quantité suffisante.
Il faut prévenir les risques d'hyperthermie ou de coup de soleil en fonction de la météo : faire porter chapeau ou casquette, faire prendre des pauses fréquentes, interdire le travail torse nu à moins d'utiliser une crème de protection.
Il est interdit d'utiliser, pour transporter des salariés, des moyens inappropriés à cet usage (remorques ou autres attelages non équipés à cette fin). Il faut respecter le code de la route.
Il faut fournir au salarié les équipements de protection individuelle nécessaires (notamment gants contre les risques de coupures) et du matériel adapté à la tâche et spécificités concrètes.

Contrôles

Le respect des règles ci-dessus, et notamment de celles relatives aux déclarations obligatoires, pourra être vérifié, par les services suivants, soit dans les parcelles de vignes, soit au siège de l'exploitation :
- Mutualité Sociale Agricole ;
- Inspection du Travail Agricole* ;
- Gendarmerie Nationale.

SOURCE DIRECCTE

*Les agents de contrôle doivent, à votre demande, vous présenter leurs cartes professionnelles.

▶ En savoir plus…

Des informations complémentaires et des précisions peuvent être obtenues auprès de l'Inspection du Travail Agricole.
• UT Côte d'Or : 11 rue de l'Hôpital, BP 1502 21035 Dijon cedex, tél. 03 80 45 74 11
• UT Nièvre : 11 rue Pierre Émile Gaspard, Case 66, 58020 Nevers cedex, Tél. 03 86 60 52 62
• UT Saône et Loire : 952 av. Maréchal de Lattre de Tassigny 71031 Mâcon cedex, tél. 03 85 32 12 29
• UT Yonne : 1 rue de Preuilly, BP 13, 89010 Auxerre cedex, Tél. 03 86 72 00 07

▶ Recrutement, pensez à Pôle EMploi Bourgogne

En 2009, 1.060 viticulteurs bourguignons ont fait confiance au Pôle Emploi Bourgogne en déposant 9.850 offres d'emploi, 98% ont été pourvus !
En 2010, nos équipes spécialisées peuvent être contactées par les employeurs pour :
• enregistrer leurs besoins en main-d'œuvre ;
• constituer leurs équipes ;
• se renseigner sur la réglementation ;
• être conseillés sur leurs démarches administratives.
Ce service est ouvert depuis juillet jusqu'à septembre et le week-end en période de vendanges.

Il est aussi possible de déposer les offres en ligne sur ww.pole-emploi.fr

Les contacts «équipes vendanges»

• Cosne sur Loire
tél. :03 86 28 83 68
fax : 03 86 28 83 65
equipe2.cosne@pole-emploi.fr
Sancerre, Reuilly, Pouilly Fumé, Menetou Salon, Quincy, Coteaux du Giennois, Châteaumeillant
• Auxerre
tél : 03 86 72 91 32
fax : 03 86 72 91 36
ale.aux-cordeliers@pole-emploi.fr
Chablis et Grand Auxerrois, Châtillonais
• Chenôve
tél : 03 80 51 77 11
fax : 03 80 51 58 25
ale.dijon-chenove@pole-emploi.fr
Côte de Nuits
• Beaune
tél : 03 80 25 07 06
fax : 03 80 24 95 84
vendanges.21@pole-emploi.fr
Côte de Beaune
• Autun
tél : 03 85 86 90 03
fax : 03 85 86 39 32
ale.autun@pole-emploi.fr
Côte Chalonnaise
• Chalon sur Saône
tél : 03 85 98 93 79
fax : 03 85 98 93 85
ale.chalon-stjean@pole-emploi.fr
Côte Chalonnaise
• Tournus
tél : 03 85 27 40 00
fax : 03 85 27 40 01
pe.tournus@pole-emploi.fr
Nord Mâconnais
• Mâcon
tél : 03 85 21 93 37
fax : 03 85 21 93 22
ale.macon@pole-emploi.fr
Mâconnais et Nord Beaujolais



PRODUITS PHYTO
PRODUITS BIO
ARBO, CÉRÉALES ET VIGNE

A.A.C.E. ROSES
Parc des Lys - Rue des Vendanges - 89800 CHABLIS
Tel. 03 86 94 15 15 - Portable 06 07 17 67 60
Fax 03 86 94 15 16
mel: aace-roses@orange.fr

Embauche d'un travailleur étranger

Le titre de travail est souvent obligatoire

Les ressortissants de l'Union Européenne (hors pays en période transitoire), ceux de l'espace économique européen, ou de certains pays en vertu d'accord bilatéraux spéciaux n'ont pas besoin de produire un titre de travail. Pour les autres, le titre de travail est obligatoire et il appartient à l'employeur d'en vérifier l'existence.



Attention, la situation de l'emploi local est opposable aux travailleurs étrangers. Cela veut dire que l'employeur doit prioritairement s'adresser à pôle-emploi avant de vouloir recruter un étranger.

Pour tous les ressortissants extracommunautaires

Le travailleur étranger extracommunautaire doit impérativement être en possession d'un titre de travail pour pouvoir effectuer les vendanges.

L'employeur doit pouvoir justifier de ce titre de travail. Il lui appartient donc de vérifier son existence auprès de la préfecture

Exemple : envoyez un mail à employeurs-etrangers@saone-et-loire.pref.gouv.fr

Et indiquer soit le numéro du titre de séjour, soit la date et lieu de visa par l'unité territoriale sur la case appropriée du Tesa, en haut à droite

Pour les ressortissants de pays de l'UE en période transitoire (Bulgarie et Roumanie)

Les travailleurs bulgares et roumains doivent fournir un titre de travail, et en l'occurrence une autorisation provisoire de travail (APT) s'ils résident dans leur pays d'origine.

Toutefois, lors d'une demande d'APT pour les vendanges on ne leur oppose pas la situation locale de l'emploi, ce qui est le cas pour les autres étrangers.

Voir ci-après les formalités pour les demandes d'APT.

Pour les étudiants extracommunautaires

• Étudiants étrangers poursuivant leurs études en France : ils n'ont pas à proprement parler à être titulaire d'un titre de travail mais les employeurs doivent faire une déclaration préalable à la préfecture du lieu de délivrance du titre de séjour (dénomination sociale, Siret et adresse de l'entreprise, nom, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance du salarié, date embauche prévue, nature et durée du contrat, numéro du titre de séjour).

• Étudiants algériens poursuivant leurs études en France : ces étudiants ont impérativement besoin d'une autorisation provisoire de travail (APT).

• Étudiants canadiens : s'ils viennent en France moins de trois mois, ils n'ont plus besoin de visa. Ils doivent toutefois disposer d'une APT.

Donc ils doivent présenter un passeport en cours de validité, une carte d'étudiant et un contrat de travail pour faire la demande d'APT.

Les différents titres de travail

Attention

- une carte de résident délivrée dans un pays de l'UE autre que la France (ex : Italie, Espagne) à un ressortissant de pays tiers (ex : Maroc, Serbie…), ne vaut pas titre de travail en France.

- un titre de séjour n'est pas forcément un titre de travail (il faut que soit bien mentionnée la possibilité de travailler en France) et tous les titres de travail ne permettent pas de faire les vendanges.

- une carte vitale n'est en aucun cas un titre de travail.

Les titres valant autorisation de travail pour les emplois de vendanges :

• la carte de résident (valable 10 ans) délivrée en France ;

• l'autorisation provisoire de travail (APT) ;

• le certificat de résidence (Algériens) ;

• les cartes de séjour temporaire, mentionnant :

- "étudiant" (dans la limite de 964 heures par an) ;

- "étudiant" pour les Algériens + APT (dans la limite de 850 heures par an) ;

- "salarié" (avec parfois limitation géographique et professionnelle *faire attention pour les travaux vendanges).*

- "travailleur saisonnier" + contrat de travail visé ;

- "vie privée et familiale" ;

• le récépissé préfectoral de demande de renouvellement du titre de séjour qui mentionne "autorise son titulaire à travailler" ;

• l'autorisation provisoire de séjour portant la mention "étudiant" (964 h de travail par an) ;

• le visa "vacances travail" (Australie, Canada, Japon, Nouvelle Zélande) + APT.

Les demandes d'autorisations provisoires de travail (APT)

Cette autorisation est donc impérativement nécessaire pour : étudiants algériens et canadiens, bulgares et roumains, visa vacances-travail. Il faut l'obtenir avant le 1er jour de travail.

Pour l'obtenir il faut remplir le document Cerfa approprié et joindre les pièces justificatives : copie de la carte de séjour ou du passeport, du contrat de travail et le cas échéant de la carte d'étudiant.

Les démarches sont ensuite à effectuer auprès du service main-d'œuvre étrangère de l'Unité territoriale de la Direccte compétente (voir encadré).

NB : la situation de l'emploi local est opposable aux travailleurs étrangers (sauf Bulgares et Roumains). Cela veut dire que l'employeur doit prioritairement s'adresser à pôle-emploi avant de vouloir recruter un étranger.

L'APT pourra donc être refusée pour ce motif mais aussi si l'enquête obligatoirement menée par l'inspection du travail démontre que la réglementation du travail n'est pas correctement appliquée par l'employeur qui souhaite embaucher l'étranger.

Taxe pour l'emploi d'un étranger a l'office francais d'immigration et d'intégration

Une taxe de 50 € est due à l'OFII pour chaque salarié saisonnier étranger pour effectuer un mois de travail (même incomplet).

Cette taxe n'est pas due pour les étrangers déjà titulaires d'un titre de travail mais uniquement en cas de demande d'APT et donc pour les salariés qui viennent en France expressément pour effectuer les vendanges.

SOURCE DIRECCTE

Repères

Les démarches pour l'emploi de salariés étrangers sont à effectuer auprès du service Main d'œuvre étrangère de l'Unité territoriale de la DIRECCTE : Service Main d'œuvre étrangère (MOE)

• UT Côte d'Or : 11 rue de l'Hôpital, BP 1502, 21035 Dijon Cedex

• UT Nièvre : 11 rue Pierre Émile Gaspard, case 66, 58020 Nevers cedex

• UT Saône et Loire : 952 av. Maréchal de Lattre de Tassigny 71031 Mâcon cedex

• UT Yonne : 1 rue de Preuilly, BP 13, 89010 Auxerre cedex



Emploi de main d'œuvre

Les principes généraux à respecter

La MSA Bourgogne fait le point sur l'emploi de main d'œuvre.


Photo: Réussir

Tout employeur **doit déclarer toute personne travaillant sur l'exploitation** quels que soient la nature et la durée du travail, le mode de rémunération, la forme et la validité du contrat. Toutefois, il ne faut pas déclarer de nouveau un salarié permanent ou un salarié déjà déclaré pour la même période d'embauche.
La **main-d'œuvre familiale** se compose uniquement des personnes cotisant auprès du régime des non salariés agricoles : conjoint et aide familial. L'aide familial est un ascendant, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint, vivant sur l'exploitation et participant à sa mise en valeur.
L'embauche doit être déclarée préalablement, **dans les 8 jours précédent l'embauche** et au plus tard le jour même.
Les **informations** suivantes sont **obligatoires** : nom, prénom, date et lieu de naissance, l'adresse ainsi que le numéro de sécurité sociale, la nationalité. Si le salarié n'est pas l'assuré, ne pas indiquer le numéro de l'ouvrant droit.
En cas d'**embauche d'un étranger**, se reporter à la rubrique "emploi étranger".

Déclaration de salaires hors délai = pénalités de retard

Les employeurs de main-d'œuvre agricole sont tenus d'adresser à la MSA les volets d'activité des vendangeurs dès la fin des travaux ou plus tard le 30 octobre 2010.
Tous les volets d'activité doivent être envoyés, y compris pour les salariés déclarés par volet 0 et qui ne sont pas venus (indiquer sur le volet B *«n'est pas venu»*).
La non production de ces documents dans les délais requis entraîne une pénalité de 8 euros par salarié, jusqu'à concurrence de 760 euros.
Par ailleurs, toute inexactitude quant au montant des rémunérations déclarées ou omission de salariés peut également donner lieu à l'application d'une pénalité de 8 euros dans la limite de 760 euros par bordereau. Ces deux pénalités sont cumulables.

Emploi travailleur étranger

L'emploi d'un travailleur étranger est soumis à des règles de législation particulière.

L'employeur doit :
• vérifier la régularité des titres de séjour et le travail de la personne qu'il souhaite embaucher ;
• transmettre à la MSA l'ensemble des documents justifiant de la régularité du séjour et du travail du salarié. Ces documents sont différents en fonction de la nationalité du salarié embauché (voir informations Direccte).
Les employeurs peuvent utiliser le Tesa pour déclarer l'emploi d'un travailleur étranger, sans oublier d'indiquer le numéro de titre de séjour ou récépissé dans la case prévue à cet effet. L'employeur devra joindre ces justificatifs à l'envoi des volets 0 du Tesa.
En l'absence de régularité de leur séjour ou de leur travail, les cotisations sociales seront appelées, mais aucune prestation ne sera versée, à l'exception des prestations accident du travail. La MSA sera fondée à récupérer auprès de l'employeur les prestations dues au titre de cet accident.
Pour l'immatriculation d'un étranger, la transmission à la MSA d'une copie de l'acte de naissance ou un extrait de naissance du salarié est indispensable.

Tesa

Précisions pour les stagiaires
De façon générale, un jeune qui, pendant ses vacances scolaires, est affecté à un poste déterminé et effectue un travail effectif sous la direction et le contrôle de l'employeur est un salarié.
En revanche, un élève d'un établissement d'enseignement qui, pendant sa scolarité, effectue un stage dans une entreprise dans le cadre d'une convention entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise, tout en restant élève de cet établissement, n'est pas titulaire d'un contrat de travail mais d'un contrat de stage. Le stage doit être en relation directe avec la formation.
C'est la convention de stage, dont il faut adresser une copie à la MSA, qui apporte la preuve du statut de stagiaire. En l'absence, de convention écrite entre l'entreprise et le stagiaire, la MSA considèrera qu'il y a relation de travail normale.

Nouveau dispositif travailleur occasionnel
À compter du 1er janvier 2010, le dispositif d'exonération de cotisation pour l'emploi de travailleurs occasionnels et de demandeurs d'emploi est modifié :
• à la qualité de travailleur occasionnel, toute personne qui est employée pour des tâches temporaires liées au cycle de la production animale et végétale, aux travaux forestiers et aux activités de transformation, conditionnement et commercialisation de produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'activité de production.

• Le contrat à durée déterminée est un contrat écrit. La MSA peut demander à l'employeur un double du contrat à titre de justificatif. Il est à noter que le Tesa fait office de contrat de travail.

• La condition relative à la durée du travail s'apprécie sur l'année civile. Un salarié permanent n'a pas lieu d'être déclaré pour les vendanges.

• L'employeur d'un travailleur occasionnel bénéficie d'une exonération sur les cotisations patronales pour une durée maximale de 119 jours par année civile : ASA maladie, ASA vieillesse, AF, AT ainsi que la retraite complémentaire, AGFF, GMP, CET, formation et SST.
Pour bénéficier de l'exonération Travailleur occasionnel/Demandeur d'emploi, il est impératif de cocher sur le Tesa la case correspondante, ainsi que la case «*contrat vendanges*» sur le volet Tesa pour bénéficier de l'exonération salariale.

SOURCE MSA BOURGOGNE

Pratique

Faire ses déclarations par internet sur www.msa-bourgogne.fr

Utiliser le Titre emploi simplifié agricole (Tesa) sur internet. Accessible à l'ensemble des employeurs agricoles, le Tesa simplifie les formalités administratives pour l'embauche des salariés en :

7 formalités au moment de l'embauche :
• la déclaration préalable à l'embauche,
• l'inscription sur le Registre unique du personnel,
• le contrat de travail,
• la demande de bénéfice des exonérations de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel,
• la demande au profit du salarié d'exonération de cotisations salariales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel ou demandeur d'emploi de moins de 26 ans,
• le signalement au Service de Santé au travail,
• l'immatriculation du salarié.

5 formalités à l'issue de la relation de travail :
• le bulletin de paie,
• l'attestation Pôle emploi,
• la déclaration trimestrielle des salaires,
• la conservation du double du bulletin de paie,
• la déclaration annuelle des salaires à réaliser auprès des services fiscaux.
Les utilisateurs du Tesa n'ont plus à déclarer aux impôts les rémunérations versées pour les salariés embauchés au moyen de ce dispositif simplifié. La MSA transmet directement les informations nécessaires à l'administration fiscale à partir des déclarations Tesa.

Attention : l'employeur doit continuer à déclarer aux impôts les rémunérations de ses salariés embauchés hors Tesa.

Pas encore inscrit !
Pour profiter des services sécurisés de la Caisse régionale MSA de Bourgogne, vous devez dès aujourd'hui vous inscrire sur : www.msa-bourgogne.fr. Pour cela, rendez-vous sur la page d'accueil du site internet puis cliquez sur "Inscription".
Suivez les indications et complétez le formulaire d'inscription. Quelques jours plus tard, vous recevrez par courrier postal, à votre adresse, un code d'accès provisoire.
Avec ce code, vous accèderez à votre espace internet privé MSA. Vous serez ensuite invité à personnaliser votre mot de passe.

SEMAINE NATIONALE DE L'OCCASION DU 4 AU 8 OCTOBRE 2010

VIRLY vous ouvre ses portes et vous invite à profiter
DE CONDITIONS EXCEPTIONNELLES
sur une large sélection de chariots d'occasion
VIRLY
Rue du Port - ZI SUD - LONGVIC - Tel 03 80 63 12 07 - www.virly.fr

Emploi de saisonnier

L'exception icaunaise

La législation du travail encadre strictement les conditions d'emploi des travailleurs saisonniers et permanents pendant les vendanges. Le contrat de vendanges représente un dispositif dérogatoire au droit du travail qui doit faciliter les travaux de vendanges, des préparatifs jusqu'aux opérations de rangement après vendanges. Ce «*contrat vendanges*» détermine des durées maximales de travail autorisé. Comme chaque année la FDSEAY a déposé une demande de dérogation à la limite maximale du temps de travail aux services icaunais de la direction nationale du travail et de l'emploi de l'Yonne. Ce type de demande est fréquent et généralement la dérogation est accordée à la satisfaction des demandeurs. Dans l'Yonne, la FDSEAY ne peut se satisfaire d'une différence de traitement entre les salariés permanents et les saisonniers. Les salariés permanents pouvant travailler 60h, tandis que les saisonniers ne dépasseraient pas 48h de travail hebdomadaire. La FDSEA de l'Yonne demande que la dérogation soit adapté aux contraintes des vendanges. Chaque équipe de vendangeurs est constituée de salariés permanents et de saisonniers qui travaillent selon le même cadre horaire. Les saisonniers -qui reviennent souvent d'une année sur l'autre- sont particulièrement motivés par les heures supplémentaires qui assurent un complément important de leur rémunération de base. Et les employeurs se trouvent de fait pénalisés, car ces différences de traitement ont un impact négatif important sur l'organisation du travail et la gestion des vendanges. La FDSEAY devait rencontrer une nouvelle fois en début de semaine les services départementaux de la direction du Travail afin de faire valoir ces arguments et d'en finir avec une exception qui pénalise les vendangeurs et les exploitations qui les emploient.





Le contrat «Vendanges»

Réservé aux travaux de vendanges d'une durée maximum d'un mois (deux mois par année civile en cas de contrats successifs chez plusieurs employeurs), il permet une exonération de la part salariale des cotisations d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse).
Cette exonération des cotisations sociales salariales est ouverte aux employeurs lorsqu'ils sont éligibles à la mesure d'exonération des cotisations patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels ou demandeurs d'emploi.
Elle représente, au titre de l'année 2010, 7,50% pour les salariés domiciliés fiscalement en France et 12,25% pour les salariés non domiciliés fiscalement en France.
Pour la Saône-et-Loire, la part salariale restant due est de 14,33% (dont CSG) pour les salariés domiciliés fiscalement en France et de 6,76% pour les salariés non domiciliés fiscalement en France.
Pour la Nièvre, l'Yonne et la Côte d'Or, la part salariale restant due est de 14,565% (dont CSG) pour les salariés domiciliés fiscalement en France et de 6,995% pour les salariés non domiciliés fiscalement en France.
Les employeurs et salariés qui ne peuvent bénéficier du Contrat Vendanges se voient appliquer une part salariale des cotisations de :
Pour la Saône-et-Loire : 22,05% pour les salariés domiciliés fiscalement en France,
19,01% pour les salariés non domiciliés fiscalement en France.
Pour la Nièvre, l'Yonne et la Côte d'Or : 22,065% pour les salariés domiciliés fiscalement en France,
19,035% pour les salariés non domiciliés fiscalement en France.

SOURCE MSA BOURGOGNE

Le TESA (titre emploi saisonnier agrigole)

Envoyé à plus de 1 500 employeurs sur les 4 départements, il facilite le traitement des déclarations et évite les erreurs et anomalies (voir TESA sur internet).
Seuls les carnets ayant fait l'objet d'une personnalisation en 2010 sont à utiliser et jamais ceux des années passées ou appartenant à un autre employeur.
Bien entendu, si certains viticulteurs n'ont pas été destinataires de carnets ou d'une quantité qu'ils jugent insuffisante, ils ont la possibilité d'en réclamer auprès de la Caisse régionale MSA de Bourgogne, 14 rue Félix Trutat, 21 046 Dijon cedex.
• Site de Dijon : 03 80 63 22 00
• Site de Nevers : 03 86 93 50 00
• Site de Mâcon : 03 85 39 51 51
• Site d'Auxerre : 03 86 47 37 00
Information pratique : l'employeur doit réaliser une photocopie du volet D du carnet TESA et l'envoyer à l'Assedic, Centre de Traitement, BP 80 069, 77 213 Avon cedex.

SOURCE MSA BOURGOGNE

▶ Bien remplir le TESA

ATTENTION, il est important de fournir les justificatifs d'état civil demandés. Ils sont indispensables pour procéder à l'immatriculation du salarié afin que celui-ci puisse, le cas échéant, bénéficier des prestations versées par la MSA (maladie, retraite, etc…)

Orthographier correctement les données concernant le salarié (1 caractère par case).

Si le salarié est déjà immatriculé au régime agricole, précisez son numéro, **sinon joignez tous les justificatifs d'état civil demandés**.

Ne pas oublier de demander la mesure « taux réduits des cotisations patronales » pour l'embauche d'un travailleur occasionnel ou d'un demandeur d'emploi.

Préciser la nationalité après vérification d'une pièce d'identité ou d'état civil.

A cocher le cas échéant pour l'exonération part salariale à 7,50 %.

A cocher si l'emploi comporte un risque professionnel ou si le salarié embauché a un handicap reconnu par la COTOREP.

Précisez la nature des travaux pour lesquels le contrat est conclu.

Elément essentiel du contrat de travail qui doit correspondre à la classification du salarié prévue dans la convention collective.

Pour le salarié né à l'étranger, s'assurer de sa situation régulière en demandant son titre de séjour.

Rémunération des salariés

Le barème des vendanges

• Les salaires

Les salaires horaires et mensuels minimum pour la campagne des vendanges 2010 sont fixés, conformément à l'avenant n°36 du 07 janvier 2010 (Convention collective du 21 novembre 1997- IDCC 8262) à :

FONCTION	Salaire Horaire	Heures Supplémentaires (au delà de la durée légale, sur une semaine civile[1])	
		8 premières : +25%	les suivantes : +50%
Coupeur – trieur (N1 Echelon 1)	8,86 €	11,08 €	13.29€
Porteur (N1 Echelon 2)	9,02 €	11,27€	13.53 €

NB : les heures supplémentaires sont exonérées d'impôt sur le revenu et doivent apparaître distinctement sur le BP.

• Avantages en nature pour nourriture et logement

La valeur de la nourriture et du logement fourni par l'employeur est évaluée par la convention collective par une multiplication du «minimum garanti», fixé par décret à 3.31€.

Nourriture	13,25 € par jour		
Répartition suivante :	petit-déjeuner (0,8 MG) 2,65 €	déjeuner (1,6MG) 5,30€	dîner (1,6MG) 5,30€
Logement	0,88 € par jour		

Une indemnité de panier, fixée à 5,30€ par jour, doit être versée aux vendangeurs dès lors que :
- **l'employeur demande au salarié d'apporter son repas, pris dans les vignes ;**
- **ou lorsque l'employeur ne procure pas le repas mais déplace une équipe dans un vignoble éloigné du siège ou du dépôt et qu'il ne ramène pas les vendangeurs à midi.**

• Cotisations sociales des salariés

(22,05%-7.50%) = 14,55%

Charges sociales salariales déductibles	Maladie, vieillesse, chômage, retraite complémentaire, prévoyance décès prévoyance incapacité, prévoyance invalidité, AGFF (0,80%), ANEFA, CSG déductible	19,23%
CSG et RDS non déductibles		2.82%
Exonération contrat vendanges	Il s'agit d'une exonération sur les cotisations salariales d'assurance sociale au bénéfice des salariés (maladie, vieillesse).	- 7,50%

• Cotisations sociales des employeurs

Cotisations de droit commun : 45,03% => Réforme de l'exonération des TO/DE : 39,38 % d'exonération soit : 5.65% de cotisations. Il faut ajouter la déduction «TEPA» sur les heures supplémentaires, soit 1,50 € par heure supplémentaire effectuée[2].

• Exemple de bulletin de paye

48 heures de travail sur 6 jours (soit 8 heures par jour). L'employeur nourrit le salarié le midi, soit 6 déjeuners.

COUPEUR	*Explications*	Base	Taux	A payer	A déduire
salaire de base	*Taux horaireXnombre heures normales*	35	8,86 €	310,10 €	
HS à 25 %	*8 heures supplémentaireX taux majoré à 25%*	8	11,08 €	88,64 €	
HS à 50%	*5 heures supplémentaires X taux majoré à 50%*	5	13,29 €	66,45 €	
ICP 10%	*Indemnité de congés payés sur le salaire brut*	465,19 €	10%	46,52 €	
Total salaire brut				**511,71 €**	
Charges patronales	*[511,71x5,65% = 28,91 €] - [13x1,50 = 19,5] =09,41€*				
Charges sociales déductibles	*Cotisations sociales payées par le salarié (à déduire)*	511,71 €	**19,23%**		**98,40 €**
CSG et CRDS non déductibles	*A ajouter pour le calcul du net imposable (à déduire)*	511,71 €	**2,82%**		**14,43 €**
Exonération contrat vendanges	*Exonération de charges pour le salarié (à payer)*	511,71 €	**7,50%**	**38,38 €**	
Total charges					**74,45 €**
Salaire net	*Salaire brut-Total des Charges*			**437,26 €**	
Frais repas	*à déduire*	6	5,30 €		**31,80 €**
Salaire net à payer	*Salaire Net-Avantages en nature*			**405,46 €**	
Salaire net imposable	*Salaire net+CSG non déductibles-Heures supp*			**296,60 €**	

SOURCE DIRECCTE, SERVICE INSPECTION DU TRAVAIL AGRICOLE

(1) Soit du lundi 0h au dimanche 24h.
(2) Pour les entreprises de moins de 20 salariés (pour celles qui dépassent cet effectif, la réduction est de 0.50€).

Retraite complémentaire

Les différents dispositifs bourguignons

L'incidence de la nouvelle réduction "Travailleurs occasionnels" sur la collecte des cotisations de retraite complémentaire.

Dans les quatre départements bourguignons, toutes les exploitations qui emploient de la main-d'œuvre acquittent les cotisations de retraite complémentaire auprès de la MSA qui les collecte pour le compte de la Camarca *(voir encadré sur les situations particulières de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire)*.
Tous les salariés sont concernés, permanents ou occasionnels, y compris les vendangeurs car ils capitalisent des points dès le premier euro de cotisation. Hormis la déclaration préalable à l'embauche auprès de la MSA, il n'y a pas de formalités particulières d'adhésion à effectuer pour le versement des cotisations de retraite complémentaire car elles seront appelées en même temps que les autres.

Quels taux appliquer ?

Le nouveau dispositif "Travailleurs occasionnels" permet à l'employeur d'obtenir des exonérations de charges. La part patronale de retraite complémentaire est concernée. Le calcul des cotisations des travailleurs occasionnels et plus particulièrement des vendangeurs se fera donc de la façon suivante :
- Aprionis : rubrique "Occasionnel", montant des salaires X 3 % (part ouvrière) ;
Rubrique "AGFF ", montant des salaires x 0,8 % (part ouvrière) ;
- UGRR : rubrique "084 Saisonnier Agric", montant des salaires X 5.2 %.
La particularité en Saône-et-Loire réside dans le fait que l'UGRR collecte également les cotisations du régime de prévoyance, ce qui génère la ventilation suivante des cotisations:

5,2 % = 3,8 % retraite + AGFF, part ouvrière
1,4 % prévoyance, part ouvrière et employeur.

► A savoir

Situations particulières en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire

Les exploitations qui ont employé du personnel avant le 1er janvier 2002, et qui sont connues des caisses de retraite désignées à l'époque –Aprionis pour la Côte-d'Or et UGRR pour la Saône-et-Loire– restent dans l'obligation d'acquitter leurs cotisations auprès de ces organismes.
Si la caisse n'adresse pas de bordereau de déclaration, il est important de faire une déclaration des salaires, même sur papier libre, afin d'éviter tout risque de pénalité. Si l'entreprise compte des salariés le reste de l'année, la déclaration doit se faire au moyen du formulaire émis par Aprionis et UGRR, respectivement dans la rubrique "Occasionnel" ou "084 - Saisonniers-vendangeurs".

Prévoyance en région

Tous les départements de la région Bourgogne sont concernés par un régime de prévoyance dont les cotisations en Côte-d'Or, Nièvre et Yonne sont collectées par la MSA.
En Saône-et-Loire en revanche, ce régime est géré par Agrr et doit faire l'objet d'une déclaration et d'un règlement spécifiques (voir encadré ci-contre pour le montant des cotisations à appliquer).
La part patronale de prévoyance n'est pas concernée par les réductions de charges pour travailleurs occasionnels.

SOURCE FDSEA

Coordonnées des caisses de retraite :
Aprionis : Abelio/Aprionis - TSA 95214 - 67 974 Strasbourg cedex
UGRR : AG2R CGA 51 - BP 1151 - 51 056 Reims cedex.

► Zoom sur…

Loi Tepa (loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat)

La loi Tepa est cumulable avec les réductions de charges du contrat vendanges qui profitent à la fois au salarié et à l'employeur.
Rappel du principe de décompte des heures supplémentaires :
Sur une semaine civile, du lundi 0 h 00 au dimanche 24 h 00 :
- les 8 premières heures au-delà de 35 et jusqu'à la 43e sont majorées de 25 %,
- les 5 suivantes, de la 43e à la 48e sont majorées de 50 %,
- le cas échéant, les heures au-delà de 48 heures et dans les limites fixées par dérogation de l'Inspection du Travail, sont également majorées à 50 %.

Contact FDSEA 21 – Service Emploi : 03 80 68 67 67
Contact FDSEA 58 – Service Emploi : 03 86 93 40 27
Contact FDSEA 71 – Service Emploi : 03 85 29 56 50
Contact FDSEA 89 – Service Emploi : 03 86 49 48 10

Vignoblenivernais

«Les vendanges se présentent bien !»

L'effervescence envahit le vignoble nivernais. Comme leurs voisins Ligériens du Cher, les vignerons des Côteaux du Giennois, du Pouilly fumé et des coteaux de Tannay et charitois, scrutent l'évolution des raisins, dans cette dernière ligne droite, cruciale, avant les vendanges.

«*Contrairement aux années précédentes, il n' y a pas eu d'imtempérie -grêle ou pluie- qui soit venue perturber la maturation de la vigne*» se réjouit l'œnologue. En tous cas, jusqu'à maintenant. La dernière ligne droite, d'ici un mois, plonge traditionnellement les professionnels dans une ferveur prudente et attentiste. Ces dernières semaines vont logiquement conditionner les volumes et la qualité des baies (acidité et sucre). «*Et, pour le moment, tout se présente bien pour les vins du Centre Loire*». Le vignoble est sain à 99,9%. Il n'y a pas de pourriture et les maladies sont bien maîtrisées. Tous les espoirs sont donc permis. Bertrand Daubry évoque juste un peu de coulure, après une sortie correcte, qui limitera «*les rendements à leur niveau moyen régional*», c'est-à-dire autour de 50 hectolitres/hectare dans les cépages rouge (Pinot noir majoritaire et Gamay sur les coteaux du Giennois) et de 55 hl/ha dans les blancs (Sauvignon). Le directeur du laboratoire de Sancerre, très sollicité en ce moment, explique que les parcelles sont assez homogènes dans la région, à part quelques unes plus exceptionnelles en abondance (à la hausse ou à la baisse). Du Pouilly aux Coteaux du Giennois et des Coteaux de Tannay aux Coteaux charitois, comme dans le vignoble berruyer, «*les critères topologiques et climatiques restent quasiment identiques*».

Réunion pour les vignerons

En fonction de ces prévisions, les vignerons ligériens commencent à spéculer sur les dates de début de vendanges. Dans la région, la récolte «*peut commencer dès le 25 septembre pour les parcelles les plus précoces mais la majeure partie des vignerons démarreront début octobre*» prévoit Bertrand Daubry. Les professionnels sont pour l'instant assez enthousiastes et préfèreront patienter «*que les raisins soient mûrs*» compte-tenu «*de températures basses et d'une maturation plus lente*». Rien que de très habituel. Puis, les conditions climatiques et géologiques, l'exposition, peuvent entraîner quelques disparités, entre des rangs nichés à 200 mètres d'altitude et d'autres perchés à 350 mètres. Pour l'instant, la météo se montre idéale. Avant que le balai des machines à vendanger ne se mette en branle (80% de vendanges sont mécaniques dans la région mais certains vignerons pratiquent aussi des vendanges 100% manuelles ou mixtes -mécaniques pour le blanc et manuelles pour le rouge), durant trois semaines en moyenne, l'observation reste le moyen essentiel d'anticiper l'action. En ce moment, les vignerons «*fignolent*» la vigne et la SICAVAC apporte ses conseils dans le cadre d'un suivi maturation. Avant les vendanges, le laboratoire enverra une lettre d'information aux professionnels. Et organise déjà des réunions à leur intention, comme ce vendredi 17 septembre, à 10 heures à la salle des fêtes de Saint-Père. Libre à chacun ensuite de souscrire auprès du laboratoire, un contrat de suivi particulier. Et d'adhérer aux conseils en vinification. Mais çà, c'est déjà une autre histoire...

EMMANUEL COULOMBEIX

Bilan pré-vendanges dans l'Yonne

La vendange à petit pas

Dans l'Yonne, comme ailleurs, la dernière campagne a soufflé le chaud, le froid et l'humide sur le vignoble. De quoi retarder le fleurissement et amener une grande hétérogénéité des situations, en fonction des parcelles et même des grappes. Les vendanges risquent d'être longues et «techniques».

D'ici la fin du mois, les premiers coups de sécateurs auront été donnés dans le vignoble icaunais. Le traditionnel bilan avant-vendanges vient d'être fait. Avec une particularité cette année, celle d'être organisé conjointement par la Chambre d'agriculture 89, la FDSEAY, le CAVB (Confédération des associations viticoles de Bourgogne) et le BIVB. La formule a visiblement plu puisque une centaine de viticulteurs se sont rendus à l'invitation.

Une situation très hétérogène

Guillaume Morvan, conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a retracé les principales étapes de la campagne qui se termine. Quelques vignes ont eu à subir des dégâts de gel hivernal, sans rien de comparable toutefois avec ceux observés en Côte d'Or et en Saône-et-Loire.

Le printemps frais a retardé la floraison et les premières fleurs sont apparues avec 8 à 10 jours de retard. Une fraîcheur persistante qui a pu provoquer coulure et millerandage et s'est traduite par une floraison très hétérogène. Au final on observe une très grande hétérogénéité à la fois sur les parcelles, les pieds et les grappes. Ces conditions particulières vont amener les viticulteurs à faire des choix au moment des vendanges, en fonction de l'état d'avancement des baies et des parcelles. L'observation sur le terrain sera la meilleure alliée du viticulteur pour déterminer les meilleures conditions de vendanges.

Le vignoble a été relativement épargné par la grêle sauf, mais de façon ponctuelle, le Vézelien, le Jovinien, Epineuil et Chablis. Avec des conséquences en terme sanitaire et l'apparition de botrytis et d'oïdium.



Le vignoble icaunais s'apprête à recevoir les équipes de vendangeurs d'ici la fin du mois. La grande disparité des situations imposera aux viticulteurs de gérer les vendanges en contrôlant la maturité individuellement sur chacune des parcelles.

L'avancement de la maturation des raisins apparaît donc très hétérogène et les vendanges pourraient s'étaler dans le temps en fonction des étapes de mûrissement des baies. Les premiers coups de sécateur pourraient intervenir vers le 23 septembre.

Une récolte régionale en baisse

Au plan régional, le BIVB, en relation avec les Chambres d'agriculture, a constitué deux réseaux de suivi de la maturation. Un réseau pour les Crémant et un réseau pour les vins tranquilles. Globalement l'état sanitaire, jusqu'aux dernières observations (des 19 et 28 août) était bon en ce qui concerne le botryris, sauf sur quelques parcelles grêlées. Toutefois, compte-tenu des conditions climatiques actuelles, après les fortes pluies du début et milieu de semaine dernière et le retour du beau temps et de températures plus élevées à partir du 10 septembre, la surveillance des parcelles les plus avancées doit s'intensifier. Les derniers prélèvements dans les parcelles devaient intervenir le 9 septembre.

Dans l'Yonne, le suivi de la maturation sur le réseau «*Crémant*» montre que le rythme de la hausse de la teneur en sucres ne faiblit pas, tandis qu'on observe un léger fléchissement de la baisse de l'acidité. Pour le réseau des vins tranquilles, sur les secteurs chablisien et chardonnay Auxerrois, on constate un certain retard de maturation d'une semaine, voire plus par rapport à 2007 et 2009. En revanche l'avance est nette par rapport à 2004 et dans une moindre mesure 2008. En pinot noir, la maturation est assez proche des conditions de l'année 2006.

Sur l'ensemble des vignobles de Bourgogne et selon sa dernière estimation, le BIVB table sur une baisse de récolte de 4% pour la campagne 2010, par rapport à une moyenne décennale. Dans l'Yonne, la baisse pourrait même atteindre 6%.

Du fait de la grande hétérogénéité observée sur les parcelles, les pieds et les grappes, les écarts sont importants sur les teneurs en sucre, même si le poids des baies est jugé «*raisonnable*».

Pour les conseillers en viticulture, la conclusion s'impose : les viticulteurs devront faire des contrôles de maturité sur chaque parcelle afin de gérer les vendanges dans les meilleures conditions.

ANNE-MARIE KLEIN

110 vigne

Partenaire de qualité!

Fourniture de produits et conseils pour la vigne et le vin
Magasins jardineries ouverts aux grand public

Groupe 110 Bourgogne

Chablis tel. 03 86 42 41 90
Epineuil tel. 03 86 55 06 04
Saint Bris tel. 03 86 53 68 67

En Côte d'Or en début de semaine

Journée découverte de l'ATVB

L'Association technique viticole de Bourgogne (ATVB) est une association loi 1901 créée en 1960 par et pour les vignerons de Bourgogne. Une journée-découverte s'est déroulée mardi à proximité de Beaune.

L'ATVB a pour mission la sélection sanitaire et qualitative des cépages bourguignons et l'expérimentation viticole. Disposant d'un domaine expérimental de 20 hectares, elle y présente les différents modes de conduite de la vigne, les types de taille, l'enherbement, le surgreffage. Sur ce domaine sont également implantés un conservatoire et des collections d'étude des cépages bourguignons que sont le pinot noir, le chardonnay, l'aligoté, le gamay, ainsi que les pinots gris et blanc. Mardi dernier s'est déroulée une journée-découverte des sélections de l'ATVB au domaine expérimental du Mont-Battois, sur la commune de Savigny-lès-Beaune. Les thèmes abordés ont été nombreux comme la maîtrise de la vigueur des clones certifiés, les nouvelles sélections en pinot noir (toujours plus qualitatives), les trois nouveaux clones de chardonnay, le surgreffage, les modes de conduite (taille en cordon simple, double, éventail, vigne en lyre, enherbement contrôlé …). Jean-Michel Menant (ATVB), dressait le bilan de cette journée : «Le but est de montrer aux administrateurs la façon dont nous gérons le domaine. Celui-ci est une vitrine du point de vue agronomique. Nous avons une sorte de conservatoire avec l'ensemble des cépages qu'il y a en Bourgogne, y compris des cépages qui ne sont plus cultivés. Nous profitons d'avoir une vingtaine d'hectares à notre disposition pour mettre en place des essais agronomiques avec différents thèmes; Environ 80 personnes sont venues mardi, ce n'est effectivement pas énorme par rapport aux 1300 viticulteurs de la Côte d'Or».

Infos pratiques

L'ATVB bénéficie du soutien financier ou technique de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or , du Conseil régional, de Viniflhor, du BIVB et de l'Institut français de la vigne et du vin. Pour en savoir plus : atvb-bourgogne.com

Vignerons de Mancey (71)

Développement œnotourisrique à Tournus

Tournus est un site remarquable et figure parmi les plus visités de Saône-et-Loire. Conscients de ces atouts, Les vignerons de Mancey soutiennent financièrement un programme de développement œnotoursistique.

La cave, créée en 1929, rassemble l'essentiel de la production du vignoble nord mâconnais. Les adhérents, au nombre de 65, possèdent ensemble 140 ha de vignoble plantés en gamay, chardonnay, pinot noir et aligoté. Sur une production embouteillée représentant chaque année 500 000 cols, les 4/5 sont commercialisés par *Bourgogne de vigne en verre*, créée en partenariat avec onze vignerons bourguignons indépendants. Cette structure, abritée dans les locaux de la cave, commercialise une gamme de 80 appellations, dont 50 % sont vendus à l'exportation. Le reste de la production, soit 80 000 bouteilles, est vendu par le magasin de vente à Tournus. L'activité est répartie sur deux sites:

- le chai de Mancey, avec la cuverie et la mise en bouteilles ;
- le chai de Tournus, lieu d'étiquetage et d'expédition, avec le magasin et les bureaux administratifs.

La cave des vignerons de Mancey consolide une réputation de qualité attestée par des résultats réguliers aux différents concours.

Un nouveau bâtiment

Un bâtiment moderne est sorti de terre cet été et se veut un clin d'oeil à l'art roman, écologique et fonctionnel. D'une surface de 750 m² sur sous-sol, cette construction accueillera une partie exposition et une boutique. Le concept oenotouristique comportera notamment un grand espace de 350m² consacré à un espace de vente, *«ludique et éducatif»* pour le touriste de passage. La description des différents terroirs, les travaux de la vigne et les saisons, les schémas de vinification, les arômes du vin seront à l'honneur. La visite de ce lieu et du vignoble doit permettre au visiteur de découvrir la région différemment, de faire le lien entre le vin et le terroir, sans oublier des oeuvres d'artistes locaux qui seront exposées.

L'offre sera complétée par des produits liés au terroir ainsi que par des accessoires de service du vin. Un espace bibliographique centré sur le vin complétera l'offre globale. Mais la polyvalence ne s'arrête pas là. Une salle de réception "groupe" permettra d'accueillir jusqu'à 80 personnes et permettra de recevoir un groupe pour une durée moyenne de 30 à 45 minutes. Elle permettra également le développement d'un club de dégustation. Et la salle de réception *«professionnelle»*, sur 40 m², sera destinée à recevoir les clients professionnels.

Après l'agriculture raisonné

L'ensemble sera construit pour répondre à des normes modernes d'inertie thermique, en utilisant des matériaux recyclables tels que le bois et répondant aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le chauffage du bâtiment est prévu sur le principe de l'aérothermie, abandonnant ainsi l'énergie fossile utilisée jusqu'alors. à terme, *«la création de trois à quatre postes de vendeurs ou vendeuses, création en lien avec des horaires d'ouverture très larges, incluant dimanches et fêtes. Un poste de commercial sera ouvert, afin de commercialiser en France et en Europe, le concept auprès des autocaristes et des agences de voyage, ainsi qu'auprès des offices de tourisme et autres intervenants de l'économie du tourisme, notamment fluvial»*, indique la cave.

EA

En attendant les vendanges…

Le millésime 2009 tient ses promesses !

A l'approche des vendanges 2010, le BIVB dresse un panorama du millésime 2009.

En 2009, la vigne a pu profiter de conditions idéales durant tout son cycle et, plus particulièrement, lors de sa phase de maturation. Soleil et chaleur se sont en effet illustrés tout au long des mois d'août et de septembre, donnant une matière première extraordinaire, révélée au cours des vinifications.

Les vins blancs

Chablisien et l'Auxerrois
Suite à une floraison quelque peu capricieuse, les vendanges se sont étalées sur près de deux semaines, mais les excellentes conditions climatiques ont permis d'atteindre une maturité parfaite. Aromatiques et tendres, les vins se montrent flatteurs et élégants tout en étant dotés d'une belle minéralité et d'une très bonne structure.

Mâconnais Avec un été chaud et des précipitations relativement faibles, les conditions étaient réunies pour obtenir des raisins d'une belle maturité.
Les vins se montrent particulièrement gourmands et leur qualité aromatique est impressionnante. Équilibrés et corpulents, ils ont tout pour séduire mais n'en possèdent pas moins un superbe potentiel d'évolution sur les prochaines années.

Côte Chalonnaise et Côte de Beaune La Côte de Beaune et la Côte Chalonnaise ont connu des conditions climatiques très favorables, ce qui a permis au Chardonnay d'atteindre une maturité idéale. Intensément aromatiques, généreux et tendres, les vins affichent une corpulence imposante et un remarquable équilibre.

Les vins rouges

Côte Chalonnaise et Côte de Beaune Superbe millésime qui fera partie des plus grands. L'excellente maturité des raisins a permis d'obtenir des vins équilibrés, amples et puissants, d'un fruité exquis et d'une suavité exemplaire. Leurs tanins tout en rondeur les rendent particulièrement agréables et gourmands et leur permettront de vieillir dans les meilleures conditions.

Côte de Nuits La Côte de Nuits a produit en 2009 de magnifiques vins racés aux arômes de petits fruits rouges, de fleurs et de fruits noirs. Dotés d'un bel équilibre et d'une matière imposante, ils s'appuient sur une bouche charnue à la longueur impressionnante, ce qui en fera assurément un très beau millésime de garde.

Les Crémant de Bourgogne

Vendangé tôt pour maintenir des acidités suffisantes, garantes de fraîcheur, le millésime 2009 présente pour les Crémants de Bourgogne une belle structure en bouche. Il offre une expression aromatique intense, fidèle aux cépages bourguignons : des notes d'agrumes et de fleurs blanches pour le Chardonnay et des notes de fruits rouges pour les Pinots Noirs.
Ils seront disponibles pour les fêtes de fins d'année.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ BIVB



Prévention des risques professionnels

Prévenir l'accident de l'exploitant au saisonnier

En période de vendanges, les risques d'accidents sont accrus, en raison de la nature du travail (manuel ou mécanique) et d'un fort taux d'emplois saisonniers.

L'embauche engage des coûts :
• temps de recherche,
• formalités administratives,
• formation, fournitures d'équipements.

L'accueil personnalisé instaurera un climat de confiance, de coopération et donc d'efficacité et d'implication.

Pour cela, il est nécessaire de repartir de certaines règles, souvent de bon sens et évidentes, mais peut-être oubliées.

Le dialogue, le partage des informations, l'implication de chacun dans le travail, la reconnaissance, l'anticipation des situations et des problèmes sont des pistes de solution pour faciliter les relations.

Les problèmes relationnels sont souvent la conséquence d'un manque d'organisation du travail, de répartition des responsabilités, de compréhension des rôles de chacun, d'expression des besoins des individus, de communication… Autant de causes sur lesquelles il est possible d'agir.

Quelques pistes pour l'accueil

• Présenter son entreprise, sa place économique sur le marché, sa superficie, le nombre de salariés…
• Faire prendre conscience au saisonnier que son travail s'insère dans une activité globale (productions…).
• Expliquer le fonctionnement de sa société :
- qui fait quoi (nom du responsable) ?
- les horaires ?
- les vestiaires, sanitaires ?
- le parking (véhicule ne gênant pas la circulation des engins agricoles sur votre site, ni les usagers de la route),
- les repas…
• Décrire le poste de travail et les exigences de productivité et de qualité ainsi bien sûr que l'activité précise (cueillette, transport…) et les prescriptions techniques si rattachant.
• Informer des risques liés à l'activité et des moyens mis en œuvre, par l'employeur, pour les éviter (occasion de voir ensemble le document d'évaluation des risques obligatoirement rédigé, article L 230-2 du code du travail, décret du 5 novembre 2001).
• Demander le respect des règles d'hygiène :
- prendre un copieux petit déjeuner,
- boire beaucoup d'eau pendant la journée,
- choisir des vêtements adaptés pour protéger du froid, de la pluie ou du soleil et des insectes,
- porter des chaussures qui tiennent les chevilles,
- être à jour de vaccin antitétanique.
• Rappeler les bonnes positions de travail, notamment pour protéger le dos :
- éviter la position debout, dos penché,
- alterner les positions de travail (genou à terre, ergo siège, position accroupie…),
- faire des étirements,
- encadrer la charge (le seau ou le panier) et plier ses jambes pour soulever.
• Indiquer la procédure à suivre en cas d'incident ou de panne mécanique :
- emplacement trousse de secours,
- portable à disposition ? Qui prévenir ?
• Donner la conduite à tenir en cas d'accident :
- protéger, faire cesser le danger sans risque pour soi, les autres et sans aggraver les conséquences pour la victime,
- alerter ou faire alerter les secours (112 universel, 15 Samu, 18 pompiers).

Enfin, après la 1ère journée de travail, prévoir un temps pour répondre aux différentes questions, penser qu'il ne faut pas forcément rester sur une première impression, se demander si on est prêt à accepter des façons de travailler différentes des siennes…

Une courte pause dans la journée peut aussi être l'occasion d'échanges ou de rupture de monotonie du travail.

L'accueil contribue à la responsabilisation de chacun : employeur et salariés !

Prendre le temps d'accueillir ses saisonniers, c'est gagner sur le bon déroulement de la campagne, en limitant les départs imprévus. C'est aussi gagner en qualité et en productivité.

SOURCE MSA BOURGOGNE

Gaz carbonique : ATTENTION DANGER !

En période de fermentation, la production de gaz carbonique est très importante.

Le gaz carbonique est un gaz mortel si sa concentration dans l'air est trop élevée.

• Il faut donc le diluer

Pour cela, il faut intervenir partout où il y a fermentation et systématiquement

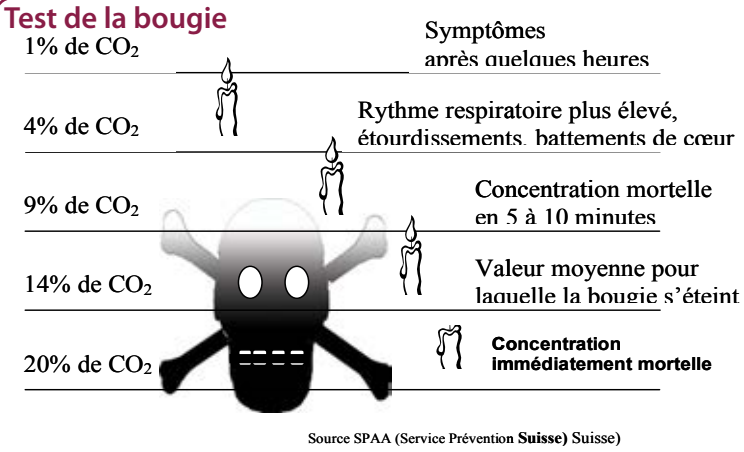
• Souffler de l'air pris en extérieur

La plupart des extracteurs sont vendus avec des gaines et peuvent soit aspirer, soit souffler.

Le plus efficace et le plus sûr est le soufflage.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter les conseillers en prévention de la Caisse régionale MSA de Bourgogne au 03 85 39 52 52.

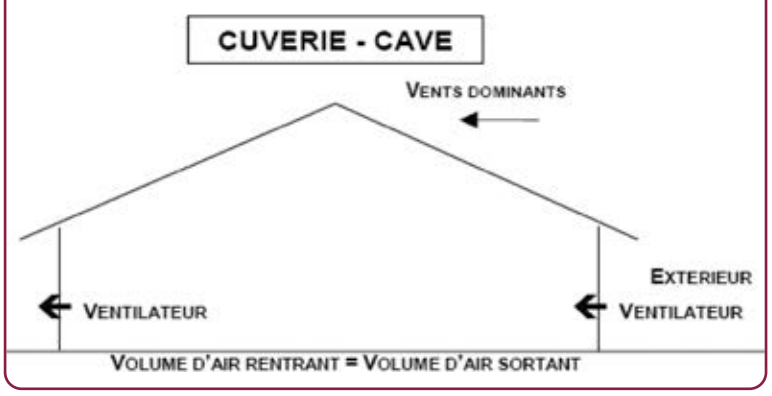
Test de la bougie



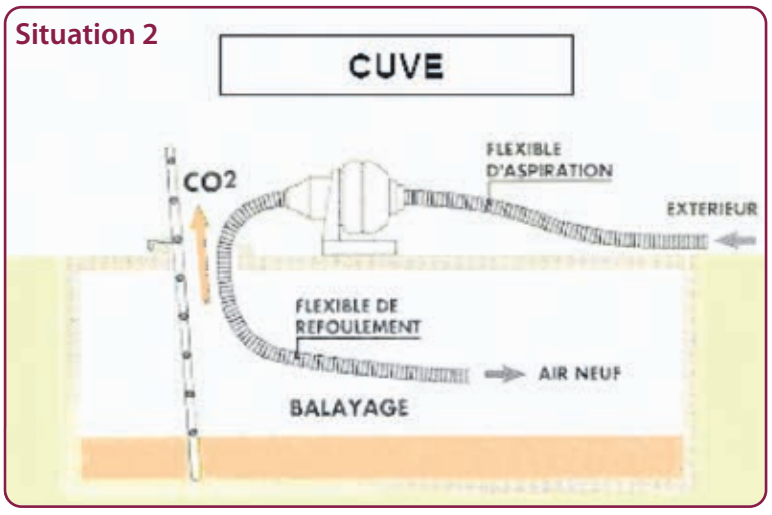
Source SPAA (Service Prévention **Suisse)** Suisse)

En effet, lors de la fermentation alcoolique, 1 % de gaz carbonique se substitue à 1 % d'air et donc à 0,2 % d'oxygène. C'est pour cette raison qu'à 18 % d'oxygène la bougie brûle toujours… mais à 18 % d'oxygène il y a déjà plus de 10 % de gaz carbonique ; cette concentration est mortelle pour l'homme dans les minutes qui suivent l'exposition.

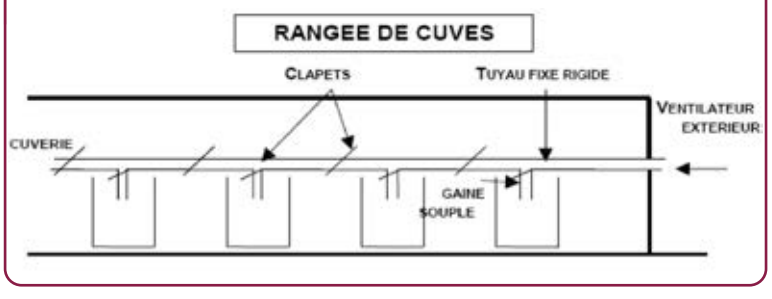
Situation 1



Situation 2



Situation 3



CONDITIONS de LANCEMENT
Distributeur régional des armoires à vin
VINOSAFE

De 100 à 6 000 bouteilles, la gamme la plus large du marché !
LOCATION
tracteurs
petites
puissances

ADA
MPL
www.mpl-nitry.com
Z.A. Les Préaux 89310 NITRY (sortie A6 21)
Sonia 03 86 33 63 33 - G. Magnon 06 07 22 63 01 - Fax 03 86 33 63 55

Foire aux agnelles de Corbigny (58)

La demande n'a pas été complètement comblée par l'offre

Signe que la FCO est loin derrière nous et que la filière connaît un rebond fragile mais réel, la dernière foire de la saison, le 13 septembre à Corbigny, a rempli ses objectifs, tant en nombre de ventes réalisées que de prix pratiqués. Faute d'offre suffisante en Charollais, des ventes ont même été manquées.



Les ovins ont été présentés le 13 septembre à la Sicagemac.

Christophe Rainon, le technicien spécialisé de la Chambre d'agriculture le regrette : «*Des acheteurs intéressés sont venus me voir pour me demander s'il y avait d'autres charollais à vendre. J'étais désolé qu'il n'y ait pas plus de lots présentés parce que toutes les transactions n'ont pas été satisfaites*». Un constat frustrant et encourageant à la fois. Deux élevages habitués de la foire manquaient effectivement à l'appel cette année, «*dont un Gaec du coin et un autre qui s'est recentré sur les bovins*» selon le technicien. 7 agnelles et 27 béliers charollais (plus 10 agnelles et 14 béliers Texel et 10 agnelles et 4 béliers Rouge de l'Ouest), issus de 11 élevages de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne avaient donc fait le voyage. 27 agnelles et 45 béliers exposés cette année, contre 31 et 55 en 2009: outre une érosion des effectifs présentés, c'est aussi la marque d'occasions manquées. La tendance de marché était pourtant favorable.

33% de ventes

Toutes races et catégories confondues, 9 agneaux de boucherie sur 28 présentés (prix moyen de 210 euros en non-inscrits et 310 euros en inscrits), 5 antenais sur 17 (300 euros en moyenne) et 14 béliers sur 45 se sont écoulés aux enchères. Et 25 agnelles sur 27 présentées ont été échangées de gré à gré (autour de 130 euros), soit «*quasiment 100%*» relève Christophe Rainon. Au total, près de 33% des animaux proposés ont changé de propriétaire, à Corbigny, «*ce qui est un résultat très bon*» se réjouit-il, même si les prix ont plafonné dans les moyennes habituelles.De bon augure pour la pérennisation de cette manifestation si bien située au centre de la région.

E.C.

▶ Scoop

Le championnat de France de tonte à Corbigny en 2011

La date reste à préciser mais Christophe Hatroy, éleveur et tondeur à Pazy (58), évoque les environs du 15 août. Avec Philippe Marchand, son confrère nivernais, il a décroché l'organisation du très sérieux Championnat de France de tonte, l'an prochain, dans la Nièvre. Après les Vosges en 2010, Corbigny se prépare à recevoir 120 de ces professionnels sur 240 exerçant dans toute la France, qui mettront à nu près de 1 000 brebis en deux jours. La compétition annuelle se déroulera en trois temps, une épreuve intermédiaire ouverte aux jeunes (5 000 brebis par an), une pour les séniors (25 à 30 000 brebis par an) et une pour les open-cracks (40 000 brebis par an) dans laquelle se distinguent habituellement les meilleurs. Christophe Hatroy, pas peu fier d'offrir cette manifestation aux Corbigeois, compte sur les bonnes volontés pour l'aider dans l'organisation. Il sait déjà qu'il pourra compter sur les JA du canton, présidés par Alexandre Lorré, pour la logistique alimentaire et festive. Et de motiver les troupes : *«on ne sera pas près de revoir un tel événement dans la Nièvre!»*

CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
BP 13 52190 OCCEY
Département BATIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Tél.: 03 25 88 31 62 • Fax.: 03 25 88 37 84

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
S.A.S. BAILLY
B.P. N°2, 18240 SAVIGNY-EN-SANCERRE
Tél. 02 48 72 12 93 - Fax. 02 48 72 10 02
www.baillysa.fr E-mail: mail@baillysa.fr
Études et devis gratuits
HANGARS AGRICOLES ET BÂTIMENTS ÉLEVAGE
Bâtiments industriels et artisanaux





▶ En bref

Cetiom

Point sur la levée du colza

Les semis de colza sont terminés et les stades vont de levée en cours à 2-3 feuilles. Dans l'ensemble Nord-Est, les conditions pluvieuses ont permis des levées correctes, mais les pluies abondantes ont pu gêner les levées dans les sols fragiles (limons notamment). C'est le cas dans le nord de l'Yonne, où des re-semis sont en cours sur 450 à 500 ha.
Les graminées sont très présentes dans les parcelles, sous la forme de repousses de céréales principalement, mais aussi avec les vulpins. Les dicotylédones, notamment les géraniums, sont aussi signalés, mais plus rarement.

Arrivée des premiers insectes

Les premières chenilles défoliatrices (noctuelles et fausses chenilles de tenthrèdes) sont signalées et ont pu détruire quelques parcelles. Les petites altises ne sont pas très présentes, sauf lorsque des parcelles de repousses de colza ont été détruites récemment, provoquant la migration de ces insectes vers les jeunes cultures. Les premières captures de grosses altises ont eu lieu en Champagne et en Bourgogne.
Les limaces ont fait peu de dégâts mais leur activité pourrait s'intensifier sous l'effet des pluies récentes. Des observations régulières s'imposent sur les jeunes cultures, la période de risque s'étendant du semis au stade 3-4 feuilles du colza.

Re-semer ou pas ?

Quand la question du re-semis se pose, avant de s'engager, il faut réaliser un comptage des plantes. On re-sème quand le peuplement est inférieur à 10-15 plants ou trop irrégulier.

Récoltes en Côte d'Or

Le point sur le cassis à fruits

Les résultats 2010 du cassis à fruits sont en adéquation avec les conditions climatiques...


435 hectares ont été cultivés cette année en Côte d'Or. Le rendement moyen est de 2 tonnes/ha pour le Noir de Bourgogne et de 4 tonnes/ha pour le black down.

Le Noir de Bourgogne, dont la floraison est relativement tardive, a subi effets des basses températures basses du mois de mai. Une importante coulure a été constatée, ainsi qu'une hétérogénéité des stades sur les grappes, que l'on retrouve à la récolte. Les conditions pluvieuses de juin ont permis un bon grossissement des baies présentes, réhaussant un peu les prévisions de rendements de nombreux vergers. En revanche, l'oïdium a trouvé les conditions pour se développer fortement et la pression ne s'est arrêtée que fin juin avec l'apparition de temps chaud et sec. Côté ravageur, les chenilles dévorant feuilles et fleurs ont fait leur apparition après plusieurs années d'absence. La maturité s'est accélérée avec la hausse des températures fin juin-début juillet, mais cette maturité n'a pas été satisfaisantes avec des baies restées immatures. Les rendements restent globalement autour de la moyenne pluriannuelle. Le marché est stable voire légèrement en hausse suite à la renégociation des contrats pluriannuels en 2008 privilégiant la production bourguignonne. Quelques nouveaux producteurs font leur apparition, avec de petites surfaces destinées à apporter de la diversification dans l'exploitation. Le dossier de demande d'AOC *«Crème de cassis de Bourgogne»* répondant à la nouvelle trame de l'INAO, a été déposé en juin par le SIDCB, pour un examen dans les prochains mois.

D'APRÈS CA21

Sécheresse dans la Nièvre

Un léger mieux mais le Nord-Ouest du département encore en déficit

Les pluies récentes qui ont touché le Morvan ont rétabli la situation hydrologique dans ce secteur du département. En revanche, le quart Nord-Ouest souffre encore de sécheresse.

La bonne nouvelle vient de la préfecture qui, par communiqué du 13 septembre, annonce avoir levé les restrictions aux usages de l'eau qui touchaient certaines communes du Morvan. Les pluies récentes qui s'y sont abattues ont permis un retour à la normale. En revanche, la situation reste préoccupante sur tout le quart nord-ouest de la Nièvre. 112 communes, sur les 156 qui faisaient l'objet des arrêtés préfectoraux du mois d'août, restent au niveau d'alerte. Toute cette partie du département n'a reçu, en moyenne, que 10mm de pluie. Largement insuffisant pour reconstituer la ressource. Les restrictions restent donc applicables jusqu'au 31 octobre 2010 et s'appliquent à tous types de prélèvements, même en milieu naturel ou sur des puits privés. Ce nouveau zonage pourra être modifié au cours des prochaines semaines, en fonction de l'évolution météorologique. En matière agricole, la préfecture rappelle qu'il convient de respecter les bonnes pratiques (doses adaptées au besoin des plantes et à la teneur en eau du sol) et de limiter l'irrigation au strict nécessaire. Le registre réglementaire de prélèvement doit être rempli hebdomadairement et transmis mensuellement à la DDT. Enfin, le réglage des rampes et asperseurs doit impérativement éviter tout arrosage de surfaces non agricoles. L'arrêté préfectoral est consultable à la préfecture, dans les sous-préfectures et les mairies. Renseignements sur le site nievre.pref.gouv.fr ou auprès de la DDT au 03 86 71 71 71.







6ème université d'été de la forêt privée

Pour une vision dynamique de la biodiversité

La 6ème université de la forêt bourguignonne a ouvert la réflexion sur la préservation de la biodiversité. *«Produire et répondre aux défis du développement durable»* tel était le thème choisi en cette année de la biodiversité. La réflexion et les échanges furent à la hauteur des enjeux et les forestiers privés ont largement contribué à nourrir le débat.

A force d'être employées à tort et à travers, certains notions perdent de leur force, voire se trouvent dévoyées et pour finir déconsidérées. Le *«durable»*, fait ainsi les frais d'une trop grande surexposition. En plaçant la 6ème université d'été de la Forêt de Bourgogne, sous le signe du développement durable, les forestiers privés de Bourgogne se sont fortement inscrits dans les objectifs de 2010, estampillée *«Année de la bio diversité»* et n'ont pas hésité à monter aux créneaux des idées reçues.

Un sujet sensible et controversé

«Produire et répondre aux défis du développement durable», le problème était posé et le défi relevé d'entrée de jeu par le président Renaud Abord de Châtillon qui invitait tous les participants à *«montrer que nous sommes les meilleurs élèves en matière de biodiversité et de développement durable»*. La biodiversité s'est ainsi invitée à tous les étages de la réflexion et les intervenants, au fil du programme, ont témoigné de la même volonté de prendre la problématique par le bon bout. La très nombreuse assistance de cette 6ème Université d'été où *«l'on n'a pas pratiqué la langue de bois»*, comme l'a souligné son président, n'a pas ménagé ses remarques et a montré que le sujet reste sensible et parfois controversé.

Qu'est-ce que la biodiversité, comment peut-elle améliorer la production forestière ? La biodiversité fait débat, mais quelques éléments de consensus affleurent au fil des échanges. *«Oui»*... la biodiversité peut être un levier de production, *«oui»*... en la préservant on peut améliorer la gestion et la production forestières, *«non»*... biodiversité et économie ne sont pas antinomiques, ont peut même attendre certains *«retours sur investissements»* des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité...

Retour à la raison et à l'équilibre

La biodiversité, explique Yoan Paillet du Cemagref, c'est *«l'assurance vie des espèces»*, car la diversité génétique augmente la capacité d'adaptation au changement. Et en matière de climat, la forêt a souvent payé un lourd tribu au changement climatique et autres aléas ces dernières années. Nul doute non plus que l'exploitation forestière a une influence directe sur la biodiversité : quand elle privilégie les espèces commerciales, qu'elle tronque le cycle sylvicole, qu'elle élimine les habitats de certaines espèces (bois mort). Si les témoignages concordent, certains, comme Pierre Beaudesson, du Centre national de la propriété forestière, relèvent *«le manque d'études scientifiques sur le sujet»*. En l'absence de preuves scientifiques, reste le bon sens, l'observation et comme l'explique Jacques Rebillard, vice-président du Conseil régional, *«l'intuition»* du forestier.

Entre production et préservation de la biodiversité, la recherche d'un compromis s'impose. Loin des théories ou des pratiques exclusives, il s'agit plutôt d'un *«retour à la raison et à l'équilibre»*. Le consensus pourrait ainsi s'établir sur une nouvelle base de travail : *«Comment produire mieux en utilisant mieux toutes les ressources de la biodiversité ?»*



La forêt privée en Bourgogne est riche d'éléments remarquables à respecter.

Une gestion prudente, meilleure alliée de la biodiversité

Le témoignage d'un propriétaire forestier de la Nièvre éclaire le chemin pour y parvenir : la biodiversité se trouverait préservée du seul fait *«d'une gestion prudente»* du patrimoine forestier. Ce que les forestiers pratiquent souvent sans le savoir. *«Le forestier a besoin d'une diversité génétique pour disposer de peuplements sains qui poussent bien sur le long terme»* remarque le président de la coopérative forestière Bourgogne Limousin. La conciliation entre gestion économique et écologique serait donc une affaire *«de respect»*. Respect de l'eau, des sols, des arbres, même sénescents. Avec une certitude : *«tous les problèmes s'étudient et trouvent leur solution sur le terrain»*. Tout est aussi une question *«d'état d'esprit»*. Un état d'esprit que partage un propriétaire forestier du Morvan, qui voit dans la biodiversité *«un élément positif pour la production»*, car elle l'inscrit dans la durée.

ANNE-MARIE KLEIN

Des actions en faveur de la biodiversité

Le propriétaire forestier est l'acteur principal de la gestion forestière durable.
En trois ans, des actions de sensibilisation ont permis de sensibiliser :

- 1217 propriétaires forestiers aux écosystèmes forestiers remarquables,

- 2039, aux stations forestières, aux essences et à l'écologie des systèmes,

- 2106 à la futaie irrégulière,
- 1917 au mélange des essences,

- 1322 aux impacts paysagers

▶ Zoom sur...

Les dix commandements d'une gestion forestière durable

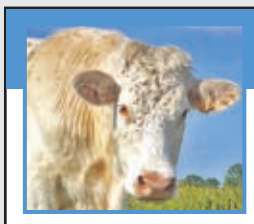
- Se former à la gestion durable des forêts et s'informer de l'existence de milieux ou espèces remarquables.
- Suivre le document de gestion durable approprié à sa forêt.
- Examiner les possibilités d'amélioration du peuplement existant avant toute transformation.
- Prendre les précautions nécessaires lors de l'exploitation.
- N'utiliser de produits phytosanitaires qu'en cas de nécessité et de manière raisonnée.
- Préserver la régénération, les essences, la faune et la flore.
- Eviter au maximum d'utiliser les bordures des cours d'eau et les lisières pour déplacer les engins.
- Respecter la faune, la flore et leurs habitats, notamment dans les zones humides et les sites Natura 2000.
- Conserver des arbres vieux, sénescents, morts, à cavité ou remarquables.
- Organiser les chantiers en fonction des conditions météorologiques, en respectant les sols, les sources, les captages, les plans d'eau, les cours d'eau, les mares et leurs bordures, ainsi que les fossés d'assainissement.



Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
PROMOTIONS
Du 15 septembre au 30 octobre
• Cages de contention à veau
• Niche et équipement de stabulation
• Brouette et outils à manches
• Abreuvoir
• Chariot distributeur de lait
12, rue de la Coopérative - 21320 POUILLY en AUXOIS
Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48


EARL CUNIN
PÉDICURE ET ÉCORNAGE
Tous bovins
Tel. 06 17 49 08 63 21210 JUILLENAY

METALBAC
ZA DES CHAMPS GILBARDS
89240 POURRAIN
Tél : 03 86 418 814
Tôles de couverture, bardage, tôles tuile - Fer au détail - Quincaillerie
Grillage - Pliage - Bois de charpente

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 13 septembre

Ovins: 350	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux maigres	74-80	1,76-2,22
Agneaux-44kg	81-108	2,19-2,59
Agneaux+44kg	90-125	1,61-2,43
Brebis	11-73	0,22-1,12

Tarifs très fermes dans l'ensemble des catégories, vente quasi-totale. **Prochain marché : 27 SEPTEMBRE**

MOULINS ENGILBERT 06 septembre

Amenés 1 373- Offre importante en toutes catégories, permettant ainsi de satisfaire les besoins des acheteurs venus nombreux. Globalement, les lots sont bien triés, entraînant des transactions rapides à des cours trèsfermes en agneaux comme en brebis.

PROCHAIN MARCHÉ : LUNDI 20 AOÛT . pesée : 6h00, vente : 9h00.

	E	U	R	O	
Brebis	-	0,90 à 1,14 (55 à 90€)	0,45 à 0,90 (30 à 55€)	0,15 à 0,45 (7 à 30€)	
Béliers: 70 à 173 € - Chèvres: 16 à 26 € - Boucs : 20 à 50 - Agneaux maigres: 64 à 90 (2,00 à 2,50)					
Agneaux gras -38 kg (78 à 103 €)	-	2,40 à 2,80	2,24 à 2,40	-	
Agneaux gras 38 à 44 kg (83 à 114 €)	-	2,35 à 2,73	2,10 à 2,35	-	
Agneaux gras 44 à 50 kg (89 à 129 €)	-	2,25 à 2,70	2,00 à 2,25	-	
Agneaux gras + 50 kg (100 à 125 €)	-	2,00 à 2,24	1,85 à 2,00	-	

EFFECTIFS Agneaux: 1 016- **Brebis**: 301- **Béliers**: 07 - **Caprins**: 49. www.sicafome.frwww.sicafome.fr

SANCOINS 08 septembre

Amenés 1.095, dont 675 agneaux, 51 agneaux d'embouche, 322 brebis et 47 béliers.

Vente plus calme, toutes catégories d'agneaux avec baisse des cours. Tarifs inchangés en brebis.

A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 68,00-110,00-85,00 (=). Agneaux d'embouche 50,00-70,00-60,00 (=).

Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,25-5,60-5,40 (-0,05); R 4,95-5,30-5,15 (-0,05); 19-22 kg U 4,90-5,20-5,10 (-0,05); R 4,55-4,95-4,80 (-0,05); plus de 22 kg U 4,15-4,50-4,40 (-0,05); R 4,00-4,40-4,30 (-0,05). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 1,70-2,00-1,85 (=); R 1,31-1,45-1,35 (=); O 1,00-1,14-1,10 (=).

Veaux d'élevage **08 septembre**

Amenés 54.
Cours reconduits.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 185,00-265,00-230,00 (=); lourds 270,00-330,00-300,00 (=); conformation supérieure 335,00-400,00-360,00 (=); Charolaises femelles légères 160,00-215,00-190,00 (=); lourdes 215,00-290,00-270,00 (=); conformation supérieure 295,00-350,00-325,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 185,00-255,00-225,00 (=); lourds 260,00-315,00-295,00 (=); conformation supérieure 320,00-380,00-350,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 160,00-215,00-190,00 (=); lourdes 220,00-280,00-270,00 (=); conformation supérieure 285,00-340,00-315,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Viande porcine

INDICEporcelet

Du 06 au 10/09
Prix à 25kg: 2,020 • Par kg suppl.: 0,53 • Porcelet 8kg: 35,074

Du 30 aoûtau 03/09
Prix à 25kg: 2,026• Par kg suppl.: 0,53 • Porcelet 8kg: 35,167

PORCabattus Moyenne hebdomadairede l'OFIVAL du 27 août au 02 septembre

Bretagne : 1,41 (+0,01) - **Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes :** 1,38 (-0,01) - **Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes :** 1,34 (-0,02) - **Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, Corse :** 1,45 (+0,01) - **Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne-Limousin-Aquitaine :** 1,41 (+0,01) - **Réf nat. :** 1,40 (=)

Viande bovine

Gros Bovins d'élevage, d'engraissement

07 au 12 septembre

RACE CHAROLAISE							
Cat.	Âge	Poids	Classe	SEM. PRECEDENTE		SEMAINE EN COURS	
				Cot Reg.	Diff.	Cotation	Ecart
MÂLES	6/12 M	250	E	INC		INC	
			U	INC		INC	
			R	INC		INC	
		300	E	INC		INC	
			U	2,48	=	2,48	=
			R	INC		2,36	
		350	E	INC		INC	
			U	2,41	-0,02	2,40	-0,01
			R	INC		INC	
		400	E	INC		INC	
			U	2,38	=	2,36	-0,02
			R	INC		INC	
	12/18 M	450	E	INC		INC	
			U	2,30	=	2,29	-0,01
			R	INC		INC	
		500	E	INC		INC	
			U	2,16	-0,02	2,16	=
			R	INC		INC	
FEMELLES	6/12 M	270	E	INC		INC	
			U	2,09	0,01	2,09	=
			R	INC		INC	
	12/24 M	400	E	INC		INC	
			U	1,90	0,01	1,90	=
			R	INC		INC	

Tendance précédente :
Offre en augmentation, cours difficilement reconduits.

Tendance de la semaine :
Les effectifs pèsent sur les cours.

MOULINS-ENGILBERT Sicafome 14 septembre

	E	U	R	O
Taurillons 300 à 400kg (740 à 980€)	-	2,35 à 2,50	2,20 à 2,35	-
Taurillons 400 à 500kg (960 à 1170€)	-	2,25 à 2,45	2,10 à 2,25	-
Broutards<200kg (510 à 550€)	-	2,80 à 3,10	-	-
Broutards 200 à 250kg (640 à 710€)	-	2,80 à 3,10	-	-
Broutards 250 à 300kg (690à 780€)	-	2,70 à 2,90	2,50 à 2,70	-
Broutards 300 à 350kg (770 à 910 €)	-	2,50 à 2,78	2,40 à 2,50	-
Broutards 350 à 400kg (880 à 1010€)	-	2,45 à 2,65	2,35 à 2,45	-
Broutards 400 à 450kg (950 à 1070€)	-	2,40 à 2,48	2,30 à 2,40	-
Broutards 450 à 500kg (1070 à 1140€)	-	2,30 à 2,44	2,25 à 2,30	-
Laitonnes 220 à 300kg (530 à 680)	-	2,15 à 2,32	-	-
Laitonnes +300kg (620 à 810)	-	2,12 à 2,26	2,00 à 2,12	-
Génisses 12/24 mois <400kg (550 à 1000€)	2,40 à 2,70	2,15 à 2,30	2,00 à 2,15	-
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (800 à1120€)	2,50 à 2,60	2,15 à 2,30	2,00 à 2,15	-
Génisses 12/24 mois +450kg (870 à 1160 €)	2,30 à 2,40	2,00à 2,20	1,90 à 2,00	-
Génisses 24/36 mois (700 à 1540 €)	2,00 à 2,62	1,65 à 2,00	1,57 à 1,65	-
Vaches -5 ans	2,00 à 2,33 (1390 à 1650)	1,60 à 2,00 (900 à 1760€)	1,35 à 1,60 (750 à 1030€)	
Vaches 5 à 10 ans	1,95 à 2,40 (1480 à 1740)	1,50 à 1,95 (980 à 1570€)	1,30 à 1,50 (710 à 1120€)	1,10 à 1,30 (550 à 760
Vaches +10 ans	-	1,45 à 1,65 (880 à 1290)	1,25 à 1,45 (670 à 1150)	1,00 à 1,25 (500 à 800)
Taureaux (1130 à 1770 €)	-	1,40 à 1,70	-	
Vaches suitées (920 à 1640) - Veaux(=)				

Effectif: 1 236- 93% de vendu-

Bovins gras : 03 • Broutards: 369 • Génisses + 2 ans: 63 • Génisses - 2 ans : 184 • Laitonnes : 109• Taureaux : 23 • Taurillons: 103 • Vaches: 319 • Vaches suitées: 15 • Veaux: -05- Culards: 18 • Divers: 10

BROUTARDS : Vente rapide et cours facilement reconduits en sujets de moins de 400kg. Transactions plus lentes et légère accalmie en sujets lourds.

GÉNISSES 18MOIS/LAITONNES : Demande suivie et cours sensiblement reconduits.

VACHES/GENISSES 30MOIS: L'offre reste de bonne qualité pour la saison, permettant de satisfaire les acheteurs plus nombreux. Les cours sont globalement stationnaires.

DIVERS :

BROUTARDS CULARDS 18 MOIS: 378 À 408KG : 1100 À 1180E (2,89 À 3,00) - GÉNISSES 18 MOIS CULARDES 372 À 454KG : 1210 À 1650E (3,25 À 4,19)

VENDREDI 17 À LUZY(58) : VENTE DE TAUREAUX DE 18MOIS HBC EN COLLABORATION AVEC CHAROLAIS SUD MORVAN

CORBIGNY Sicagemac 13 septembre

Bovins : 373	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (315-385kg)	740-930	2,33-2,60
Broutards (405-480kg)	1000-1090	2,40-2,46
Taurillons d'herbe (365-425kg)	820-960	2,25-2,26
Taurillons d'herbe (465-665kg)	1050-1320	1,98-2,27
Laitonnes (260-395kg)	510-790	1,98-2,08
Génisses 18-24 mois (275-455kg)	550-910	1,82-2,00
Génissses 24-36mois (465-605kg)	710-1150	1,53-2,06
Taureaux (905-1180kg)	1180-1630	1,19-1,35
Vaches légères	790-890	
Vaches entre deux	900-1090	
Vaches lourdes	1100-1350	
Vaches suitées mâles et femelles	1000-1360	

Le placement des **broutards** et **taurillon** est de nouveau plus difficile à l'export. Quelques lots extra voient leurs tarifs maintenus, recul des tarifs dans le reste des catégories. En **laitonnes**, la faible présentation permet de tenir les cours, vente totale. Pour les **génisses d'export**, le placement est également plus difficile entraînant un recul des cours. Vente fluide en **vaches** à des cours fermes malgré la prudence des acheteurs en bêtes grasses.

Bovins gras : 25
Vaches de viande 2,90 à 3,26 € - Génisses de viande : 3,00 à 3,24 €
Commerce plus discuté,léger recul des tarifs.
Prochain marché : 20 SEPTEMBRE

Moyenne des correspondants - Commission régionale de cotations gros bovins entrée abattoir de Dijon

du 06 au 12 septembre

	E	U	R	O	P
BOEUFS	-	3,50 (=)	3,25 (-0,05)	2,79 (-0,03)	-
GENISSES	-	3,95 (=)	3,32 (=)	-	-
VACHES	-	3,50 (+0,02)	3,20 (-0,02)	2,76 (-0,02)	2,47 (-0,01)
TAUREAUX	-	-	-	-	-
JEUNES BOVINS)	-	3,38 (=)	3,14 (-0,02)	2,74 (-0,02)	

Matériel

Tracteur

01 - Vds Fiat Someca 640 DT 4 RM an 1975, 3 000 euros
✆ **04.74.55.64.35**

01 - Vds tracteur Renault Ares 610 RX 6 000 h 4RM bon état prix à déb. cause retraite
✆ **06.77.08.77.36 ou 06.13.42.32.60**

07 - Vds Renault 10354TX 4RM 1997 6600H + andaineur Khun 7 bras 2,30m
✆ **04 75 04 09 41 ou 06 18 64 09 25**

07 - Vde tracteur MF 6255 4RM 100CV 2002 7900h BE Rel.AV Cab. clim. Siège pneum. 4 pneus 20% usure
✆ **06 77 61 08 88**

18 - Recherche un tracteur Ford, 4 cylindres, 2 roues motrices de préférence, bon état de marche si possible.
✆ **06.21.49.50.89**

18 - Cause retraite, vends tracteur Winner F115, clim, de 1994, avec chargeur Mailleux MX 120, bon état.
✆ **06.24.82.55.80**

26 - VDS MF 6245 4900H 05/2002 Bte dyna4 clim 4pneus neufs 2DE croch sieg pass masses
✆ **06 86 67 64 38**

26 - VDS Tracteur case Maxxum 5140 plus 1996 7200h 115cv Bon état 12500e à débattre
✆ **07 86 50 04 13**

38 - Vds Latil 4 cyl., 125 cv, bonne mécanique, 3000 E à débattre, form 3000 sélecto 200 E à débattre.
✆ **06 75 04 60 70**

54 - Vends tracteur John Deere 6210 SE année 1998 bon état 6.900 heures, pressoir à pommes ø 60
✆ **03 83 25 36 95**

58 - VENDS case JxV 85 + manip MP80, 715 H. de 2009, inv. hyd., prix: 40 000 € (3703)
✆ **03 86 69 23 80**

71 - Vds tracteur Renault Cerex 85X, 4 x 4, 7.000 H, année 95, avec fourche neuve MX U8 avec godet.
✆ **06 83 90 08 63**

84 - Vds charrues non-stop 2-3-4 socs, covercrops 28 dis., décompacteur 6 d. DUROU, semoirs 2,50-3-4 m, broyeurs 2,25 et 2,40 (mat. nf défraichi)
✆ **04 66 24 26 11**

Travail sol

01 - Vds herse rotative 3m Quivogne Maghirus packer attelage hydro barre niveleuse PDF arr.
✆ **06.21.96.64.62**

18 - Vds combiné de semis, 3 m, Amazone : herse rotative Cultimix, équipée carbure + semoir mécanique AD 302, à disques, équip. cplt.
✆ **02.48.81.10.30**

26 - VDS Disque covercrop Kuhn-HVA26/28 crénelé diam660-6mm-2007 opt disq effaceur TBE
✆ **06 08 95 45 72**

26 - VDS Sémoir Nodet PN2 Maïs 4RGS 5RGS Tour 6RGS Sorgho TBE+Vibro 3M Quivogne TBE
✆ **06 87 13 94 46**

38 - Vds 1 combiné de semis Kuhn 3 m herse rotative HR 300 + semoir Nodet + herse de recouvrement.
✆ **06 82 94 51 47**

38 - Suite décès vends charrue vigneronne 3 socs herse cultivateur charette pulv. 400 l Berthoud.
✆ **06 11 75 66 50**

38 - Vds presse 342 J. Deere + groupeur 1000 E , ensi Claas 1 rang 500 E, monte botte Samas 11 m 100 E.
✆ **06 01 71 89 04 HR**

38 - Vds cse cess semoir 17 rg, vibrosem, charrue trisoc Quev, vibro 3 m, pulvé 12 m.
✆ **04 74 80 51 33 après 20h**

38 - Vds semoir à grains Gougis, 2,50 m, bon état, bas prix.
✆ **06 43 61 61 46**

57 - Vends vibro Rau 8m50 2.800euros - Germinator Konskild 4m semi porté 2.400euros - Semoir Nodet 3m GC 800euros.
✆ **06 80 13 28 70**

58 - VENDS herse alternative Kuhn + porte à cour 2 verins + semoir Nodet 3 m., 3 000 € (3603)
✆ **06 77 08 36 97**

89 - VENDS semoir Accord 4.80 m., distributeur pneumatique, trémie centrale + herse équipe limace, TBE, 1 700 € (3708)
✆ **03 86 75 08 81 - 06 80 18 07 20**

Récolte

01 - Recherche corn picker Bourgoin 2-3-4 rangs même en panne réglt comptant
✆ **06.17.70.29.12**

21 - CHERCHE MD presse Claas Markant 40, 50, 51, 52, 55, 60, 65, Constant, Dominant, John Deere, 332, 336, 342, 346, Fahr, Rivière, Casalis, New-Holland, Welger, Krone et à balles rondes 120 x 120 (370E)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - VDS Ecailleuse à noix à pointes 100 litres - Pompe pulvé Technoma PM 140
✆ **04 75 48 82 74 (HR) ou 06 70 36 30 75**

26 - VDS Pte ramasseus à noix mot honda état de marche 2500euros
✆ **04 75 48 81 07 (soir)**

38 - Vends machine à ramasser les fruits noix pommes châtaignes, prix : 6500 E.
✆ **04 76 35 92 42**

38 - Vends clayettes séchage noix grillagées empil 1 m x 1,5m 100 E les 10 scie circulaire.
✆ **06 11 75 66 50**

39 - Cherche arracheuse betterave 6 rg écartement 50 cm
✆ **06 81 01 01 55**

54 - Vends MB New Holland TX34 3.305 H 5,18 m broyeur caisson auto nivelant hydrostatique éparpilleur chariot coupe colza Cheval trés belle, prix à débattre.
✆ **06 80 32 25 44**

69 - Cherche mois batt Claas Consul Senator Protector Mercator Dominator 80 - 85. J. Deere 960 965 970 975 et Massey Fergusson 307 440 506 507.
✆ **06 84 61 38 25**

Traitement

07 - Vds BEC MAIS Agram 4R avec broyeur Corn Picker porté 1 RG 1 godet chargeur 2m
✆ **04 75 33 04 51 HR**

26 - VDS MB Jh Deere Co4,20 Broy paille Cuil maïs Bon état n'a jamais fait l'entreprise
✆ **06 15 12 91 32**

Arbo-viti

38 - Vend ramasseuse à noix Guillot et Blanc, 1400 h, très bon état, révisé.
✆ **06 08 18 79 73**

38 - Vend ramasseuse à noix Guillot et Blanc, 1400 h, très bon état, révisé.
✆ **06 08 18 79 73**

69 - V. calibreuse au poids T fruits 1 800 euros cuve à vin 12 h. 320 euros groupe + evap froid et chaud 850 euros 2 cuves fioul 150 euros. Le tout à débt.
✆ **04 78 44 00 83 soir**

Epandage

26 - VDS Epandeur à fumier Maitre 6T 2 Hérissons option porte ensilage et hausse Prix=3000e
✆ **04 75 48 12 87 ou 06 83 04 97 70**

38 - Vds épandeur Gilibert 5 t monocoqie entièrement refait éparpilleur neuf 2000 E.
✆ **04 74 59 28 11**

Irrigation

07 - Vds électro pompe Rovatti 25Cv 45m3 à 8,5Kg 30m3 à 14Kg complète aspi 100 Armoire de commande avec sécurités H900M PE Ø75 10 BA
✆ **06 77 61 08 88**

69 - Vd matériel d'irrigation couverture totale et enrouleur Irrimec 280 m./63.
✆ **06 72 27 51 41**

Cave

69 - VDS tank à lait 1250l sur roues Décuveur inox Alma 3 cuves 50hl 2 de 70hl portes inox vinif stokage.
✆ **04 74 04 43 79**

69 - Vends divers matériels de cave.
✆ **06 07 68 91 07**

71 - Vds cuves béton 20 hl Vaslin, isotherme 38 hl polyester 34 15 + 10 hl sur pied de transport 15 hl, pressoir type Vaslin, remorque vendange + benne sur vérin, chauffe-vin Giraux.
✆ **03 85 50 01 98 H.R**

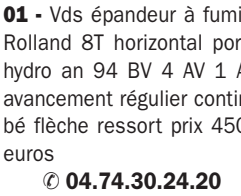
89 - VENDS cuve cmp 80 hl., fibre 80 hl, trou d'homme, treuil, bouchon, H 330, peu servi, 1 500. (3502)
✆ **06 70 25 01 53**

Manutention

01 - Vds cage de contention pour bovins prix à déb. 500 euros
✆ **06.77.74.29.63**

89 - VENDS cause retraite télesco. Cath 407, 2009, nombreuses options, 2 000 h., garantie 02/12, plusieurs outils. (360A)
✆ **03 86 33 10 63**

Agri. divers

RCY REYNAUD-CAUVIN YVOSE
AGRICULTURE
Fabricant Citernes souples de 1 à 500m³

- Citerne engrais liquide
- Citerne effluents agricoles
- Récupération eaux pluviales
- Réserve incendie

Contact : 03 85 76 32 71
www.rcy.fr


01 - Vds cornadis 9 panneaux 7 pl., 2 panneaux 12 pl.., velux ; silo à farine ; pirouette Agram ; presse Someca petites bottes ; lève palettes 5m ; batteuse Laverda 1998, 521 HCS + bec avec broyeur
✆ **04.72.26.13.19**

01 - Vds semoir Nodet 2m50, 15 rgs ; herse rotative Lely 2m50 ; semoir engrais Amazone 500 kg ; cuve à gazoil 1150 L
✆ **04.74.30.23.96**

01 - Vds semoir Nodet 3m, 21 rgs, bon état, cause retraite, prix à débattre
✆ **06.77.08.77.36 ou 06.13.42.32.60**

01 - Vds herse rotative Rabewerk an 95 porte à court rouleau paker diam 420 à barre dent avec pièce carbure bé prix 4000 E
✆ **04.74.30.24.20**

01 - Vds épandeur à fumier Rolland 8T horizontal porte hydro an 94 BV 4 AV 1 AR avancement régulier continu bé flèche ressort prix 4500 euros
✆ **04.74.30.24.20**

07 - Vds Tank à lait marque Japy 2500L année 1990 cause capacité insuffisante
✆ **06 85 14 46 51**

07 - Cède : 1Ha de filet de protection vent et grêle pour plantation de 3m à 3m70
✆ **04 75 58 17 70**

18 - Vends broyeur de haie Feor, bras télescopique 7,50 m, refroidisseur, année 2005, TBE.
✆ **02.48.74.51.39 ou 06.86.76.81.23**

18 - Vends herse rotative Machio, 3 m ; godet Manitou ; aplatisseur FAO ; Nissan pick-up 4x2, 2002.
✆ **06.72.70.21.07**

21 - VENDS divers matériels: - presse BR Welger, - faucheuse 2.65 m., - épandeur pour citerne eau ou bois (3705)
✆ **03 80 49 65 44 HR**

21 - VENDS pulvé 600 l., pompe Cosmet 9 m., - épandeur Berry 5 T., - aplatisseur FAO avec mélangeur. (3704)
✆ **03 80 20 20 18**

21 - RECHERCHE benne 12 à 14 tonnes moins de 15 ans (3709)
✆ **06 24 83 54 18 - 06 18 49 43 20**

26 - VDS Chaîne alimentation poulet susp par câble avec trémie relevage motorisé
✆ **04 75 72 38 21 (HR)**

26 - VDS Silo 20T Galva + Bascule élévateur tapis caoutchou 8m C15 pour pièces Prix à dèt
✆ **06 77 11 68 90**

26 - VDS Roue av+ar squelette + épandeur à fumier + relevage avant + charrue grenier Prix à dèbattre
✆ **06 81 14 92 48 ou 04 75 98 15 01**

26 - VDS Secoeur noyer 6000e Grilles de séchoir noix tapis 12M Génératrice diesel 30kwa 1500e
✆ **04 75 05 29 53**

26 - VDS Bâtiment avicole triangle 600M2 pour poulets ou dindes
✆ **04 75 27 18 83 le soir**

38 - Vds tracteur Rnault 891, 4x4, cabine, charrue Huard super 370 E sans TVA.
✆ **06 86 06 82 18 HR**

38 - Vends vibreur à noyer hydraulique Guillot 1999, atomiseur à noyer 1500 l 1996.
✆ **04 76 07 21 29**

38 - A vendre : soufflant pousseur Gustin (tuyaux de 60 - moteur 7 ch 1/2 triphasé) ; pressoir cage diam. 70 ; remorque 2,5 à 3 t. avec cage pour foin ; fourneau bouilleur franco-belge (bouilleur neuf) ; deux ânes + une ânesse.
✆ **04 76 07 53 92 HR**

39 - Vds semoir Vaderstad PN 4m repli 3m, covercrop 28D, canadien 3m, vibro 6m, herse rot. Khun 4m av. ou ss semoir Nodet GC, tracteur MF 75cv 2RM, container paletisable 2 mètres cubes, rouleau hydr. 6,20m, tasse av. , benne Brimont 12t et 8t, plateau 4R, vis sur chariot et portative, cellule ronde, carrée, octogonale, séparateur 50, 100 et 200 q, ventilateur, cuve gasoil homologuée
✆ **03 84 70 02 77**

42 - Vds mat. veaux boucherie cases Azobe mélangeur chauffe-eau ventilation
✆ **04.77.97.92.92**

43 - AV RB J. Deere 568 à rouleaux ameneur rotatif état neuf.
✆ **04 71 08 03 07 le soir**

43 - AV RB J. Deere 568 à rouleaux ameneur rotatif état neuf.
✆ **04 71 08 03 07 le soir**

54 - Vends pelle Case 688 BCK 1995 10.200 H avec porte-char 4 roues freins hydro. 15 000 euros.
✆ **06 80 32 25 44**

58 - Cause cessation VENDS brabant combiné 3 m., - faucheuse Kuhn, - presse Deutch 460 filet, -tracteur Same 110 + MXV 120 + chargeur MX 120 + matériel divers, - benne 12,5 T, 2 essieux. (370B)
✆ **06 77 18 15 67**

58 - VENDS tracteur Ford 8240 SLE, - plateau Mazer 8 m., - benne Gilibert 11 T, - pailleuse bétai. 2 bottes, - covercrop 24 dents auto-port., - épandeur Amazone 1501, - 2 cellules à grains, diam. 265, - 3 vis, diam. 100, - broyeur mélangeur Law, TBE. (3707)
✆ **03 86 60 13 40**

67 - Vends ensileuse à maïs PZ 2 rangs très bon état, 1500 euros à débattre + jument Fjord 9 ans, docile, 1 500 euros.
✆ **06 71 89 31 35**

71 - Vds, cse ret., J.D. 3350 HL, HR Amazone KE 303 + portacourt, semoir Amazone D9 30 spécial 3 m, semoir engrais Kuhn MDS 932, herse plate 5,20 m, pulvé Kuhn portée M 15 m.
✆ **03 85 72 92 54**

71 - Vds pulvé Hardi trainé TZ, 24 m, Tronic 2000, DPAE, contrôle OK, bon état, année 92, 6.500 E HT.
✆ **06 74 36 37 01**

71 - Cause cessation vends dessileuse-pailleuse portée, goulotte orientable électrique. M. Emorine Y.
✆ **06 86 83 57 71**

71 - Vds ensileuse N.H. 708, Brabant IH 4 fers SR, semoir Vicon 2 T 5, pelle rétro GP 260.
✆ **03 85 79 40 98**

84 - Vends cornières vigne 100-150-180 équipées fils releveurs
✆ **04 90 36 14 27 HR ou ap.20h**

89 - Vends bennes 7 T 5, 10 T et 12 T Boogie, séparateurs 50 qx, 100 qx, élévateurs 8 m Denis 100 qx, cellules 500 qx, presse balle John Deere 592, 3 campagnes avec filet.
✆ **03 86 75 44 75 ou 06 81 82 73 32**

Véhicule

Utilitaire

38 - Vds Express Renault aménagé en glacière pour transport produits alimentaire, prix : 3 000 euros
✆ **04 74 88 14 51**

Tourisme

18 - Vends 504 pick-up D, bon état général, 2.500 euros et 207 HDI, 110 cv, 56 000 km, TBE, 11 500 euros.
✆ **02.48.77.69.03 hr ou 06.07.09.89.01**

Achat-Vente

Récolte

07 - Vds foin en balles rondes année 2010
✆ **04 75 06 74 59 HR**

26 - VDS Tracteur Renault 55-12 verger TBE 5000e,VDS Vendange prix à dèb
✆ **04 75 85 26 94**

58 - VENDS avoine noire seigle pour cipan ou conso. (36VB3)
✆ **03 86 50 10 67 HR**

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91 ou 06.86.08.38.02**

Divers

01 - Donne pneus pour silos
✆ **03.85.30.43.31**

21 - VENDS emplacement aménagé 8 m., linaire, marché couvert, halles, central, Dijon, idéal pour production fermière. (37VB2)
✆ **06 63 41 19 75**

38 - Vds transfert lait Melotte 3 griffes, pulsation électronique, plateaux lavage, programmation de lavage ; Vds silo à granulés sur pieds 3 t.
✆ **04 76 36 07 72**

42 - vds chiots Border Collie mère ync336 idéal ovins, cages volailles transports + lapins
✆ **06.07.66.07.45.**

67 - Vends ensileuse à maïs PZ 2 rangs très bon état, 1500 euros à débattre + jument Fjord 9 ans, docile, 1500 euros.
✆ **06 71 89 31 35**

69 - Rech terrain à réhausser ou ancienne carrière ou grand trou à boucher. Remise à niveau gratuite.
✆ **06 16 83 18 96**

Fourrage

03 - Vends foin de prairie, bottes rondes env 1,62.
✆ **06 75 72 69 31**

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

21 - Agri VEND paille triticale, pois, avoine, - foin de PN BR 80x90x245, - enrubannage TV avec RGA, produit C2 bio, liv. pos. (37VB4)
✆ **06 22 18 10 57**

69 - Vds belle paille d'orge et blé, foin, de qualité BR ou HD livraison par Crq.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép**

Bât. Pro.

89 - VENDS 550 m2 de plaques fibro, - ciment éthernit 2008 sur palettes. (3706)
✆ **03 86 47 66 23 HR**

Propriété

21 - Jeune couple CHERCHE exploitation isolée pour élevage et diversification à acheter, prix raisonnable. (370A)
✆ **06 82 16 93 84**

Terrain

26 - VDS 1h54a arbres fruitiers 1h abricotiers 54a abricotiers 54a cerisiers irrigués VDS Chambre froide5mx5m x3m refroidissement eau
✆ **06 74 40 59 63 ou 04 75 84 53 60**

38 - Vend terrain agricole, irrigués, superficie 4 Ha 50, très bien situé.
✆ **06 27 48 51 99 HR**

Location

Agricole

71 - J.A. recherche terrains agricoles pour installation.
✆ **06 85 13 37 68**

Offre

Emploi

01 - Recherche chauffeur tracteur pour récolte betteraves oct.-nov
✆ **06.76.03.14.55**

38 - Urgent service remplacement secteur La Cote St André recherche CDD 6 mois Tps complet.
✆ **06 22 75 87 21**

38 - Ch. 1 pers. pour récolte des noix (lavage-triage) fin sept. pour 3 semaines.
✆ **04 76 07 21 29**

69 - Prod plants maraîchers cherche ouvrier agricole. Mission : prépa de commande, semis, étalage, repiquage, entretien serres, matériels. EAR Cellier.
✆ **04 78 19 11 39**

69 - Prod plants maraîchers cherche chef culture. Mission : commandes client, gestion : semis, irrigation, traitement, du personnel. Niveau BTS horti ou maraîch. EARL Cellier.
✆ **04 78 19 11 39**

69 - Hippodrome Lyon cherche ouvrier agricole CDI pour entretien pistes / Esp vert. BEPA.
✆ **04 78 77 45 45**

69 - Urgent : cherche ouvrier viticole exp. ou niveau BEPA. Temps plein, permis B, autonome pour tous travaux.
✆ **04 74 56 12 57**

71 - URGENT - Recherche salarié pour le remplacement d'un chef d'exploitation absent dans le cadre d'un service de remplacement. Expérience impérative, être autonome. Elevage laitier (traite, soins aux animaux, conduite de matériel pour labours, semis). Elevage de volailles (soins aux animaux). CDI temps plein. Date d'embauche prévue : fin octobre. Salaire : en fonction de l'expérience. Contact : FDSEA 71 – Service Emploi, Maison de l'Agriculture, BP 522, 71000 Mâcon ; service.emploi
✆ **03 85 29 56 50**

84 - Exp. Compt. rech. Collab. confirmé sur vaucluse, connais. sect. agri. - déplacement CH2 Clt - baker-tilly@srec.fr

84 - Rech. Tech. Paie pour création poste sur Avignon, mercredi travaillé, débutant accepté - V+LM à baker-tilly@srec.fr

Demande

Emploi

26 - JH 19ans seconde Bac Pro MFR Anneyron cherche maître apprentissage préf céréale/arbo
✆ **06 29 86 60 19**

71 - J.H. motivé cherche emploi polyculture élevage, entreprise agricole, (départements 03, 21, 42, 58, 71), diplômes Bac Pro CGEA CACES + permis + véhicule.
✆ **06 73 78 87 24 ou 03 85 25 30 03**

Animaux

Bovin

01 - Vds génisses 46 et 66 bonnes origines sanitaires OK termes 09-10-11
✆ **04.74.51.70.16**

01 - Vds taureau Red Holstein 11 mois mère Jordan 11 000 kg tb mam. prix raisonnable
✆ **06.07.41.32.04**

01 - Vds vaches prêtes race Montbéliardes - Earl les Collonges
✆ **06.08.64.79.30 ou 04.74.98.24.00**

03 - VENDS reproducteurs limousins HBL 1 an + 4 ans, laitonnes, génisses et vaches pleines, vêlage automne. Elevage LENA. (32VB4)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Vds 2 génisses Abondance BO terme sept. et nov. IBR FCO
✆ **04 75 06 45 40**

18 - Vends veaux reproducteurs, génisses pleines, HBC, FCO 1 et 8, indem. IBR. Gayon S.
✆ **02.48.74.51.39 ou 06.86.76.81.23**

18 - Trois élevages charolais HBC : GAEC Barret Patrice, les Bontemps, 18170 Le Châtelet, **tél. 02.48.56.65.74 ou 06.13.54.51.57 ou mail : bpmnv@orange.fr ;** EARL Barret J et F, la Betoule, 18370 Châteaumeillant, **tél. 02 48 61 39 84 ou 07 86 10 04 31 ou mail : earlbarret-joel@wanadoo.fr ;** Elevage Jacqueline Bonnichon, la Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin, **tél. 02 48 56 21.49 ou 06 81 38.47 12 ou 06 07 91 98 08,** vous invitent à une visite d'élevage au pré les 23, 24 et 25 septembre 2010, avec un grand choix de mâles reproducteurs de l'année, taureaux et génisses de 18 mois, vaches et 30 mois pleines, taureaux adultes, issus de très bonnes origines de champions. Toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables. Le meilleur accueil vous sera réservé.

18 - Vends cause retraite, 40 vaches charolaises, vêlages oct., nov. et déc., ttes garanties sanitaires, FCO, indem IBR. Robert Jasset, Neuilly-en-Dun.
✆ **02.48.74.55.94 ou 06.80.33.01.14**

18 - Vends veaux reproducteurs, génisses pleines, HBC, FCO 1 et 8, indem. IBR. Gayon S.
✆ **02.48.74.51.39 ou 06.86.76.81.23**

21 - VENDS reproducteurs 18 mois, - veaux 8 mois HBC ou non dont fils Tolman FN 116 Isevr 110, visite au pré le 11 - 12 septembre. Lucand François - Molphey. (350C)
✆ **06 76 52 81 85**

21 - VENDS génisses limousines, vêlage nov. - déc. et génisses d'un an HBL. (36VB2)
✆ **06 82 69 28 68 HR**

21 - VENDS vaches pleines, taureaux 18 mois, veaux de l'année, HBC, TGS. Choubley Laurent (37VB3)
✆ **06 76 65 35 98**

38 - Vds génisses prêtes Prim'Holstein terme novembre et mars.
✆ **06 03 80 35 05 - 06 86 91 32 23**

39 - VDS cause cessation 12 génisses de 6 à 15 mois + génisse d'élevage + 4 VL velées de 3 semaines (CL) bonne origine.
✆ **06 30 46 78 23**

42 - Vds taureau Prim'Hostein tb origine tout âge et vl en lactation
✆ **06.75.87.28.13 ou 06.87.66.99.75**

42 - vds taureaux Noir et Red Prim'Holstein à saillir issus mère à taureaux, poss. livraison facil. paiement.
✆ **06.89.30.04.69**

42 - Vente en permanence génisses gestantes et génisses au lait Prim'Hostein
✆ **06.08.65.52.51 ou 04.77.27.82.58**

42 - Vds 2 gen. ffpn terme octobre Décembre cause surnombre
✆ **06.67.97.08.68 ou 04.77.62.94.99**

42 - vds génisses Ph terme de sept. à déc. ttes gar. sanit. bonnes origines St Martin La Sauveté
✆ **06.83.23.58.01**

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, très bonnes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.
✆ **06 86 85 54 30**

58 - VENDS taureaux 18 mois, bonne origine, TGS, HBC. Martin - Montigny sur Canne. (36VB4)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS cause cessation génisses charolaises 30 mois pleines. (36VB1)
✆ **06 74 37 07 11 ou 03 86 84 21 18 - 03 86 84 37 50 apr. 20h**

58 - Cause arrêt VENDS génisses 30 mois, vêlage fin 10/2010, 14 charolaises, 16 limousines. (3701)
✆ **06 11 53 07 45 - 03 86 84 94 52**

58 - VENDS plusieurs bons taureaux charolais 18 mois HBC + MB NH 8050, BE. Guillaumin Gilles -Devay (3710)
✆ **03 86 50 37 07**

58 - Cause cessation VENDS 8 génisses charolaises pleines, vêlage nov. - déc., IBR A. TGS. (370C)
✆ **06 03 41 10 43**

69 - AV cause surn. 6 génisses gestantes Holstein TBO CL bon format.
✆ **06 83 23 37 56 ou 04 78 44 07 28 ou 04 78 44 11 46**

71 - Vds T.B. taureaux charolais 2 ans, HBC, IBR A, FCO + vaches suitées.
✆ **03 85 24 24 96 ou 06 07 57 55 40**

71 - GIE Monts du charolais propose en permanence reproducteurs M et F. Vente aux enchères taureaux 18 mois le 24/09/10.
✆ **06 16 18 61 05 - 06 09 33 42 14**

71 - Vds taureaux 18 mois HBC, IBR A. EARL Terreau J.M. et V., 71400 Autun.
✆ **06 82 37 12 95**

71 - Vds, cause retraite, veaux reproducteurs + vaches HBC. M. Emorine Y., Saint-André-le-Désert.
✆ **06 86 83 57 71**

71 - Vds génisses 30 mois pleines, terme octobre novembre, I.A., vêlage facile.
✆ **06 74 49 76 31**

71 - VENDS 6 taureaux charollais 18 mois, veaux repro. type viande, IBRA, VAC, FCO, TGS. (3702)
✆ **06 17 35 43 02 - 03 86 30 15 45**

71 - Elev. HBC Gaec Bonnot Fernand et fils, 71 La Guiche, portes ouvertes les 1er, 2 et 3 octobre 2010 ; vte veaux, 50 taureaux, 25 génisses, 20 laitonnes.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - En Saône-et-Loire, les 24 et 25 sept. 2010, portes ouvertes expo-vente de reproducteurs charolais HBC, ttes catégories. Elevage Ciron Richard, 71 Chassy : **06.08.02.84.56** ; Elevage Gaudet Fabien et Jean-Louis, 71 Marly/Arroux :
✆ **06 62 14 35 44**

71 - GAEC Goulliard VENTE amiable permanente, reproducteurs HBC, choix qualité, origines. (370D)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Cause cessation charolaise HBC VEND 1 taureau, - vaches 30 mois, 18 mois, terme nov.-déc., issu IA, IVMAT 108, IBR A, FCO OK. (370F)
✆ **06 89 41 50 50**

71 - Vds T. B. taureau limousin HBL 7 ans, TGS, très calme, 1.550 E.
✆ **03 85 25 38 17 H.R.**

71 - Cause retraite vends vaches ch. avec veaux, IBR A, vaches FCO OK, livraison assurée.
✆ **03 85 47 31 80 ou 06 84 13 84 01**

71 - Sélectionneur limousin vend mâles 1 an et génisses 18 mois. Gaec Robin Vannier, 71 Chapaize.
✆ **06 89 86 56 85**

71 - Vds, cause retraite, vaches et génisses 30 mois charolaises pleines, IBR A.
✆ **06 19 79 67 54**

71 - Elevage limousin vend vaches pleines, terme 09-10, génisses 24 mois, taureaux 12-18 mois.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vds cheptel charolais 7 génisses Salers prêtes, IBR A, FCO, Bovins croissance.
✆ **06 71 64 05 80**

71 - Vds taureaux 30 m., 18 m. et veaux repro., HBC ou non, IBR A, bonne origine, livraison. Elevage Meunier.
✆ **06 88 06 95 93**

88 - VDS jeunes taureaux trés bonnes origines pour saillir, bonne conformation Mtb.
✆ **06 22 66 61 21 ou 06 37 52 06 12**

88 - Vends jeunes taureaux pour saillir trés bonne origine bonne conformation EXP AOC
✆ **06 22 66 61 21**

Caprin

07 - Vds 2 tanks à lait de 1000L 2 silos machine à traire 60 chèvres
✆ **04 75 37 27 94 ou 06 15 51 58 89 HR**

26 - VDS cause santé 45 chevrettes + 4 boucs nés février 2010 race saanen
✆ **04 75 45 64 97**

26 - ACHETE Chevreaux 8 jours ramassage dept 26 07 42 69 38 paiement comptant
✆ **04 75 63 06 65**

38 - Vds bouc Saanen 30 mois cornu et chèvres de réforme pleines mise bas janvier/février 2011.
✆ **06 81 98 08 89**

69 - Vds troupeau de Brebis pleines, Bouc alpin, Chevrettes et troupeau de Chèvres laitières.
✆ **06 37 40 96 67 ou 06 87 58 35 99**

Ovin

07 - Vends bélier Grivette 2,5 ans, 75Kg, 130 €
✆ **06 63 02 42 87**

26 - VDS 20 brebis avec agneaux Prix à débattre
✆ **06 86 93 17 50 ou 04 75 21 71 11**

38 - Vds béliers Rouge de l'Ouest améliore qualité bouchère avec race rustique, renseignement :
✆ **06 13 77 11 16 - 04 74 88 12 30**

38 - Vends 50 brebis pour reproduction.
✆ **06 26 18 41 86 le soir**

58 - VENDS bons agneaux reprod. charolais non inscrits et 1 bélier inscrit. (36VB5)
✆ **03 86 50 04 29 HR**

58 - Race ovine de la Charmoise reproducteurs mâles et femelles, livraison possible. (37VB1)
✆ **03 86 29 65 10 HR**

63 - Bergerie Southdown inscrite VD Antenaises béliers génotypés, vac. FCO.
✆ **04 73 79 97 35**

69 - Vds 2 charolaises mis bas mars avril - 80 Brebis préalpes pleines.
✆ **06 72 81 46 23**

71 - Vends 8 agnelles Suffolk.
✆ **03 85 78 61 29**

71 - Vds agneaux et antenais rep. charollais, TGS, géno. ARR.
✆ **03 85 24 02 75 ou 06 80 32 10 83**

74 - Achète et vends brebis pleines, suitées, agneaux... Paiement comptant.
✆ **06.08.06.98.65**

Porcin

69 - Vends truies pleines.
✆ **04 74 70 94 03**

Equin

15 - PENSION box 189euros herbage 120euros mixte 150euros/mois saillies tte race étalon PSA Noir + Palomino qualif endur.+ Pur Frison + débour. dressage + mise bas. VENTE permanente chevaux selle tte race Pur Frison. Arabo-frison. Haras Loup Blanc 15190 St Amandin.
✆ **04 71 78 53 26**

25 - Foire aux chevaux à la foire d'automne à Marnay (70) dimanche 26 septembre.
✆ **03 81 55 01 96**

42 - Vds Comtois pp : jument 13 a pleine + sa pouliche 8 m + 1 poulain 7 m + 1 pouliche 6 m.
✆ **04.77.60.54.85 ou 06.83.49.24.80**

67 - Vends PFS Hongre 3 ans bai non débourré taille D P.P. origine Mac Geyver 1500 euros.
✆ **03 89 78 52 03**

70 - Vds 1 Etalon Comtois de 6 ans TC + 1 pouliche de 3 ans + 1 pouliche de 2 ans. Trés bonne origine.
✆ **06 21 53 13 05**

Volaille-Lapin

42 - vds poules pondeuses lab. rouge 2.80 € et caillebotis bois 300 m2
✆ **06.70.86.97.21 ou 06.73.66.11.84**

Chien

07 - Vds chiot border mâle bonne origine ovin caprin début prometteur n°mère 250269604105016
✆ **06 29 66 90 90**

63 - A rés. 9 chiots type Beauceron nés le 19/08/10 vendus pucés, vacc. vermif. Mère N°250269800958560.
✆ **04 73 71 52 44 ou 06 21 31 40 65**

71 - Vds chiots Beaucerons, travail troupeau, très bonne souche, M250269, P2DKB176.
✆ **06 28 02 40 31 ou 03 85 92 62 03**

Chasse-Gibier

01 - Cause cessation plusieurs couples de pigeons en rapports, issus de races différentes, 10 euros le couple ou indépendant si besoin et pigeons de réforme 1 euro/pièce
✆ **03.85.51.82.38 hr**

Viticulture

Vendanges

69 - Cherche vendangeurs H nourris vers 20 sept à Ampuis.
✆ **04 74 56 15 39**

Terres de Bourgogne

UN MOYEN SIMPLE ET RAPIDE POUR PUBLIER VOTRE PETITE ANNONCE

Terres de Bourgogne



pa@terres-de-bourgogne.net

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE MARTINE AU 03 80 78 90 40

Rendez-vous d'élevage à ne pas manquer

PORTES OUVERTES
les 17, 18 et 19 septembre
Veaux Reproducteurs et Taureaux 18 mois
Élevage charolais non inscrits.
EARL DE CHANAUX Poupon Didier
58170 FLETY
à 10 km de Luzy direction Nevers **Tél. 03 86 30 82 95 - 06 19 55 14 20**

Gaec DEBOUX, Cuy 58110 CHOUGNY - Tel. 06 26 01 58 72
PORTES OUVERTES
pour la visite de notre élevage inscrit et non inscrit au HBC
les 24, 25 et 26 septembre 2010
à Cuy, 58110 Chougny.
Veaux reproducteurs et taureaux de 18 mois. Buffet froid.

JOURNÉES PORTES OUVERTES
> Les 25 et 26 septembre
Élevage charolais **GUENOT Gérard (EARL de Beaumont)** Beaumont
58230 Alligny-en-Morvan - VISITE D'ÉLEVAGE AU PRÉ
A VENDRE
PRIX RAISONNABLES
• Taureaux 18 mois
• Veaux reproducteurs (fils de COLBERT)
1er prix d'honneur Junior Avallon 2008 et 2009, 1er prix Semur-en-Auxois 2008 et 2009, 1er prix Autun 2008, 2ème prix la Roche-sur-Yon 2009), participation Paris 2010.
03 86 76 12 83 / 06 70 34 71 84
site : pagesperso.oranges.fr/earldebeaumont

PORTES OUVERTES
SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 SEPTEMBRE
Gaec du Grand Domaine
André et Gérard Bourry
Sury
St-Jean-aux-Amognes
03 86 58 66 94
SCEA Gauhier
Etienne et Jean-Luc Gauthier
Aglan
Bona
06 20 30 86 75
Veaux de l'année - Taureaux de 18 mois - Taureaux adultes
Élevages HBC, IBR A, TGS
Le meilleur accueil vous sera réservé

PERRIN Guy • 03 86 85 06 37
Theury, 58120 St Léger de Fougeret
Élevage HBC vous invite à découvrir son troupeau
LES SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 SEPTEMBRE
Le meilleur accueil vous sera réservé

EXPO VENTE **Les 24 et 25 septembre 2010**
• Elevage HBC - Michel Deschamps
"Sérandet" à Issy-l'Evêque - Tél. : 06 10 96 66 29
• SCEA des Buffots - Les Buffots
71760 Grury - Tél. : 06 75 85 30 43
1 paillette de semence **offerte** pour chaque acheteur
Veaux de l'année - Taureaux 18 mois - Génisses 1 an, 18 mois. Prix raisonnable
IBR A, vaccinés FCO - Livraison assurée - *Le meilleur accueil vous sera réservé*
EA 2403

Élevage charolais HBC
GAEC CADOUX Bernard et Fils

89420 SAINT-ANDRÉ-EN-TERRE-PLAINE
Tél/Fax. 03 86 32 53 33
http//perso.wanadoo.fr/charolaiscadoux
Avec un choix de 90 mâles reproducteurs de l'année de 30 taureaux et 30 génisses de 18 mois.
20 vaches pleines ou suitées. Excellentes origines
Toutes garanties sanitaires - Prix raisonnables - Livraison possible
VISITE DE L'ÉLEVAGE (au pré)
les 24, 25 et 26 septembre 2010

3 ÉLEVAGES CHAROLAIS HBC
vous ouvrent leurs portes
24, 25 et 26 SEPTEMBRE 2010
Gaec Beauzon frères
"Corcelles"
58360 Préporché
SCA Lemaître Raymond
"Chevannes"
58250 Montaron
Trinquet Gilles
"Varennes"
58290 Moulins-Engilbert
Indemnes IBR - garanties sanitaires
Venez nombreux ! Un accueil chaleureux vous sera réservé

LE GAEC GAUTHÉ VOUS PROPOSE
60 veaux reproducteurs à 14h30
vaches et génisses pleines à 10h30
À UNE VENTE ORGANISÉE LE VENDREDI 1er OCTOBRE
au Domaine St Etienne, 58290 Vandenesse
Visite à partir de 9h00

PORTES OUVERTES
24, 25, 26 septembre
• Présentation de cheptel,
• Veaux reproducteurs
• Taureaux 18 mois
• Adultes
• Inscrits HBC ou non
• Disponible à la vente
MONTCHARMONT Roland
Magny, 58170 Millay
Tel. 06 14 09 77 66
06 09 74 90 23- 06 16 36 19 68

3 ÉLEVAGES CHAROLAIS HBC

Elevage EARL CHARETIER Pierre	Elevage GAEC JEANDAUX Père&Fils	Elevage VAGNE Patrice
Les Champs Loyaux	Les Ecots	Angly
58270 ANLEZY	58160 LA MACHINE	58270 VILLE LANGY
Tel. 03 86 60 23 29	**Tel. 03 86 50 83 48**	**Tel. 03 86 60 20 55**
Port. 06 37 43 86 56	**Port. 06 17 51 23 76**	**Port. 06 73 68 10 64**

Vous invitent à une visite d'élevage au pré les 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE 2010
Avec un choix de 60 mâles reproducteurs de l'année, taureaux 18 mois, laitonnes, génisses et 30 mois pleines.
Issus de très bonnes origines de champions.
Toutes garanties sanitaires. ***Prix raisonnables***
Le meilleur accueil vous sera réservé

2 ELEVAGES CHAROLAIS HBC
PORTES OUVERTES le 1er et 2 OCTOBRE
EARL CYPRÈS
Jacques et Nicolas
PRON
58340 MONTIGNY/CANNE
03 86 50 04 23
06 07 59 57 23
THIERRY CYPRÈS
LE PONT
58340 MONTIGNY/CANNE
03 86 50 06 02
06 08 69 54 03
VENTE *de 60 veaux de l'année*
• 10 taureaux 18 mois • 2 taureaux adultes
Génisses pleines terme décembre TGS

Les Eleveurs du G.E.R.C.E.L.A. ont le plaisir de vous annoncer l'organisation comme chaque année de leur grande journée
VENTE AUX ENCHÈRES
et **VENTE AMIABLE** DE REPRODUCTEURS CHAROLAIS H.B.C.
> Vendredi 24 septembre 2010 à 14 heures
à la Ferme du Marault à Magny-Cours 58470
Exposition des animaux et vente amiable à partir de 9 heures
(catalogue sur simple appel au 03 86 58 16 03 ou 03 86 21 08 60)
Possibilité de restauration sur place
Catalogue de notre vente aux enchères disponible sur Gercela.com

EARL GABORY JEUX-LES-BARD (21)
Élevage charolais HBC - Tel. 03 80 96 79 42 - 06 87 43 40 33
VISITE DE L'ÉLEVAGE AU PRÉ
les 24, 25 et 26 septembre
Présentation des veaux de l'année,
GRAND CHOIX de taureaux de 18 mois et génisses de 18 mois.
Le verre de l'amitié vous sera offert - TOUTES GARANTIES SANITAIRES

SOTTY B.
CREUSEVEAUX - 71760 GRURY
Tél. 03 85 84 82 80
ELEVAGE BOVINS HBC
PORTES OUVERTES
24 et 25 septembre 2010
Vente descendants Prix d'honneur Gueugnon 2008

Fabienne et Jean-Michel
CHATILLON
Elevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
03 85 54 45 04
PORTES OUVERTES
Les 24, 25 et 26 septembre 2010
Veaux, taureaux de 18 mois, génisses et vaches pleines, exposés au pré. Prix raisonnable
Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 24 et SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2010
2 élevages charolais vous accueillent à leurs
Portes Ouvertes
de reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Taureaux adultes

Elevage Ciron Richard	Elevage Gaudet
71130 Chassy	Fabien et Jean-Louis
Tél. 06 08 02 84 56	71420 Marly/Arroux
	Tél 06 62 14 35 44

JOURNÉES PORTES OUVERTES
24 ET 25 SEPTEMBRE 2010
GAEC STAR 2000 - Messieurs PERRAUDIN
Ferme du Bourg - 71760 Marly-sous-Issy - Tél. 06 14 24 87 52 - 06 22 92 16 72
Elevage HBC - Visite de l'élevage au pré
Reproducteurs charolais Veaux de l'année mâles et femelles
Taureaux et génisses de 18 mois
Toutes garanties sanitaires - Indemme I.B.R.
Assurance des reproducteurs offerte à l'occasion de votre achat pendants les Portes Ouvertes

Profitez de cet emplacement pour annoncer vos PORTES OUVERTES d'ÉLEVAGES !

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

SCI LAOUEN-KI

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Foncegrive (21260),
Côte aux Prêtres
N° de siren : 490 801 156 RCS : Dijon

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/08/2010, il a été décidé :
Le changement de gérance de la société:
Ancienne mention :
Sont nommés en qualité de premiers gérants de la société : Monsieur Stéphan Cadoret, Monsieur Didier Faivre.
Nouvelle mention :
Est nommé en qualité de gérant de la société : Monsieur Yves Cadoret, demeurant à Cousances les Forges (55170), 11 rue du Moulin.
Le changement de siège social de la société :
Ancienne mention :
Le siège est fixé à : Côte aux Prêtres 21260 Foncegrive
Nouvelle mention :
Le siège social est fixé à : 11 rue du Moulin 55170 Cousances les Forges.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bar le Duc. La société sera immatriculée au RCS de Bar le Duc.
Pour avis et mention
La gérance

AL21372688

SOFILEX

Société civile au capital
de 1 524,49 euros
Siège social
Leuglay (21290)
C/O Frédéric Naudet
414 350 850 RCS Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2010, l'objet social a été étendu à l'acquisition et la gestion de biens immobiliers. L'article 3 (Objet) des statuts a été modifié en conséquence.
La gérance

AL21372682

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Nourissat Misserey Striffling
Notaires associés
23 rue Buffon
21000 Dijon

Suivant acte de Me Misserey du 3 septembre 2010, Monsieur Louis André Lucien Champenois, retraité, et Madame Marie Claire Olympe BERNARD sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Longecourt en Plaine (21110), 23 impasse du Meix.
Nés savoir :
Monsieur à Saulieu (21210), le 29 mars 1945
Madame à Saint Brisson (58230), le 2 mai 1949
Tous deux de nationalité Française. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Saint Brisson (58230), le 10 août 1968; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.
Sont convenus d'adopter le régime de la communauté universelle. Oppositions à adresser, s'il y lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Hugues Misserey.
Pour avis et mention.
Me Hugues Misserey, notaire.

AL21372678

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 8 septembre 2010 a été constituée pour une durée de 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Dijon, la société dénommée **LM2J**, société à responsabilité limitée au capital de 4500 euros, composé exclusivement d'apports en numéraire, ayant pour objet :
Activités de garderie-loisirs pour les enfants de plus de 3 ans.
Activité de mise à disposition de professionnels de l'enfance pour intervenir auprès d'enfants et adolescents hors du domicile.
Activité de gestion de structures collectives d'accueil d'enfants.
Pour réaliser son objet, la société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet. Elle peut prendre sous toutes formes, tous intérêts et participation dans toute autre société ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires. Elle peut réaliser, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales,financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement (franchises, etc.)
Siège : Dijon 20 rue de la liberté
Gérante nommée : Mme Hélène Roy demeurant 48 Rue chaudronnerie 21000 Dijon.

AL21372685

Etude Camuset et Gacon-Cartier
Notaires à Chalon-sur-Saône
3 place Général de Gaulle

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Etienne Camuset, notaire à Chalon-sur-Saône, le 7 septembre 2010, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la constitution, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale :Goc Immo
Le siège social est fixé à : Dijon 20 rue Charles Briffaut
Durée : 99 années
Capital social : 1 000 euros
Gérant de la société : Mathilde Gaupillat, demeurant 20 rue Charles Briffaut.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, le notaire

AL21372684

CONVOCATION

COOPÉRATIVE DE VENTE DE LAIT DE LA BASSE VINGEANNE ET DU VAL DE SAÔNE

21270 Pontailler sur Saône

Messieurs les sociétaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 30 septembre 2010 à 10 heures, salle de la mairie à Pontailler-sur-Saône, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- présentation du compte rendu de l' assemblée générale du 30 septembre 2009
- présentation du compte de l'exercice du 1er avril 2009 au 31 mars 2010
- lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice
- approbation des comptes et rapports, affectation et répartition du résultat de l'exercice
- quitus aux administrateurs et commissaires aux comptes
- renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration
- fixation des indemnités attribuées au conseil d'administration
- constat de la variation du capital social
- questions diverses
Messieurs les sociétaires sont également convoqués à 11h en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- prorogation de la durée de l'exercice social 2010/2011
Le président, Pascal Gardey

AL21372693

DISSOLUTION LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 Août 2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Août 2010 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibértions de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François Dubost, demeurant 6 Petite Rue de Conty - Le Vau de Vanne - 89770 Chailley, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 17 Rue de Cracovie - 21850 Saint Apollinaire. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL21372692

MODIFICATION DE CAPITAL

JM

Société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 19 rue de l'Oeuvre
21140 Semur en Auxois
RCS Dijon 517 723 854

La réduction du capital social de 10 000 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans ce journal le 11 juin 2010 est définitivement réalisé avec effet du 17 juillet 2010.
La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :
Article 7- Capital social
Ancienne mention
Le capital social est fixé à 60 000 euros
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 50 000 euros
Le Gérance.

AL21372543

TRANSFERT DE SIÈGE

MARGAUX JULES

SCI au capital de 900 €
Siège social :
6 Impasse vieille croix de mission,
21110 Magny sur Tille
491197372 RCS Dijon

L'AGE du 01/09/2010 a décidé de transférer le siège social de la société au 5 Rue du Verger, 21110 Cessey sur Tille, à compter du 02/09/2010
Mention au RCS de Dijon

AL21372691

PROXILOR

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 92, route de Dijon 21600 Longvic
Transféré 12, rue de l'Artisanat 21560 Couternon
487 948 366 RCS Dijon

Le 2 août 2010, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du 92, route de Dijon 21600 Longvic au 12, rue de l'Artisanat 21560 Couternon à compter du 2 août 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL21372681

DÉMISSION

COZOOMY

SARL au capital de 6000 €
Siège social:
8jmp Arago, 21110 Genlis
493714117 RCS Dijon

L'AGO du 30/06/2008 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M Simonin David, à compter du 25/06/2008.
Modification au RCS de Dijon

AL21372683

CESSION

Suivant acte SSP en date à Dijon du 05/05/2010, enregistré au SIE de Dijon Nord le 03/09/2010, bordereau 2010/1 224 case 22.
La société Gauby, sarl au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 51 rue Parmentier 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 451 688 725, représentée par son gérant, Yann Gauby a cédé : à Monsieur Abdenour Zidan, demeurant 41, boulevard de la Madeleine 06000 Nice, ou toute société pouvant se substituer à lui, un fond de commerce de Bar, restaurant, plats à emporter, jeux et organisation de spectacles, sis et exploité 51 rue Parmentier 21000 Dijon moyennant le prix de 125 000 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées respectivement au 05/05/2010 et au 08/03/2010. L'acquéreur sera immatriculé au RCS de Dijon. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de la SCP Chaumont-Chatteleyn-Allam-El Mahi, 2 bis rue Bossack 21000 Dijon.
Pour avis

AL21372677

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Massingy-Les-Vitteaux:
Ferme de Saint Cassien :
- Parcelles en nature de terre et pré
- Bâtiments d'exploitation et d'habitation
- Reprise de matériel et de DPU
- Reprise de location
7 ha 34 a 91 ca - Sur chevret et guepes: ZD-8(*)
14 ha 26 a 85 ca - A saint cassien: ZC-7-8(B)-8(Z)-8(AJ)-8(AK) - Dessous de saint cassien: ZC-6(A)-6(B)
Ferme de la Roche d'Hys :
-Parcelles en nature de pré
-Bâtiments d'exploitation
-Reprise de matériel et de DPU
-Reprise de location : 36 ha
6 ha 71 a 48 ca - La tour: B-37-318[38]-336[38](*)[P1] - Notre dame d hy: B-20-344[21]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/10/2010 à Safer de BOURGOGNE, rue F.Mitterrand 21850 Saint Apollinaire , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21372694



NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

FIDAL Société d'avocats
41 bd du Pré Plantin
58000 Nevers

FRANCO ET FILS DISTRIBUTION

SA au capital de 39 000 euros
Siège social : Zone industrielle
route nationale 7
58320 Pougues les Eaux
309 916 021 RCS Nevers

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 31 août 2010, les mentions ci-après à publier :
Président et directeur général
Ancienne Mention
Mme Madeleine Franco
dt 47 avenue de Paris
58320 Pougues les Eaux
Nouvelle mention
M Pierre Franco
dt 47 avenue de Paris
58320 Pougues les Eaux
Pour avis, le conseil d'administration

AL58372679

FIDAL Société d'avocats
41 bd du Pré Plantin
58000 Nevers

ETABLISSEMENTS FRANCO ET FILS

SA au capital de 43 200 euros
Siège social : Zone industrielle
route nationale 7
58320 Pougues les Eaux
691 880 454 RCS Nevers

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 31 août 2010, les mentions ci-après à publier :
Président et directeur général
Ancienne Mention
Mme Madeleine Franco
dt 47 avenue de Paris
58320 Pougues les Eaux
Nouvelle mention
M Pierre Franco
dt 47 avenue de Paris
58320 Pougues les Eaux
Pour avis, le conseil d'administration

AL58372680

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

«Monsieur Guy Gérard Charpin, retraité et dirigeant de société, né à Urzy (58130), le 04 septembre 1936 et Madame Nicole Renée Grosbois, retraitée, son épouse, née à Urzy (58130), le 17 mars 1937, demeurant ensemble à Nevers (58000), 13 bis rue Blaise Pascal, mariés à la Mairie de Guérigny (58130), le 28 février 1959, initialement sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adjoindre à leur régime de la communauté de biens meubles et acquêts, l'attribution intégrale de la dite communauté au survivant d'eux.
L'acte a été reçu par Maître Jean-Marc Corre, notaire à Cusset, le 01 septembre 2010.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Jean-Marc Corre, notaire à Cusset, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Maître Jean-Marc Corre».

AL58372677

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination SERRANO-ENVIRONNEMENT Développement, une



SAS au capital de 10.000 €, ayant son siège social à Arleuf (58), dont l'objet est la distribution, l'achat en vue de la vente, l'import-export de tous produits, marchandises ou services, la promotion et l'animation des ventes et par extension toute activité de négoce, de courtage ou de marketing.
Accès aux assemblées, vote : Tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Cession d'actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés.
En outre, il a été procédé aux nominations suivantes :
Président : M. Olivier Serrano demeurant à St Pierre du Perray (91) 53, rue du Bois des Prés Hauts,
Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet Morize Audit, sise à Auxerre (89) 19, rue Pierre Larousse,
Commissaire aux comptes suppléant : M. Jean-Pierre PINEAU, demeurant à Migennes (89) 49 bis, rue du Professeur Ramon, Résidence La Pléiade
La société sera immatriculée au registre du commerce de Nevers.

AL58372508

FIDAL Société d'Avocats
41, bd du pré Plantin
58000 Nevers

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, dénommée MAXANT, au capital de 20.000 euros, ayant pour objet toutes
opérations commerciales se rapportant aux activités récréatives et aux loisirs. Le siège est situé place de l'Europe, 1 bis rue de Rémigny, 58000 Nevers. La gérante est Mme Valérie Horteur, dt 42, rue Daniel Bollon, 58640 Varennes Vauzelles.
pour avis.

AL58372689

TMF

Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : Les Ecuneaux
58180 Marzy

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Marzy du 15/07/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SCI
Dénomination :TMF
Siège :Les Ecuneaux, 58180 Marzy
Objet : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâtis ou non, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société
Durée : 99 ans
Gérance : M. Frédéric Wrobel, 15 lot. le Pré de Matre, 01480 Chaleins
RCS Nevers
La Gérance

AL58372685

NOVEBOIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40 000 €
Siège social
47, Rue des Argougneaux
58000 Challuy

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 05 Août 2010, à Challuy, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : NOVEBOIS
Siège social : 47, Rue des Argougneaux ,Ai 58000 Challuy
Objet :
la gestion et la direction de réseaux de franchise dédiés à la commercialisation de constructions à ossature bois ou de tout autre système constructif en bois,
le contrat d'achat et l'intermédiation de toute espèce de propriété, la promotion immobilière,
le commerce en gros, au détail ou à la commission de constructions bois,
l'importation, l'exportation, l'intermédiation et le commerce en gros, au détail ou à la commission de tous matériaux de construction.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée : quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés
Apports : quarante mille euros
(40 000,00€) en numéraire
Capital social : 40 000 € divisé en 400 parts de 100 € chacune
Gérance : Monsieur Driss El Kettani, demeurant 47, Rue des Argougneaux ,Ai 58000 Challuy
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de Nevers
Pour avis,
La gérance.

AL58372621

DISSOLUTION LIQUIDATION

ENERGIES NATURELLES ET RENOUVELABLES DE BOURGOGNE

SARL Unipersonnelle
au capital de 2000 Euros
63 Route de Lyon,
58000 Challuy
502238710 R.C.S. Nevers

Par décision du gérant en date du 31 août 2010 les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur monsieur Blond Bertrand, 63 Route de Lyon, 58000 Challuy et fixé le siège de liquidation au siège de la société. La correspondance est a adresser au siège de la société.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL58372684

EARL DES VALLES RIETTES

Société civile en liquidation
au capital de 220 500 €
Chevroux - 58150 St Quentin sur Nohain
RCS Nevers - 497 814 160

Aux termes d'une délibération en date du 7 septembre 2010, l'associé unique de l'EARL DES VALLEES RIETTES a décidé la dissolution de la société à compter du 31 octobre 2010.
Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Bruggheman Gérard et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à M. Bruggheman Gérard, demeurant Chevroux - 58150 St Quentin sur Nohain, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, Le liquidateur

AL58372682

DÉCLARATION D'ABSENCE

Tribunal de Grande Instance de Poitiers
Parquet du Procureur de la République

Extrait de la requête en déclaration d'absence en date du 17 juin 2010 déposée par le Ministère Public auprès du tribunal de grande instance de Poitiers.
Le Procureur de la République de Poitiers demande que:
- monsieur Claude Pouilloux, né le 02 mai 1924 à Iteuil (86), fils de René Pouilloux et de Zenaïde Jovanneau, dont le dernier domicile connu est «La Charité sur Loire» (Nièvre), soit déclaré absent depuis le 27 janvier 1993.
Vu au Parquet, le 06 septembre 2010
P/Le Procureur de la République
Le vice procureur de la République chargé du service civil
Elisabeth Decencière Ferrandière

AL58372690



DÉLIBÉRATION

AGENCE MAHAUT MATHEY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 102 000 euros
Siège social : 15 bis rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire
551 880 180 RCS Nevers

Suivant décision des associés en date du 30 juin 2009, il a été décidé, suite à la loi LME et au décret du 25 février 2009:
- de ne pas nommer de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Philippe Chaussat dont le mandat est arrivé à expiration,
- de ne pas nommer de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Paul Reyne dont le mandat est arrivé à expiration.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le Président

AL58372676

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Alciat-Juris Société d'Avocats

SELARL D'AVOCATS

Siège Social : Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon- 5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

FIN DE LOCATION GERANCE
Du fait de la cession du fonds de commerce de M. José Luis Hernandez dmt à Lormes (58140), 18 rue de la Maladrerie, immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n°324 176 940 RM 580, il est mis fin au contrat de location gérance conclu selon acte ssp du 03/09/2010 enregistré le 08/09/2010 au Centre des Impôts de Nevers bordereau n°2010/1108, conclu avec la sté CARROSSERIE DU MORVAN, SARL au capital de 8 000 euros, dt le siège social est à Corbigny (58800), Rte de St Saulge, zone d'activité, immatriculée au RCS Nevers sous le n° B482 050 747, portant sur un fonds de commerce d'entretien et de réparation de véhicules automobiles, situé à Corbigny, rte de St Saulge, zone d'activité.
La fin de la location-gérance intervient de plein droit du fait de la cession du fonds de commerce de M. et Mme Hernandez, loueur, et ce à compter du 01/09/2010.
Pour avis,

AL58372687

CESSION

Alciat-Juris Société d'Avocats

SELARL D'AVOCATS

Siège Social : Bourges- 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon- 5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Svt acte ssp à Nevers du 03/09/2010, enregistré à Nevers (58) le 08/09/2010, bordereau 2010/1108, M. José Luis Hernandez, immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n°324 176 940 RM 580, a cédé à la sté TRIANON, SARL au capital de 2 000 euros, dont le siège social est à Corbigny (58800), rte de St Saulge, zone d'activité, immatriculée au RCS Nevers sous le n°523 433 886, un fonds de commerce d'entretien et de réparation de véhicules automobiles, sis et exploité à Corbigny (58800), rte de St Saulge, zone d'activité, pour lequel il est immatriculé au RM Nevers sous le n°324 176 940 00033.
Le prix de cession des éléments incorporels et corporels a été fixé à 83 000 €.L'entrée en jouissance a été fixée au 01/09/2010. Les créanciers bénéficient d'un délai de 10 jours à compter de la dernière en date des publications légales prévues pour faire opposition à la cession au lieu du fonds cédé.
Pour insertion,

AL58372688

Etude de Me PERRET
Notaire A Fourchambault

Suivant acte de Me PERRET, notaire à Fourchambault, en date du 1er septembre 2010 enregistré à Nevers, le 3 septembre 2010, B°2010/1094, case n°1, extrait n°2383.
a été constaté la vente par Mme Lydie Jacqueline Gonzalez, commerçante, dt à Fourchambault (58600), 82 quai de Loire au profit de Mme Cécile Françoise Gauthier, commerçante, dt à Garchizy (58600), 724 rue Ambroise Croizat, épse de M. Jean Claude Thibaudat d'un fonds de commerce de pose de prothèses ongulaires, vente de produits et dérivés concernant ongles de mains et pieds et vente de bijoux
exploité à : Varennes Vauzelles (58640), Galerie marchande, Centre commercial Intermarché Le Fleuron, local n°7
Prix : Quarante deux mille euros (42 000,00 €) s'appliquant:
Aux éléments incorporels pour : 37 500,00 €
Aux matériel, mobilier, agencements pour : 4 500,00 €
Date d'entrée en jouissance : 1er Septembre 2010
Oppositions chez Me PERRET, notaire à Fourchambault (58600) dans les 10 jours suivants l'insertion ou la publicité au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales par acte extra-judiciaire conformément à la loi.
Pour Insertion.
Le Notaire.

AL58372681

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

Sarl Top Market, 3 B rue de l'Ecrivain 89100 Sens, Sarl au capital de 5 000 euros, RCS Sens 514 680 255. Aux termes d'une délibération en date du 6 septembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide:
- d'accepter la démission de Madame Nicole Beaufils, demeurant 1 rue des Fours 89100 Gron de sa fonction de gérant de la Sarl Top Market. Sa fonction cessera le 6 septembre en fin de journée.
- de nommer Mme Raymonde Bennetier, demeurant 7 rue Saint Protais à Dixmont (89500), gérant de la Sarl Top Market à compter du 7 septembre 2010 inclus.
- de démarrer l'activité et donc de transférer le siège social : rue des Charonnes à Malay le Grand (89100).
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL89372680

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Olivier Huas, notaire associé de la société civile professionnelle, titulaire d'un office notarial à Clichy (Hauts de Seine), dénommée «Olivier Huas et Jean-Philippe Paquin, notaires associés», 74 boulevard Jean Jaurès, le 9 septembre 2010,
a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au survivant par:
Monsieur Guy Henri Charles René Burger, retraité, et madame Lydia Claudette Polome, pré-retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Paroy-sur-Tholon (89300) 1 rue de la Pompe.
Mariés à la mairie de Paray-sur-Tholon le 10 décembre 2005.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion,
Le notaire

AL89372698

Information concernant les époux
Monsieur Jean-Paul Aimé James Gourraud, retraité, et madame Danielle Jeanne Angèle Calbet, demeurant ensemble à Paron (89100), 26 rue Pierre Larousse,
Monsieur Gourraud né à Paris 20ème arrondissement (75020) le 4 avril 1940,
Madame Calbet née à Teniet-El-Haad (Algérie) le 28 novembre 1939.
Mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Le Plessis-Trevise (94420), le 27 mars 1965.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
Tous deux de nationalité française.
Information concernant la modification du régime matrimonial
Adoption du régime de la communauté universelle sans apport de bien propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux. Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par maître Clotilde Tatat, notaire associé de la société «Clotilde Tatat, Eric Gachod et Emmanuel Arnaud, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial» dont le siège est à Sens (Yonne), 28, Avenue Georges Pompidou, le 6 septembre 2010.
Information concernant l'opposition
Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de maître Clotilde Tatat, notaire associé 28 avenue Georges Pompidou, BP 426 - 89104 Sens cedex.
En case d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis et mention,
Maître Clotilde Tatat, notaire

AL89372693

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp du 14 juin 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant pour :
Dénomination : SALONEZ ET FILS
Capital : 9.000 euros
Siège social: Les Bazins 89130 Toucy
Objet : Transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Jean-Louis Salonez demeurant Les Bazins 89130 Toucy
RCS Auxerre

AL89372695

TOUCY IMMO

Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 21, rue de l'Europe
89100 Maillot

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Maillot du 10 septembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : TOUCY IMMO,
Siège social : 21, rue de l'Europe, 89100 Maillot,
Objet social : L'acquisition, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers,.....,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance :
-Monsieur Michel Beau, 21, rue de l'Europe 89100 Maillot
-Monsieur Frédéric Sparta-Lavollée, demeurant 1 Chemin des Charons ,Ai 89240 Beauvoir
Clauses relatives aux cessions de parts :
Agrément requis dans tous les cas,
Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
La Gérance

AL89372694

Aux termes d'un acte SSP en date du 1 septembre 2010 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
ECLAIR SYSTEM
Siège social : 17 bis grande rue, 89250 Gurgy
Forme : SARL à capital variable
Capital minimum : 1000 €
Capital initial : 1000 €
Capital maximum : 60000 €
Objet social : La distribution, la diffusion, l'import et l'export de matériel électrique et électronique audio, d'éclairage et multimédia
Gérance : Monsieur Gilles Orilia, 17 bis grande rue, 89250 Gurgy
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL89372692

Par acte SSP du 19/08/2010, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
EXOTIC J.L
Objet social : Vente de produits et accessoires cosmétiques et esthétiques réglementés et non réglementés, produits exotiques, épicerie fine; Import-export de tous produits réglementés et non réglementés
Siège social :
3 Rue D'Egleny, 89000 Auxerre.
Capital : 7.700 Euros
Durée : 99 ans
Gérant : M ROBARD Daniel Bania, demeurant 36 chemin du Petit Castaing, 31600 Muret.
Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL89372689

Suivant acte sous seing privé en dates des 20 août et 08 septembre 2010 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tout accessoire, annexe ou complément de ces biens. La gestion, l'administration, la disposition et la mise en valeur de tout patrimoine mobilier et immobilier démembré et l'organisation des rapports entre les associés et les droits démembrés.
La dénomination sociale est : Société Civile des Vignes
Le siège social est fixé à : Villeneuve sur Yonne (89500), 19 rue des Vignes
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : Huit cents euros (800.00 euros)

Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, qu'elle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumis à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
les premiers gérants de la société sont : Monsieur Romain Lendais, demeurant à Gron (Yonne), 11 rue de la Croix Jacquelin et Madame Martine Noël demeurant à Nice (06000), 4 boulevard de Cimiez le Majestic.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis, la gérance.

AL89372688

LABORATOIRE CL2M

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Route de Voulx
89100 Courtois sur Yonne

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SENS (89) du 8 septembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LABORATOIRE CL2M
Siège social : Route de Voulx, 89100 Courtois sur Yonne
Objet social : Activité de prothésiste dentaire
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 8 000 euros
Gérance : David Morin, demeurant 12, route de Nogent, 89100 Soucy,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL89372686

Par acte SSP du 25/08/2010, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
AUTO CONTROLE MIGENNES
Sigle : ACM
Objet social : Contrôle technique automobile
Siège social :4 rue Georges Clémenceau, 89400 Migennes
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M André Jean-Marie 14 Rue du Fresne Montbarbin 77580 Crécy La Chapelle
Immatriculation au RCS de Auxerre

AL89372685

Aux termes d'un acte sous seing privé du 02/09/2010, enregistré à Auxerre, le 06/09/2010, bordereau n° 2010/895 case n°2, constitution d'une société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :DECAP'ECOLO
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital :5 000 euros apports en numéraire
Siège social :9, rue de l'Ardilly, 89270 Saint Moré
Objet social :tous travaux de décapage-nettoyage meubles et immeubles, tous travaux de rénovations et entretien bâtiments, couverture, zinguerie, charpente, maçonnerie et toutes activités en annexes se rapportant à l'objet social,
Durée :99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Gérant :nommé pour une durée non limitée: Mr Cédric Chigot, demeurant 9, rue de l'Ardilly, 89270 Saint Moré
Immatriculation :registre du commerce et des sociétés d'Auxerre
Pour avis ,
La gérance

AL89372683

Aux termes d'un acte sous seing privé du 2 septembre 2010, enregistré à Auxerre le 06/09/2010 n° 2010/895 Case 1, constitution d'une société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination :C & F HABITAT LOGEMENT
Forme : Société civile immobilière
Capital social :1 000 euros apports en numéraire
Siège social :9 rue de l'Ardilly, 89270 Saint Moré
Objet social :L'acquisition, l' administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers
Durée :99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Gérant : nommé pour une durée illimitée : Mr Chigot Cédric, demeurant : 9 rue de l'Ardilly, 89270 Saint Moré
Immatriculation : registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis,
La gérance

AL89372682

Avis est donné de la constitution de la Société Coopérative Artisanale à responsabilité limitée et à capital variable «LES ARTISANS BATISSEURS ICAUNAIS»
Le capital ne peut être réduit en dessous du capital de fondation. Le capital de fondation, est de 4 800 €.Siège social : 3 A rue du Petit Bois, 89240 Villefargeau. L'objet de la société est de faciliter, directement ou indirectement, l'activité professionnelle de ses associés, notamment, par la recherche, la négociation et la prise de commandes et de marchés de services ou de travaux de bâtiment auprès de tous clients pour les faire exécuter en tout ou partie par ses associés ou par ses moyens propres
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre Date de clôture de l'exercice social : 31/12
Gérants : M CHARPY André, demeurant au 3 A Rue du Petit Bois ,Ài 89240 Villefargeau, M LECLERE Grégory, demeurant au 2 rue du château 89600 Germigny, M DE PAIVA MOREIRA Lindolfo, demeurant au Rue de la Potence ,Ài 89110 St Maurice le Viel
Pour avis

AL89372679

Abonnement

Terres de Bourgogne

Chaque vendredi dans votre boîte à lettre

☐ **Je m'abonne pour 1 an**

à Terres de Bourgogne 95 €
et son supplément **Direct Affaire**
◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* 30 €

Total

☐ **Je m'abonne pour 2 ans**

à Terres de Bourgogne 185 €
et son supplément **Direct Affaire**
◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* 60 €

Total

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom:Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit:CP: Ville:
Tél:.....
Fax:.....
Mobile:
Email:@

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

ABO2010-1058

☐ **Je règle.....€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne**
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Quarré-les-Tombes

Avis de mise à l'enquête publique
du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de madame le maire de Quarré les Tombes du 10 septembre 2010, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 30 septembre 2010 au 2 novembre 2010 inclus, monsieur Antoine Chaumeil assumera les fonctions de commissaire Enquêteur.
Pendant le délai susvisé:
- le dossier sera déposé à la mairie de Quarré les Tombes aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à monsieur le commissaire enquêteur
- Mairie de Quarré les Tombes (89630) - lequel les annexera au registre.
- une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie de Quarré les Tombes les:
- jeudi 30 septembre 2010 de 14h30 à 17h30
- jeudi 14 octobre 2010 de 14h30 à 17h30
- mardi 02 novembre 2010 de 14h30 à 17h30
afin de répondre aux demandes d'information du public.

AL89372696

legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

CONVOCATION

CAISSE DE CONGÉS PAYÉS DU BÂTIMENT DE LA RÉGION DU CENTRE

Agrée par l' état (Arrêté ministériel du 6 avril 1937 J.O du 9 avril 1937)

Convocation en Assemblée Générale Ordinaire, en application des articles 18 à 21 des statuts :
Le Vendredi 24 septembre 2010
à 09 heures 30, au siège, 35 rue de Bellecroix, 03400 Yzeure.
Extrait de l'article 20 des statuts :
Les membres adhérents assistent et votent à l' assemblée par leurs représentants qui sont désignés :
- Pour ceux des adhérents qui font partie d'un organisme rattaché à la fédération française du bâtiment ou à la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, par le conseil d' administration du syndicat auquel leur organisme syndical est rattaché.
- Pour les autres adhérents, par le ou les groupements qu'ils doivent obligatoirement constituer entre eux.
Les noms des représentants désignés par les syndicats sont notifiés par ceux-ci à la caisse, trois jours au moins avant l'assemblée.
Les représentants désignés par les groupements doivent justifier d'un pouvoir signé de tous les membres du groupement, et le ou les pouvoirs doivent parvenir à la caisse trois jours au moins avant l'assemblée.
Le président,
Maurice DUBAS

AL89372690

MODIFICATION DE CAPITAL

EVRARD FINANCES & INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée
Au capital de 247 160 euros
Siège social : Les grands nains
89130 Toucy
50078371700019 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2010 a décidée d'augmenter le capital social par incorporation de compte courant de 59 940 € ce qui a pour effet de le porter à la somme de 247 160 €.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
-Ancienne rédaction
Le capital social est fixé à la somme de 187 220 €
-Nouvelle rédaction
Le capital social est fixé à la somme de 247 160 €
Pour avis et mention au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre
Le président

AL89372690

I.D. RESIDENTIEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 21 rue de l'Europe
89100 Maillot
483 970 505 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 septembre 2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 50 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à CENT MILLE (100 000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE euros (150 000 euros)
La Gérance

AL89372691

NOMINATION

CEAB - FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 18, rue les Allants
89500 Cornant
517 835 625 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 24 août 2010, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Christophe Bobard, demeurant 18, rue des Allants 89500 Cornant, pour une durée illimitée avec effet à compter du 1er septembre 2010.
La Gérance

AL89372687

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DELTA EXPRESS

SARL au capital de 30.000 €
Siège social:
19, bd du Pont Neuf 89100 Sens
508523073 R.C.S. Sens

L'AGE du 03/09/2010 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient : prestation des services Et a nommé en qualité de gérant M BERRACHED Mustapha, 8 rue de l'Orillon 75011 Paris en remplacement de M OUADHEN Safouen
Modification au RCS de Sens

AL89372684

UN MOYEN MODERNE
ET RAPIDE POUR PUBLIER
VOTRE ANNONCE LÉGALE

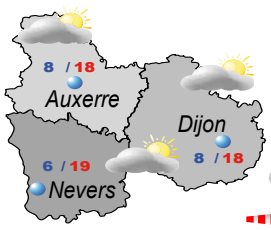


legales@terres-de-bourgogne.net
RENSEIGNEZ-VOUS
03 80 78 90 42
DEVIS ÉTABLI RAPIDEMENT

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET
• Bâtiments Agricoles en kit ou montés
• Étude bâtiments AGRI CONFORT
• Bâtiments industriels
58000 SAINT ÉLOI
Fax : 03 86 36 58 29
Tel : 03 86 57 24 57
Portable : 06 76 45 76 48

▶Prévisions **météo** du 17 au 23 septembre 2010

Vendredi 17 Septembre



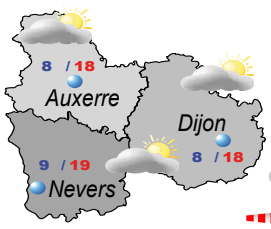
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel ce vendredi. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 18 à 20 °C

Vents : Nord-Nord-Ouest 10 km/h

St Renaud
Soleil : 07:45 - 20:12
Lune : 17:20 - 01:47

Samedi 18 Septembre



Nuageux
Le ciel restera bien nuageux mais le soleil fera tout de même quelques timides apparitions. Les vents resteront faibles.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 18 à 20 °C

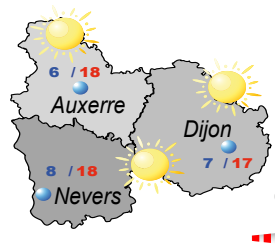
Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

Ste Nadège
Soleil : 07:47 - 20:11
Lune : 17:50 - 02:50

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 — 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 19 Septembre



Ensoleillé
Cette journée dominicale se déroulera sous un soleil généreux. Les températures seront en baisse et les vents souffleront toujours faiblement.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 17 à 19 °C

Vents : Nord-Nord-Ouest 10 km/h

Ste Emilie
Soleil : 07:48 - 20:09
Lune : 18:15 - 03:53

Prévisions à 7 jours

Lundi 20 au Mercredi 22 Septembre :
Un ciel clair à nuageux s'annonce pour ces prochains jours.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini. : 7 à 17 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

Jeudi 23 au Dimanche 26 Septembre :
Un ciel très nuageux jeudi, suivi d'averses orageuses vendredi. Les précipitations persisteront samedi et quelques éclaircies sont attendues pour ce dimanche.
Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 12 à 17 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

Les moyennes sur Auxerre en Septembre sur 30 ans

Les températures :
T° mini : 11°C
T° maxi : 21°C

Les précipitations :
Cumul : 61 mm sur 30 jours
Nombre de jours > 5 mm : 4
Nombre de jours > 10 mm : 2

Les phénomènes :
Nombre de jours d'orage : 2
Nombre de jours de brouillard : 4
Nombre d'heure d'insolation : 171

Statistiques Météo Agricole

▶Sudoku

9			5		6			
	5		4	3	7	1		
	6		1					3
			3					5
		3				9		
7					9			
6					5		2	
		9	6	4	3		8	
			7		2			1

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
1. chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
2. chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
3. chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

Résultats du précédent numéro

8	9	3	6	2	4	5	1	7
6	1	5	7	3	9	8	2	4
4	2	7	1	8	5	6	3	9
7	6	1	5	9	3	4	8	2
3	4	2	8	6	1	7	9	5
5	8	9	4	7	2	3	6	1
2	7	4	3	1	8	9	5	6
9	3	6	2	5	7	1	4	8
1	5	8	9	4	6	2	7	3

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

▶**Télévision** Sélection du 18 au 24 septembre 2010

Samedi 18

TF1
20.45 Les 30 histoires les plus spectaculaires. Divertissement présenté par Carole Rousseau et Jacques Legros.
23.25 New York section criminelle. Série avec V. D'Onofrio ⓬.

FRANCE 2
20.35 Encore une chanson. Divertissement présenté par L. Cholewa, avec Yannick Noah, Enrique Iglesias, Seal, Michel Sardou.
22.50 On n'est pas couché. Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3
20.35 Les diamants de la victoire ★★. Téléfilm avec Lorànt Deutsch, Julie Judd, Judith Davis. (voir Sélection)
22.30 Les enquêtes de Murdoch : «Un KO si parfait», «Lâchez les chiens» ★★. Série avec Yannick Bisson ⓾. *Original et bien fait.*

ARTE
20.40 L'aventure humaine Naufragés des Andes» ★★★. Documentaire. (voir Sélection)
22.35 Les graines de la colère (2/2) (Britz) ★★. Téléfilm avec Riz Ahmed (1h55). *Très prenant.*

M6
20.40 Médium : «Noces de sang», «Sal», «À travers ses yeux». Série avec Rosanna Arquette ⓾.

CANAL +
20.50 L'attaque du métro 123 ★★. Aventures (2009) de Tony Scott, avec Denzel Washington, John Travolta (1h42) ⓾. *Haletant.*

Dimanche 19

TF1
20.45 La mort dans la peau ★★★. Policier (2002) de D. Liman, avec Matt Damon (1h58) ⓾. *Un suspense palpitant.*
22.45 Les experts. Série avec Marg Helgenberger ⓾.

FRANCE 2
20.35 Le maître du jeu ★★. Comédie dramatique (2003) de Gary Fleder, avec John Cusack, Gene Hackman, Dustin Hoffman, Rachel Weisz (2h07) ⓾. (voir Sélection)
22.40 Faites entrer l'accusé «Réseau pédophile d'Angers» ⓬.

FRANCE 3
20.35 On a tous quelque chose de Bourvil ★★. Documentaire. *Pas mal.*
22.05 La cuisine au beurre ★. Comédie (1963) de Gilles Grangier, avec Fernandel (1h20). *Moyen.*

ARTE
Les dieux de la médecine
20.45 Docteur Patch ★★. Drame (1999) de Tom Shadyac, avec Robin Williams (1h51). *Une histoire originale et émouvante.*
22.40 Berlin, les boss en blouse blanche. Documentaire.

M6
20.40 Capital «Changer de travail, trouver un emploi : Où sont les jobs en France ?». Magazine.
22.45 Enquête exclusive «Pompiers, psys, médecins : Urgences sur la ville». Magazine.

CANAL +
21.00 Football «Bordeaux/Lyon».

Lundi 20

TF1
20.45 Joséphine, ange gardien «Marie-Antoinette» ★. Téléfilm avec Mimie Mathy, Liane Foly, Jean-Claude Adelin. *Très mélo.*
22.35 New York section criminelle. Série avec Vincent D'Onofrio ⓾.
01.05 Au Field de la nuit. Magazine de M. Field, avec C. Castillon, L. Gaudé, C. Schneck, Thomas B. Reverdy, Barbara Schulz, Léa Drucker.

FRANCE 2
20.35 Castle : «La malédiction de la momie», «Rire et châtiment» ★★. Série avec Nathan Fillion. *Excellent.*
22.05 Complément d'enquête «Affaire Bettencourt : Que font les riches de leur pouvoir ?». Magazine présenté par Benoît Duquesne.

FRANCE 3
20.35 Hors-série «La blessure : La tragédie des harkis» ★★★. Documentaire ⓾. (voir Sélection)
22.55 Ce soir (ou jamais !).

ARTE
20.40 L'année du chat ★★. Policier (1987) de Dominik Graf, avec Götz George (1h53). *Excellent.*
22.35 Harlem à Montmartre «Une histoire du jazz à Paris».

M6
20.40 Un dîner presque parfait «Le combat des régions : 1/4 de finale». Divertissement.
23.00 Un dîner vraiment parfait «Le combat des régions : 1/2 finale».

CANAL +
20.50 The Pacific (7 et 8/10) ★★★ ⓬. *Remarquable, mais dur.*

Mardi 21

TF1
20.45 Les experts, Miami : «Poupée de son», «Coupé en deux», «Éclipse mortelle». Série.
23.15 Harry Roselmack «Harry Roselmack sur le théâtre afghan».

FRANCE 2
20.35 Prise directe «Héritage : Quand la vie bascule». Magazine présenté par Béatrice Schönberg.
22.25 Face aux Français... conversations inédites. Magazine.
01.15 Les valseuses ★★. Comédie dramatique (1974) de Bertrand Blier, avec Gérard Depardieu (1h54) ⓾. *Brillant et provocateur.*

FRANCE 3
20.35 Tout le monde l'appelle Sylvie. Divertissement avec Sylvie Vartan, Laurent Gerra, Françoise Hardy, Étienne Daho, Mathilde Seigner, D. Hallyday, Amel Bent, etc.
22.50 Ce soir (ou jamais !).

ARTE
20.40 Les Tudors (5 et 6/10) ★★★. Série ⓬. *Remarquable.*
À quoi rêvent les Brésiliens ?
22.30 Le monde selon Brasilia.
23.20 Une aventure nommée Brésil. Documentaire.

M6
20.40 Desperate housewives (4, 5 et 6/23) ★★★. *Excellent.*
23.15 Swingtown. Série ⓾.

CANAL +
20.50 Un prophète ★★★. Drame (2009) de Jacques Audiard, avec Tahar Rahim, Niels Arestrup (2h29) ⓬. (voir Sélection)

Mercredi 22

TF1
20.45 Mentalist : «L'appât du gain», «La main de John le Rouge», «La vie en rousse». Série avec Simon Baker, Robin Tunney ⓾.
23.10 Fringe. Série ⓬.

FRANCE 2
20.35 La peau de chagrin ★★. Téléfilm d'après Balzac, avec Thomas Coumans, Annabelle Hetmann, Jean-Pierre Marielle. *Pas mal, mais inégal.*
22.15 Dans l'univers de... «Franck Dubosc». Magazine.

FRANCE 3
20.35 Coupe de la Ligue «À chaque région son match : 16es de finale».
23.45 Ce soir (ou jamais !).

ARTE
20.40 Les mercredis de l'histoire «La Croix-Rouge sous le IIIe Reich» ★. *Intéressant, mais partial.*
21.35 Les mercredis de l'histoire «La nef des damnés».
22.25 Le dessous des cartes «Quel bilan pour Lula ?».
22.40 Hijack stories ★. Policier en VO (2001) de Olivier Schmitz, avec Tony Kgoroge (1h30). *Moyen.*

M6
20.40 D & Co «Une semaine pour tout changer». Magazine présenté par Valérie Damidot.
22.45 C'est du propre !

CANAL +
20.50 Hôtel Woodstock ★★. Comédie dramatique (2009) de Ang Lee, avec Demetri Martin (1h56) ⓾. *Très bien fait.*

Jeudi 23

TF1
20.45 Masterchef. Divertissement présenté par Carole Rousseau, avec Frédéric Anton, Yves Camdeborde, Sébastien Demorand.
23.55 Masterchef se met à table. Magazine.

FRANCE 2
20.35 Envoyé spécial : «Les arnaques du permis à point», «Cambodge : L'école des femmes», «Les discriminés de la République».
22.50 Infrarouge : «Guerres secrètes du FLN en France», «L'autre 8 mai 45». Documentaires.

FRANCE 3
20.35 Le déshonneur d'Elizabeth Campbell ★★. Policier (1999) de S. West, avec Madeleine Stowe, John Travolta (1h56) ⓬. *Un excellent suspense.*
22.55 Ce soir (ou jamais !).

ARTE
20.40 L'école du pouvoir (1/2) ★★. Téléfilm avec Robinson Stévenin, Élodie Navarre (2h06). *Bien fait, mais un peu décevant.*
22.50 Et Hollywood créa la femme ★★. *Assez pertinent.*
23.40 Tracks.

M6
20.40 Bones : «Le boucher de Burtonsville», «Combustion spontanée», «Innocence perdue», «La momie», «L'ombre d'un doute». Série avec Emily Deschanel ⓾.

CANAL +
20.50 24 heures (3 et 4/24). Série avec Kiefer Sutherland ⓬.

Vendredi 24

TF1
20.45 Koh-Lanta. Divertissement présenté par Denis Brogniart.
22.15 Secret story. Divertissement ⓾.

FRANCE 2
20.35 Boulevard du Palais «Crédit revolver» ★★. Téléfilm avec Anne Richard (1h30) ⓾. *Très bien fait.*
22.05 Avocats et associés «A la vie, à la mort» ★★. *Prenant.*
23.00 Semaine critique ! Magazine présenté par F.-O. Giesbert.

FRANCE 3
20.35 Thalassa. Magazine présenté par Georges Pernoud.
22.55 Vie privée, vie publique, l'hebdo. Magazine de Mireille Dumas, avec Michel Galabru, Claude Gensac et Samy Nacéri.
00.10 L'heure de... «Cecilia Bartoli».

ARTE
20.35 L'école du pouvoir (2/2) ★★. Téléfilm avec Robinson Stévenin (2h03). *Pas mal fait.*
22.45 Fractales, à la recherche de la dimension cachée.
23.40 Grand format «Sauve qui peut, la retraite». Documentaire.

M6
20.40 NCIS, enquêtes spéciales. Série avec Mark Harmon ⓾.
23.05 Numb3rs. Série ⓾.

CANAL +
20,50 Neuilly sa mère ! ★★. Comédie (2008) de G. Julien-Laferrière, avec Samy Seghir, J. Denisty, Rachida Brakni (1h28). *Très amusant.*

SÉLECTION


DR

Un prophète - À son arrivée en prison, pour une peine de six ans, Malik, 18 ans, ne sait ni lire ni écrire, et n'a ni famille ni ami. C'est une proie facile pour ceux qui aiment asseoir leur pouvoir sur plus faible qu'eux. Le spectateur reste cloué sur son fauteuil par cette œuvre dense, très noire et magistralement mise en images. Sans s'embarrasser des clichés sur la prison, Jacques Audiard retrace le parcours initiatique d'un jeune qui apprendra les ficelles du métier de voyou. Filmant à hauteur de personnage, de manière sèche, brutale, réaliste, mais aussi lyrique, le réalisateur montre la prison dans toute sa crudité. Ce sont les relations entre le héros et son mentor, avec la soumission, puis l'imitation et la libération, qui sont au cœur de cette œuvre implacable. Cette histoire d'hommes est servie par une interprétation exceptionnelle. Malgré sa violence, ce beau film est d'une réelle épaisseur humaine. ***Mardi 21, sur Canal +, à 20h50.***

Les diamants de la victoire - En 1792, Danton veut récupérer les diamants de la couronne. À partir d'un fait authentique, dont on n'a jamais su qui étaient les auteurs, Didier Decoin a imaginé une histoire originale et prenante. Certes, il y a des outrances et des anachronismes, mais l'ensemble, porté par une interprétation sympathique, est distrayant. Quant aux dialogues, ils sont fort bien écrits, surtout les jurons. ***Samedi 18 sur France 3, à 20h35.***

L'aventure humaine «Naufragés des Andes» - Le réalisateur a recueilli le témoignage des survivants. Grâce à un brillant travail sur le montage, leurs paroles s'enchaînent avec fluidité, donnant aux mots une grande force. Les images d'archives et les scènes reconstituées s'intègrent à l'ensemble où domine un sentiment de respect et de pudeur. Les tragiques conditions de leur survie sont résumées par l'un des survivants, à la foi vibrante. ***Samedi 18, sur Arte, à 20h40.***

Le maître du jeu - Les consultants en jury se renseignent sur la personnalité des jurés potentiels et sélectionnent ceux qui seront favorables aux thèses de leurs clients. Le récit multiplie les retournements de situations, avec un brillant coup de théâtre final. Les dialogues font mouche, le scénario est solidement construit et livre une réflexion pertinente sur les dérives du système judiciaire américain. L'interprétation est magnifique. ***Dimanche 19, sur France 2, à 20h35.***

Hors-série «La blessure : La tragédie des harkis» - La tragédie des harkis est une blessure toujours ouverte dans l'histoire de la France, qui a abandonné ceux-ci à leur sort tragique (les massacres du FLN, en 1962). Les auteurs ont réalisé un remarquable documentaire, étayé par des témoignages et des images d'archives (dont certaines très dures !), sur l'histoire des harkis et du sort tragique qui fut le leur. ***Lundi 20, sur France 3, à 20h35.***

Plaisirs du jeu avec Ludo Ludam

Jeune créateur d'entreprise, Pascal Fontenas fait revivre les jeux en bois d'antan : jeu de la grenouille, le passe-boule, l'anneau à la quille… Autour du jeu, il propose des animations pour les publics de tous les âges.


Photo: Ludo Ludam

Dans son atelier, Pascal Fontenas fabrique des jeux anciens, comme ces passe-boule, très prisés autrefois dans les fêtes populaires.

Il les fabrique dans son atelier, les loue, les propose en animations auprès des maisons de retraite, des centres de loisirs, de groupes de handicapés…
Pascal Fontenas est depuis tout petit passionné de jeux et s'est lancé le défi d'en faire son métier. Il y a un an tout juste, il a créé l'entreprise Ludo Ludam (en latin je joue, je jouerai), qui compte à ce jour une trentaine de jeux en bois différents, issus pour la plupart de la culture populaire. Il remet au goût du jour les jeux d'adresse du gruyère, celui de la grenouille, du passe-boule, la table à élastique ou passe-trappe, et beaucoup d'autres encore. Animateur de formation, Pascal Fontenas croit aux vertus sociales du jeu : *«il rapproche les générations, met tout le monde sur le même pied d'égalité. J'ai fait une animation avec un comité d'entreprise, c'était intéressant de voir comment, en un rien de temps, patrons et employés jouer ensemble. Le jeu est un monde parallèle où les barrières sont enlevées»*.
Pendant plusieurs années, il a exercé le métier d'agent de valorisation du patrimoine ludique au sein de la Maison des jeux de Lille. Une expérience qu'il met au service du public aujourd'hui. Lors de la saison estivale, il est sollicité par des organisateurs de fêtes de village, de festivals (la Translayon, les Ecofolies à Saint-Barthélémy-d'Anjou…) pour des animations. Il intervient dans des maisons de retraite, avec des jeux qu'il adapte aux capacités physiques des personnes âgées. *«Ces rencontres sont très intéressantes. En jouant, les personnes évoquent leurs souvenirs de guinguettes, de fêtes populaires et les jeux finissent par durer très longtemps»*, confie-t-il.
Ludo Ludam ne vend aucun jeu mais en loue à des particuliers, pour des fêtes de famille par exemple. Lors d'un mariage, le jeu aide à briser la glace dès le vin d'honneur, entre gens qui ne se connaissent pas. Et pour ceux qui veulent aller plus loin, l'entreprise organise également des ateliers de fabrication où chacun est invité à élaborer son jeu de A à Z. Au cours d'animations avec des enfants, Pascal Fontenas les sensibilise aussi à l'éco-jeu, dont le principe est d'utiliser ce qu'on a sous la main : *« un awalé peut être improvisé avec quelques cailloux, à même le sol, voire des crottes de chameau…»*. Lauréate régionale, dans la catégorie services, du concours *«Talent»* de la création d'entreprise des Boutiques de gestion, sélectionnée pour le prix national, primée par le Défi jeunes, la petite entreprise de Pascal Fontenas semble promise à un bel avenir. Seul pour l'instant dans l'aventure, il rêve, à terme, d'ouvrir une structure autour du jeu, portée par des collectivités par exemple, et où le public serait bienvenu.

SOIZICK HÉLOURY, L'ANJOU AGRICOLE

Contact: Pascal Fontenas, 06 84 98 49 94
http://ludoludam.free.fr.


Photo: Ludo Ludam

Loués pour des fêtes, les jeux ajoutent une touche de convivialité. Ici l'anneau à la quille, dont on retrouve l'origine dans des textes du XVIe siècle.

Zoom sur…

Ludo Ludam


Photo: Ludo Ludam

Ludo ludam est une entreprise qui s'est donc spécialisée dans les jeux traditionnels en bois, qu'ils viennent de France ou d'ailleurs. Son but est de faire découvrir au public le jeu sous toutes ses formes en utilisant des formes diverses et variées. Cela va de l'animation aux ateliers de fabrication en passant par des formations ou la location de jeux. Les services proposés par Ludo Ludam sont accesibles à tout type de public, quel que soit l'âge des participants. Tout le monde peut jouer.

Offre ludique démultipliée

Pour toucher le plus grand nombre possible, le fondateur de Ludo Ludam ne manque pas d'idées et d'initiatives.

Sjoelback, jeu de la grenouille : ces noms ne vous disent peut-être pas grand chose. Avec Ludo Ludam et Pascal, son fondateur, vous pourrez (re)trouver toute la signification et le sens de ces jeux issus pour la plupart de la culture des estaminets. Lors d'animations, les publics présents peuvent découvrir à la fois toute l'histoire, la provenance et bien sûr les règles de ces jeux simples et conviviaux. Différent et peut être un peu plus sérieux, les ateliers de fabrication : on apprend à dessiner un plan, à mesurer, à découper, à assembler les différentes pièces des jeux que l'on finit donc par fabriquer soi-même. On peut opter soit pour la création de jeux traditionnels (table à élastique, billard japonais…) ou la fabrication de « jeux du monde » (jeu de plateau en provenance de plusieurs continents). Les participants sont acceptés à partir de l'âge de 6 ans. Côté location, Ludo Ludam propose 24 jeux en location. Des noms ? Mölkky, gruyère, Weykick, abalone… Étrange ? Sur le site internet, on peut découvrir un visuel, la règle et l'historique de chacun de ces jeux. Que le meilleur gagne !

THIERRY MICHEL


Photo: Ludo Ludam